

The cover features a vertical strip on the left with a grid of the word 'EAGINEA' in a textured, embossed font. The main background is a collage of agricultural images: a top band of yellow sunflowers, a central horizontal strip showing various crops (broccoli, tomatoes, blueberries, raspberries, apples, watermelons), a middle section with sheep in a field, and a bottom band of orange pumpkins. The text is overlaid on these images.

INSTITUT NATIONAL D'ECONOMIE AGRICOLE

L'AGRICULTURE ITALIENNE EN CHIFFRES 2003

MINISTERE DES POLITIQUES AGRICOLES ET FORESTIERES

*L'agriculture
italienne en chiffres
2003*

**Sauf indications contraires, toutes les données statistiques contenues
dans ce texte proviennent de l'ISTAT et de l'INEA.
Les données utilisées pour les comparaisons internationales proviennent d'EUROSTAT.**

**Ce livret est également disponible en anglais.
Vous pouvez le consulter en italien, anglais et français
sur le site Internet: <http://www.inea.it/pubbl/itaco.cfm>.
La reproduction est autorisée, à condition de citer la source.**

L'agriculture italienne porte un intérêt croissant à la qualité de ses productions. Les dernières données disponibles confirment le processus de restructuration du secteur primaire, de plus en plus orienté vers des productions de qualité et la diversification de l'offre, qui ne se limite plus seulement au produit agricole tout court, s'étendant aussi à tous ces services additionnels qui vont du tourisme vert à la vente de produits typiques, passant par le secteur oenogastronomique.

Le grand nombre de vins à Appellation d'Origine, la grandissante attention portée à l'environnement, où les cultures biologiques sont en train d'augmenter, montrent la forte orientation de l'agri-

culture italienne à la qualité; en outre, la croissance continue du phénomène du tourisme vert témoigne de l'attention renouvelée du consommateur vers l'agriculture, et surtout vers de nouveaux styles de consommation alimentaire de plus en plus attentifs à la sécurité et à la typicité.

La publication de ce livret d'information sur l'agriculture italienne, rédigé par l'INEA, en collaboration avec le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières, confirme le rôle que l'Institut National d'Economie Agricole revêt dans la diffusion de l'information au sein du système agricole national.

Dans cette quinzième édition, «L'Agriculture Italienne en Chiffres» appron-

dit les principaux thèmes d'intérêt du secteur agricole et alimentaire:

le rôle joué par le secteur primaire au sein du système économique national, les relations avec l'industrie alimentaire, le secteur de la distribution, le marché et les politiques agricoles communautaires et nationales. Cette année la nouveauté principale concerne la section sur les lois nationales relatives au secteur, re-classifiées de manière à en simplifier la recherche.

Je profite donc de cette occasion pour remercier l'INEA de cet instrument d'information remarquable, qui chaque année se révèle facile d'accès, largement actualisé et très utile pour tous les opérateurs du secteur.

Gianni Alemanno
Ministre des
Politiques Agricoles et Forestières



SOMMAIRE

TERRITOIRE ET POPULATION

Climat	page	10
Territoire et population	page	13

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut	page	18
Valeur Ajoutée	page	21
Emploi	page	22
Productivité	page	25

SYSTEME AGRO-INDUSTRIEL

Composition	page	28
Consommations Intermédiaires	page	29
Crédit Agricole	page	30
Investissements	page	31
Marché Foncier	page	33
Résultats Productifs	page	35
Prix et Coûts	page	40
Production Totale et Revenu Agricole	page	42
Industrie Alimentaire	page	43
Distribution	page	46
Consommation Alimentaire	page	49
Commerce Extérieur	page	51

STRUCTURES AGRICOLES

Exploitations Agricoles et Superficie		
Correspondante	page	56
Classe d'Exploitation Agricole	page	58
Utilisation des Terrains	page	59
Patrimoine Zootechnique	page	61
Action par Forme Juridique	page	63
Mode d'Exploitation	page	64
Main d'Ouvre de l'Exploitation	page	66
Mécanisation et Entreprises de		
Travaux Agricoles	page	67
Matériel Technique	page	69
Pratiques Culturelles	page	70
Productions de Qualité	page	71
Titre de Possession des Terrains	page	72
Commercialisation	page	73

RESULTATS ECONOMIQUES D'APRES LE RICA

Revenus 2001	pag.	76
La rentabilité des Cultures Agricoles	page	79
La Rentabilité des Exploitations en Europe	page	91

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Politique en Matière d'Environnement	page 98
Zones Protégées	page 101
Utilisation des Produits Chimiques	page 104
Irrigation Agricole	page 106
Agriculture Biologique	page 108
Tourisme Vert	page 112

PRODUITS DE QUALITE

Appellation d'Origine	page 116
Produits Agroalimentaires Traditionnels	page 120
Vins AOC	page 121

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Politiques de Marché	page 124
Politiques de Développement Rural	page 134

POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES

Lois Nationales	page 144
Dépense Régionale	page 153

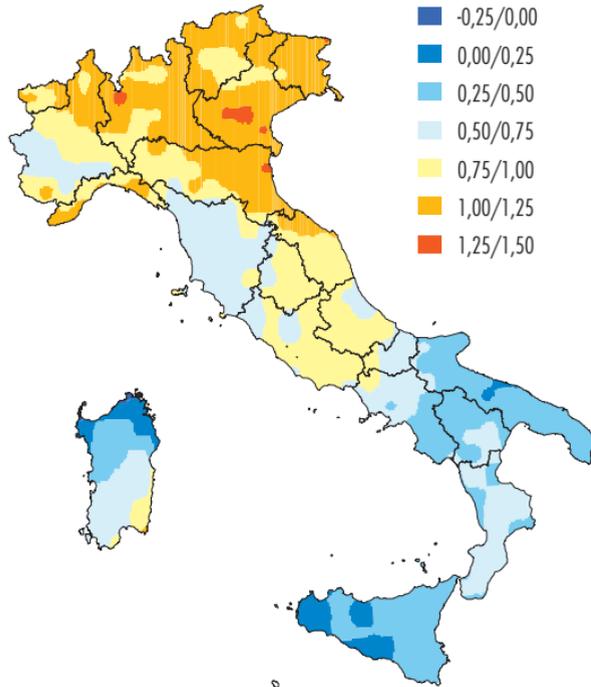
APPENDICE

Glossaire	page 156
Adresses et Sites Utiles	page 160

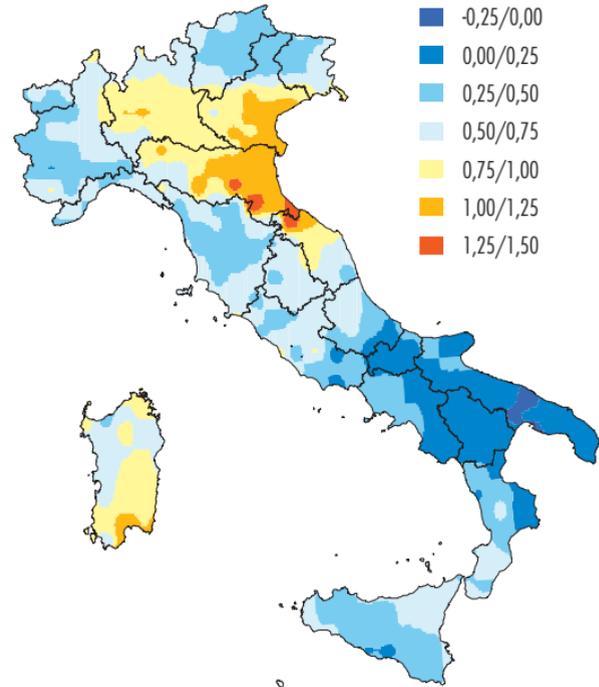


TERRITOIRE ET POPULATION

Écart entre la température minimale annuelle et la norme (°C), 2002



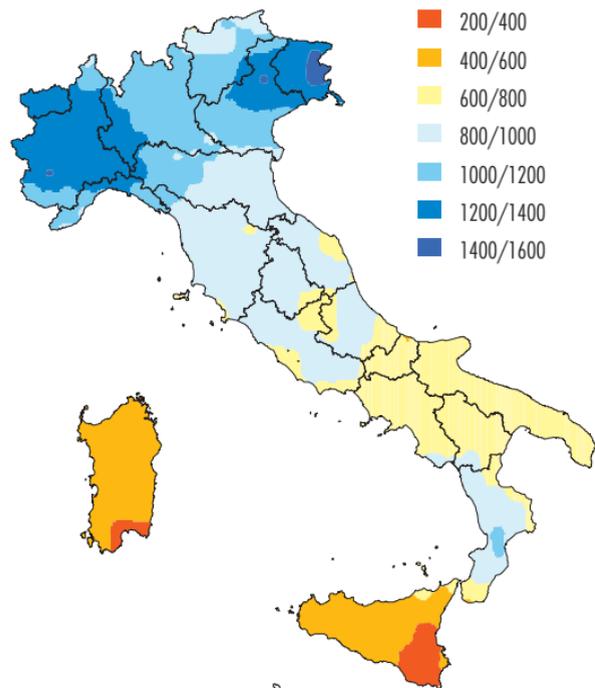
Écart entre la température maximale annuelle et la norme (°C), 2002



Fonte: UCEA.

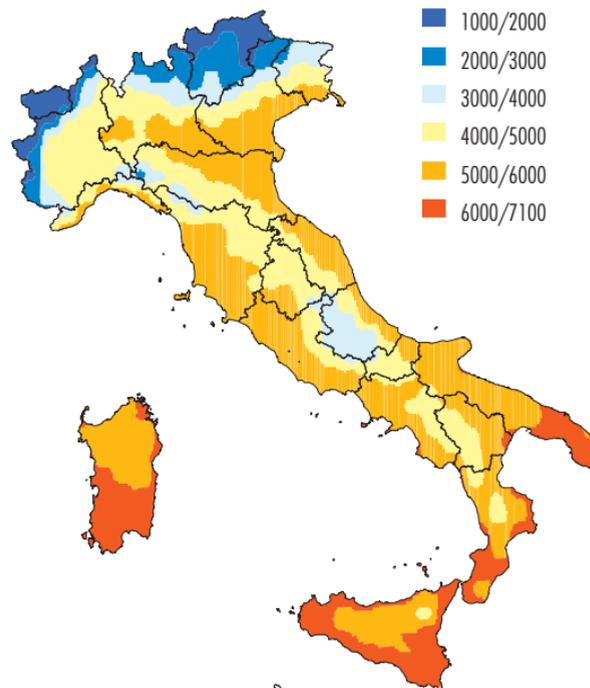
Fonte: UCEA.

Précipitations annuelles totales (mm), 2002



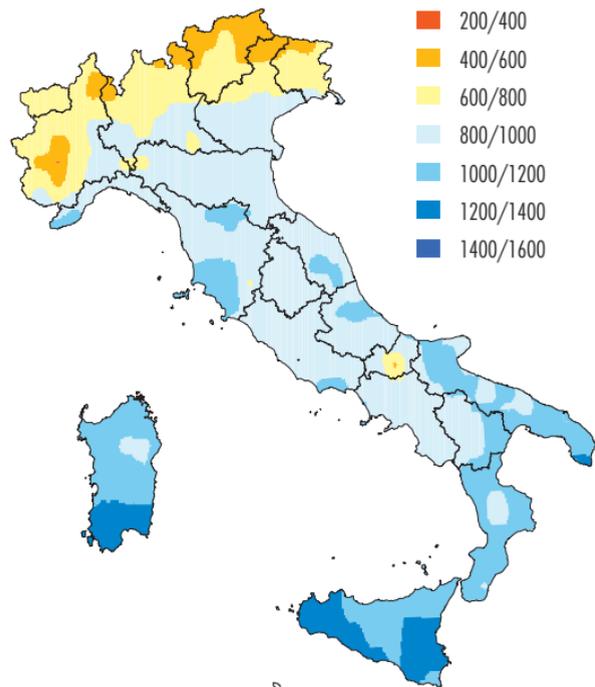
Fonte: UCEA.

Sommes thermiques (>0° C), 2002



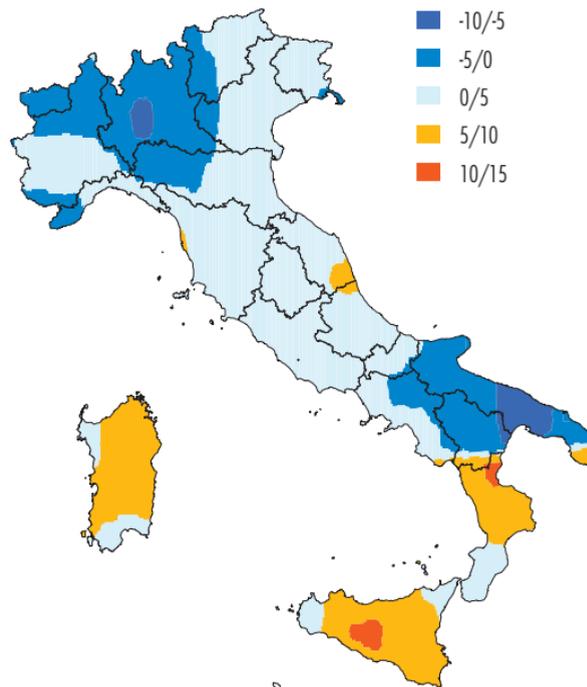
Fonte: UCEA.

EPT annuelle totale (mm), 2002



Fonte: UCEA.

Ecart entre l'héliophanie et la norme (%), 2002



Fonte: UCEA.

Territoire et Population

Caractéristiques générales

Le territoire italien est principalement constitué de collines et de montagnes. Sur près de 30 millions d'hectares de superficie territoriale, on compte seulement 23% de plaines. Ce chiffre descend à 18% dans le Sud et à 9% dans le Centre.

D'après les résultats du recensement 2001, la population résidente (population légale) est augmentée de 0,4%, par rapport à la même valeur de 1991. Cette croissance a concerné notamment l'Italie Nord-orientale (2,5%); invariables ou en faible recul les autres répartitions géographiques.

C'est dans les plaines (47,7%) et dans les collines (39,3%) que se concentre la plupart de la population, tandis que seulement 13% réside en montagne.

Territoire par zone d'altitude (%), 2002

	Nord	Centre	Sud	Italie
Montagne	46,1	27,0	28,5	35,2
Colline	19,0	63,8	53,2	41,6
Plaine	34,9	9,2	18,3	23,2
TOTAL (000 ha)	11.993	5.838	12.302	30.133

Territoire et Population, 2002

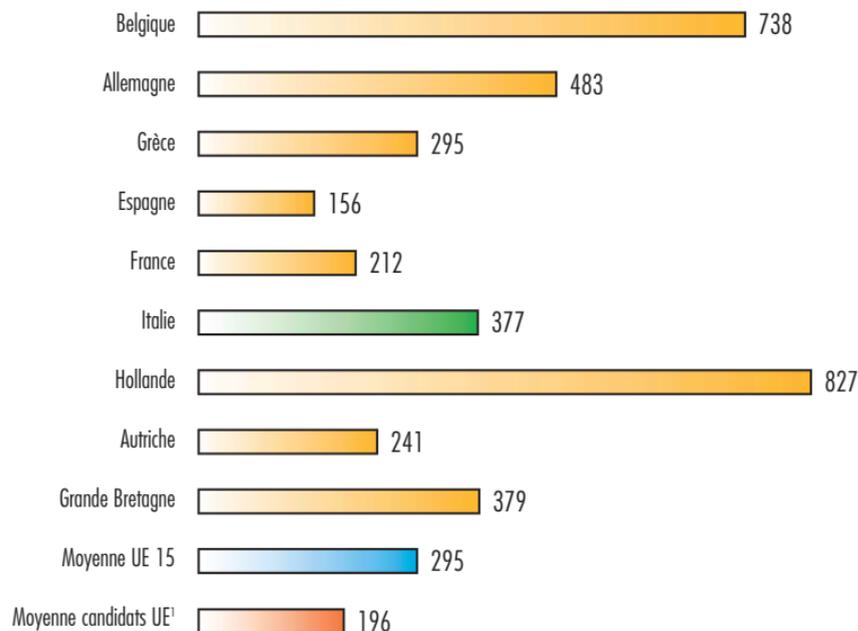
	Superficie Territoriale km ²	SAU ¹ %	Population ² 000 unités	Densité hab./km ²	Population active 000 unités
Nord	119.931	40,5	25.573	213	11.675
Centre	58.380	41,7	10.907	187	4.737
Sud et Iles	123.025	48,0	20.516	167	7.581
ITALIE	301.336	43,8	56.996	189	23.993

¹ SAU Recensement agriculture 2000.

² Population résidente recensée en 2001 (population légale).

Rapport population/superficie agricole (habitants/100 ha de SAU), 2001

Superficie agricole et disponibilité du territoire



La connaissance du territoire revêt une importance essentielle pour les politiques de développement et de l'environnement. D'après une récente enquête Eurostat, environ 7% du territoire italien, soit près de 2,1 millions d'hectares, sont recouverts par des constructions, logements, installations, bâtiments, routes, chemins de fer, etc.

6% du territoire, soit près de 1,8 millions d'hectares, sont constitués de sols nus (roches, etc.) et 3%, soit près de 900.000 hectares, d'eaux internes, de zones humides, de glaciers, etc.

La superficie agricole diminue progressivement: la SAU disponible par habitant est passée de 0,30 à 0,26 hectares (11,1%) entre 1991 et 2001. Les autres pays de l'Union Européenne ont également enregistré une baisse de la SAU: d'après les estimations Eurostat sur l'utilisa-

¹ Sommet de Laeken, pays qui vont adhérer en 2004: Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Rép. Slovaquie

Utilisation du territoire (% de la superficie totale), 2001

	Italie	Autres pays méditerranéens ¹	Pays d'Europe centrale ¹	Pays nordiques ¹	UE ²
Cultures ³	37	33	32	6	27
Bois et forêts ⁴	29	26	32	60	37
Landes ⁵	8	20	4	4	8
Pâturages permanents ⁶	10	11	20	3	12
Sols nus	6	5	3	2	3
Eaux et zones humides ⁷	3	1	3	23	8
Autres installations ⁸	7	4	6	2	5
TOTAL (000 ha)	30.133	72.988	110.172	78.812	292.105

¹ Autres pays méditerranéens: Grèce, Espagne, Portugal, Pays d'Europe centrale: Belgique-Lux, Danemark, Allemagne, France, Hollande, Autriche; Pays nordiques: Finlande, Suède.

² Royaume-Uni et Irlande exclus, l'épidémie d'aphte ayant rendu l'enquête impossible.

³ Cultures herbacées, arboricoles, fourragères temporaires et terres en jachère.

⁴ Peupleraies et eucalyptus inclus.

⁵ Plus de 20% de ces espaces sont recouverts par de petits arbustes.

⁶ Avec et sans buissons.

⁷ Glaciers et neiges éternelles inclus.

⁸ Constructions, jardins, autres formes artificielles d'occupation.

Source: EUROSTAT, enquête pilote Lucas 2001, premiers résultats.

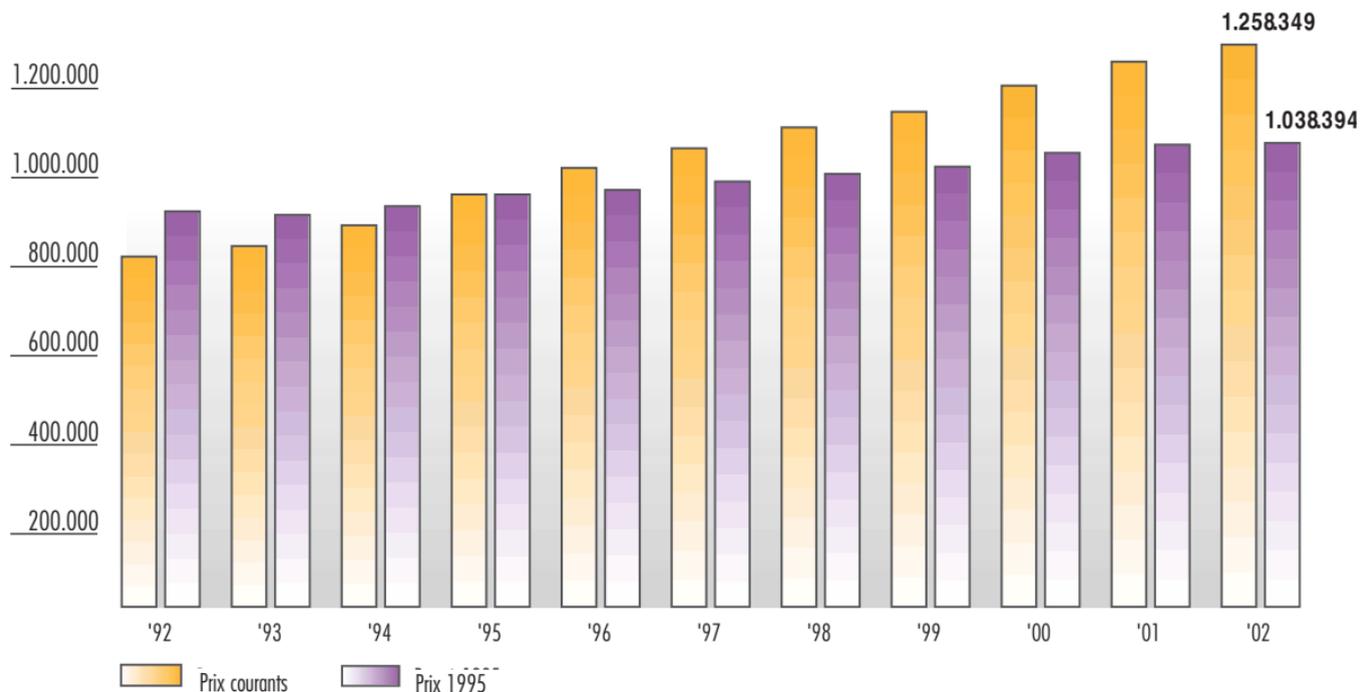
tion des terres, entre 1991 et 2001 la SAU a diminué de 10,9%, Italie exclue. Ce chiffre varie largement selon les pays membres.



ECONOMIE ET AGRICULTURE

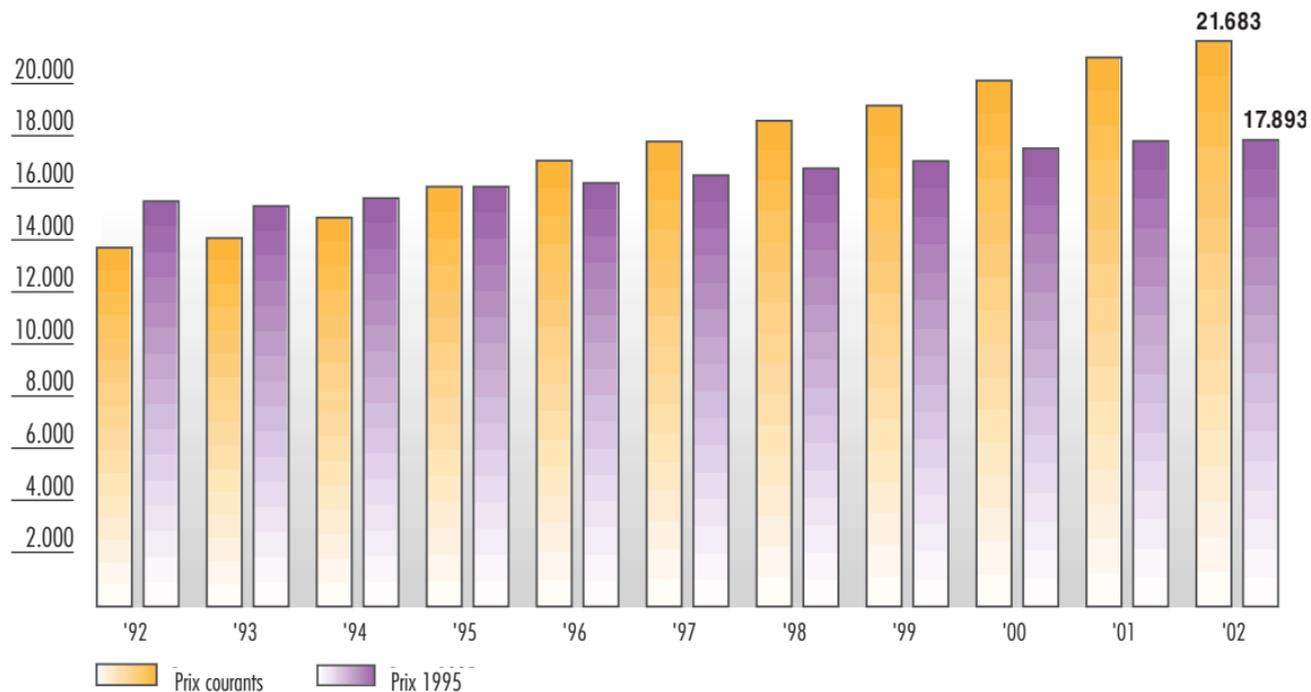
Produit Intérieur Brut

Evolution du PIB (mio euros), de 1991 à 2002*



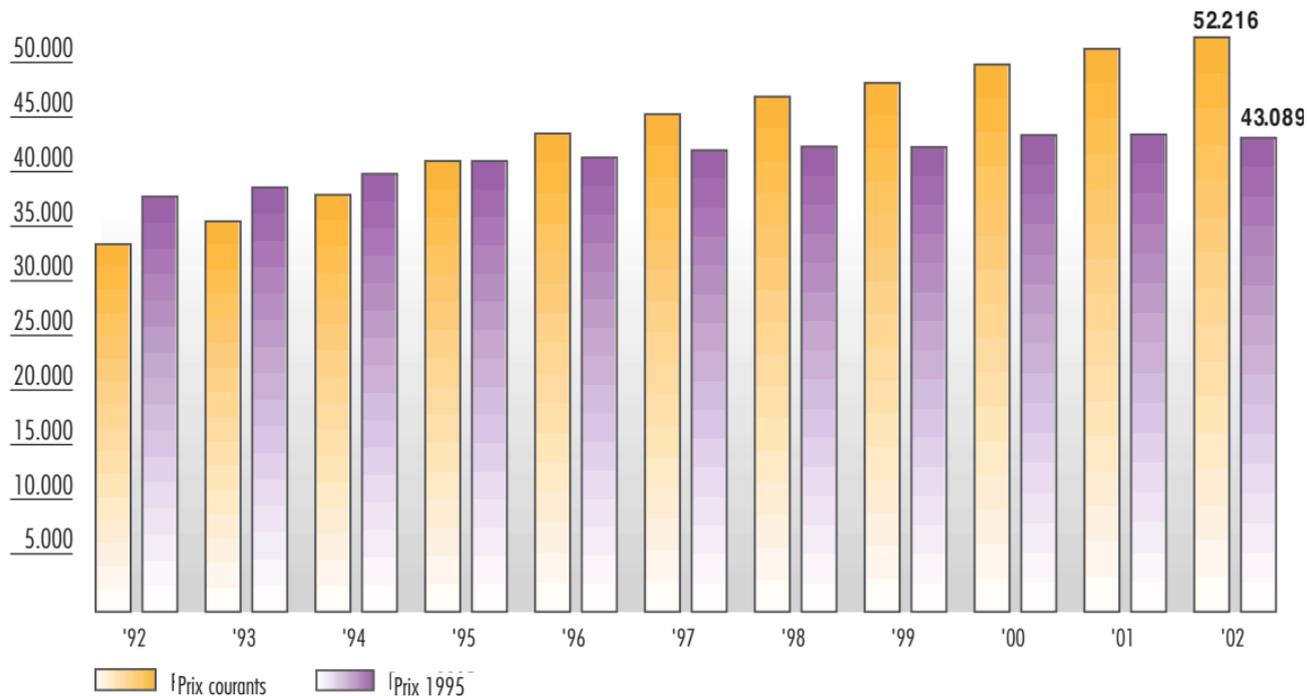
* Valeurs exprimées en euros depuis 1999, en eurolires les années précédentes.

Evolution du PIB par habitant (euros), de 1991 à 2002*



* Valeurs exprimées en euros depuis 1999, en eurolires les années précédentes.

Evolution du PIB par unité de travail (euros), de 1991 à 2002*

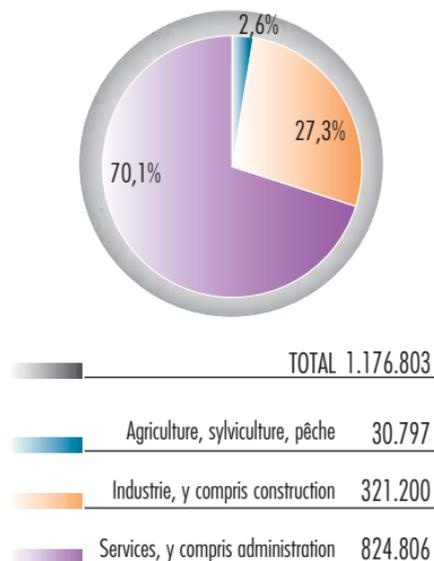


* Valeurs exprimées en euros depuis 1999, en eurolires les années précédentes.

Valeur Ajoutée

En 2002 la Valeur Ajoutée (VA) aux prix de base du secteur primaire, pêche et sylviculture incluses, a diminué, par rapport à 2001, de 0,2% en valeur. Une réduction en volume (-2,6%) et une hausse des prix (+2,4%) sont à l'origine de cette baisse. L'agriculture a contribué à la formation de la valeur ajoutée pour 2,6%. Entre 1992 et 2002 la part de la VA agricole sur le total national est passée de 3,3% à 3%. Au cours de la même période, l'industrie au sens strict a vu sa part diminuer de 24,3% à 23,6%, et la construction de 5,9% à 5%; l'administration et autres services publics sont passés de 19,6% à 18,3%. Le secteur du commerce, des transports et des communications est en revanche passé de 23,9% à 25,1%, et les activités d'intermédiation financière, d'informatique, de recherche et des travaux professionnels et d'entreprise de 22,9% à 25%. Au cours des dernières années, la part du secteur agricole sur l'ensemble de l'économie s'est rapprochée, en Italie, de celle des

VA aux prix de base par secteur (mio, euros), 2002



autres pays de l'Europe du Centre-Nord; d'importantes différences persistent toutefois entre les régions: dans le Centre-Nord l'agriculture constitue

Part % de l'agriculture sur l'ensemble de l'économie, 2001

Pays	Valeur Ajoutée ¹
Italie	2,4
France	2,2
Espagne	3,6
Grèce	6,7
Allemagne	0,9
Hollande	2,2
Royaume Uni	0,6
Autriche	1,3
Finlande	0,9
Suède	0,6
UE	1,7
Candidats UE ²	3,1
USA ³	1,6
Japon ³	1,4

¹ Valeur ajoutée brute aux prix de base.

² Sommet de Laeken, pays qui vont adhérer en 2004:

Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Rép. Slovaquie.

³ Estimations de la Banque Mondiale, année 2000.

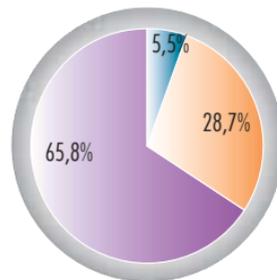
2,1% de la VA aux prix de base et 4% des actifs (unité travailleur homme), contre 4,4% et 10,2% dans le sud.

Emploi

En 2002 la population active totale, calculée en Unités Travailleur Homme (UTH) par l'ISTAT, a augmenté de 1,1%, confirmant la tendance positive de l'année précédente.

Par rapport à 2001, la construction et les services ont enregistré une hausse respectivement de 1,6% et 1,5%. Presque stationnaires (0,4%) les activités industrielles, manufacturières ainsi que le secteur de l'énergie, tandis que l'agriculture a enregistré une baisse de 2,2%. Sur ce dernier résultat a pesé la sensible diminution des indépendants agricoles (-3,2%), à laquelle s'est associée une baisse plus contenue du travail salarié (-0,8%). Les salariés agricoles représentaient 3,1% du total des salariés, contre 11,2% des professionnels indépendants. Toutefois, dans l'ensemble la part des actifs agricoles a considérablement diminué, en Italie et dans la plupart des pays de l'UE. Cela est particulièrement vrai si l'on prend en compte la population active féminine. 68,1% des actifs agricoles, exprimés en termes de person-

UT par secteur (000 unités), 2002



TOTAL	24.099
Agriculture	1.325
Industrie	6.905
Services ¹	15.869

¹ Y compris l'administration et les activités assimilées.

Population active agricole par sexe et par circonscription territoriale, moyenne 2002

	Total des actifs		Femmes %	Hommes %
	000 unités	%		
Nord	391	35,7	29,4	70,6
Centre	163	14,9	36,2	63,8
Sud et Iles	541	49,4	32,3	67,3
ITALIE	1.095	100,0	31,9	68,1

nes physiques, sont des hommes. Presque la moitié de la population active agricole est localisée dans le Sud. L'autre moitié est répartie entre le Nord (environ 36%) et le Centre (15%).

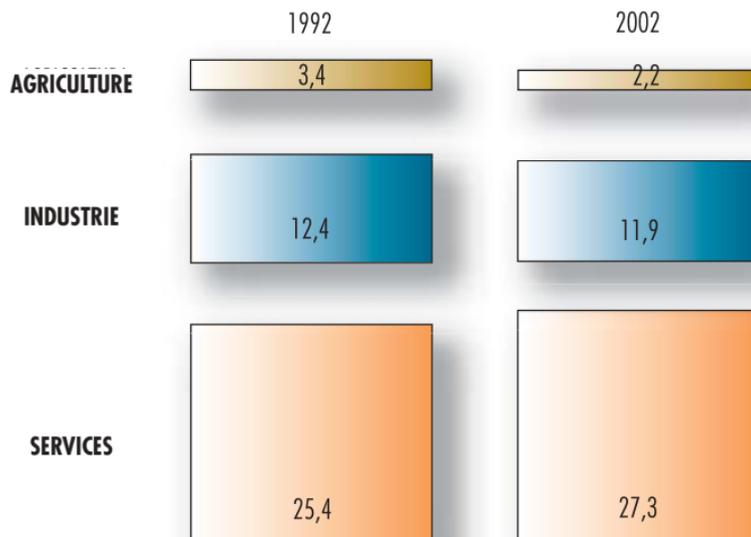
Part du travail sur la population

Au cours des dix dernières années, les actifs employés dans les services ont augmenté, passant de 25,4% en 1992 à 27,3% en 2002 (administration incluse). Ce pourcentage a par contre diminué dans l'industrie, passant de 12,4% à 11,9%; le secteur agricole reste marginal, ayant passé de 3,4% à 2,2%.

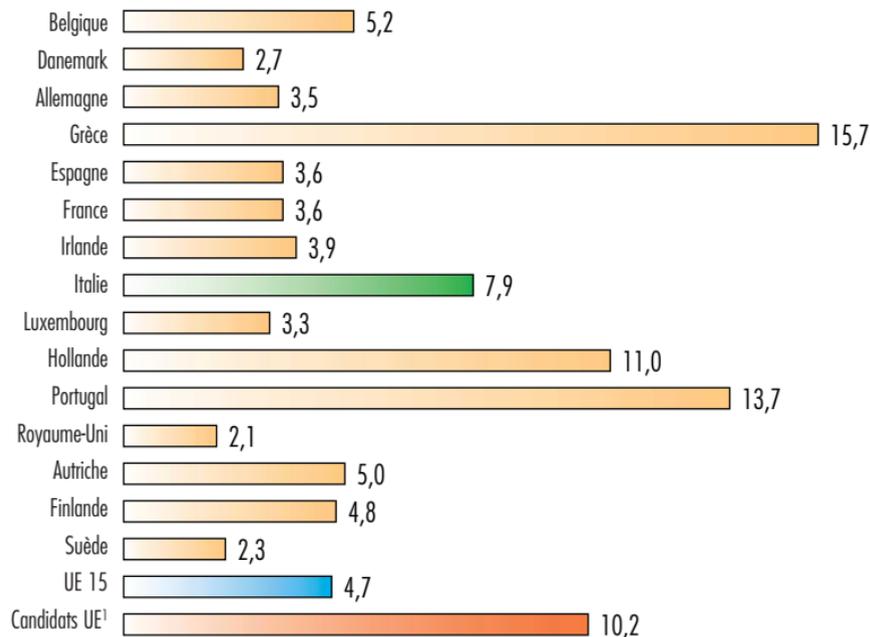
Le rapport entre main d'œuvre agricole et population a évolué rapidement: en 1992 on comptait 29,5 habitants par unité de travail agricole, en 2002 ce chiffre est monté à 43,8.

Dans l'industrie ce rapport a évolué nettement plus lentement. Il en est de même pour les services, administration comprise, où il est passé de 3,9 à 3,6 habitants dans la période considérée.

Répartition de la population active par secteur (%)



Quantité de travail agricole dans l'UE (UTA/100 ha SAU), 2001



¹ Sommet de Laeken, pays qui vont adhérer en 2004: Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque.

Source: EUROSTAT.

Part % des actifs agricoles* dans l'ensemble de l'économie, 2001

Pays	Actifs	
	Total	Femmes ¹
Italie	5,2	4,4
France	4,1	2,8
Espagne	6,5	4,5
Grèce	16,0	17,7
Allemagne	2,6	2,1
Hollande	3,1	2,4
Royaume-Uni	1,4	0,7
Autriche	5,8	6,3
Finlande	5,8	3,8
Suède	2,6	1,4
UE 15	4,2	3,3
Candidats UE ²	13,2	12,3
USA	2,4	-
Japon	4,2	-

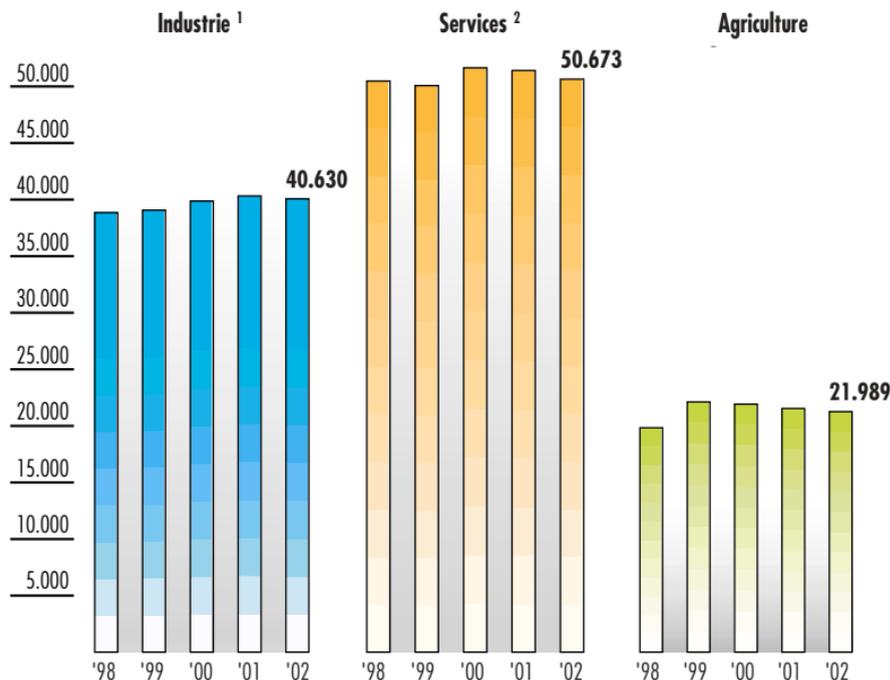
* Y compris agriculture, sylviculture, chasse et pêche.

¹ Femmes actives en agriculture sur le total des femmes actives dans l'économie.

² Sommet de Laeken, pays qui vont adhérer en 2004: Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque

Productivité

VA aux prix de base par UT et par secteur (euros) *



*Aux prix de 1995.

¹ Y compris le secteur de la construction.

² Administration, éducation, santé et autres services publics et sociaux exclus.

La valeur ajoutée agricole, exprimée aux prix de base par unité de travail, équivaut à environ 54% de la VA dégagée par l'industrie (construction incluse) et à 43% de la VA des services (commerce, transports, intermédiation financière, tourisme et autres activités professionnelles).

Au cours des années 2001 et 2002, la valeur ajoutée par unité de travail a présenté une baisse généralisée, correspondante à 0,3% en agriculture, 0,6% dans l'industrie et 1,2% dans les services.



**SYSTEME
AGRO-INDUSTRIEL**

Composition

Le système agro-industriel est un ensemble d'activités au sein duquel l'agriculture interagit avec tous les secteurs auxquels elle est liée: production de matériel technique (engrais, pesticides, aliments pour animaux, énergie, etc.), industrie alimentaire, commercialisation, distribution et restauration collective.

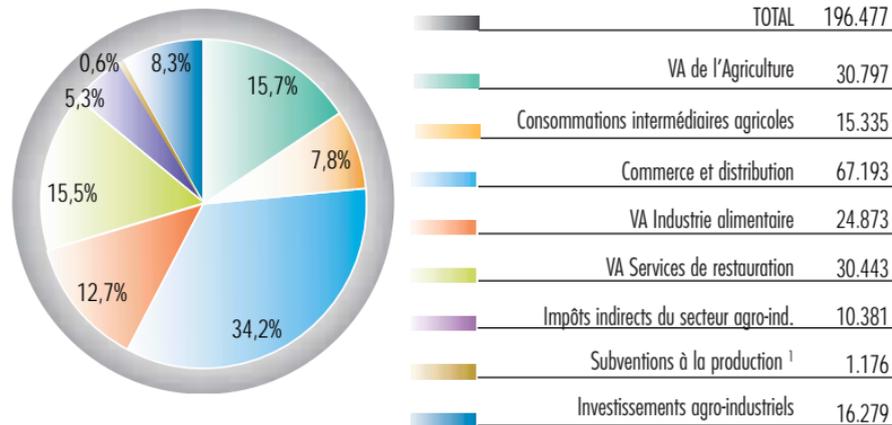
En 2002, le complexe agroalimentaire était estimé à environ 196.000 millions d'euros, soit 15,6% du PIB. Il était principalement composé de presque 31.000 millions de Valeur Ajoutée (VA) agricole, 15.000 millions de Consommations intermédiaires agricoles, 16.000 millions d'Investissements agro-industriels, près de 25.000 millions de VA de l'Industrie alimentaire, 30.000 millions de VA des services de restauration et 67.000 millions de valeur de la commercialisation et distribution.

Exprimées aux prix du marché, la VA de l'agriculture et celle de l'industrie alimentaire atteindraient des valeurs légèrement plus similaires,

respectivement de 28 et 32 milliards d'euros, soit un total de 201 milliards d'euros pour l'ensemble de l'activité agro-industrielle. Ce dernier chiffre prend en compte les sub-

ventions accordées à la production agricole et à la production de l'industrie alimentaire, respectivement de 2,3% et 0,7% du total agro-industriel.

Principales composantes du système agro-industriel* aux prix de base (mio. euros), 2002



* Dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont comprises. Dans l'industrie alimentaire, les boissons et le tabac sont compris.

¹ Seules les «autres subventions» (versement d'intérêts, catastrophes naturelles, aides nationales et régionales, etc.) et les subventions aux secteurs extra-agricoles (tabac, culture de betteraves, vin, transformation des tomates, etc.) sont comprises.

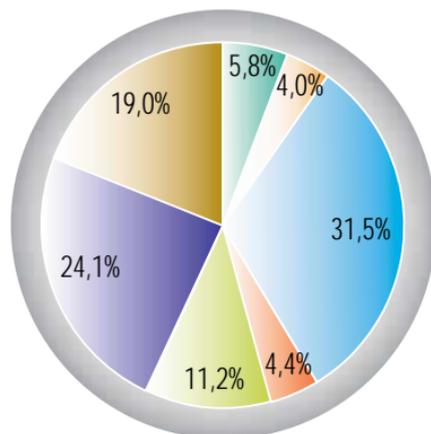
Consommations Intermédiaires

En 2002 les dépenses en consommations intermédiaires agricoles ont augmenté en valeur de 1% par rapport à l'année précédente. Il en est de même pour la hausse moyenne des prix et des quantités utilisées (0,5%).

Les pesticides, à la baisse déjà au cours de la dernière année, ont diminué d'un autre 2,9%; les engrais ont augmenté de 1,7%; les aliments pour animaux ainsi que les dépenses diverses pour le bétail sont par contre restés presque inchangés; la consommation d'énergie motrice a repris à augmenter (3,4%) après la forte baisse de 2001. Les semences (+2,6%) et les autres biens et services, tels que la maintenance et l'expérimentation, la transformation de produits d'exploitation, la publicité, etc. continuent à augmenter (+1%).

Les prix ont présenté des variations peu homogènes, avec des hausses surtout pour les semences (+4,7%) et d'autres biens et services (+2,4%), mais aussi des baisses dans le secteur de l'énergie motrice (-3,5%).

Principales catégories de consommations intermédiaires agricoles (mio. euros), 2002



Catégorie	Valeur (mio. euros)
TOTAL	14.926
Engrais	865
Semences	594
Aliments pour animaux ¹	4.708
Pesticides	660
Energie	1.668
Autres biens et services	3.592
Réemplois ²	2.839

¹ y compris les autres dépenses pour le bétail.

² Cette rubrique comprend, entre autres, les semences vendues par des exploitations agricoles à d'autres exploitations agricoles, les productions fourragères écoulées par vente directe, les produits utilisés pour alimenter le bétail, et la paille provenant des céréales.

Crédit Agricole

En 2001, le crédit agricole à court terme a enregistré une baisse (-3,2%), contrairement au crédit à moyen/long terme qui a augmenté (4,8%). Cette dernière composante atteint 65,5% du total par rapport à 63,7% en 2001. Ce résultat est dû aussi à l'augmentation des financements non facilités à moyen/long terme (20,6%). Les crédits octroyés dans le secteur ont augmenté surtout pour les machines et les équipements (19,3%). Cette donnée refléchit l'expansion du crédit facilité, atteignant environ 34% de l'ensemble de ces financements en compte capital. A l'inverse, l'achat d'immeubles et les constructions et bâtiments ruraux présentent des signaux d'affaiblissement et une croissance plus limitée par rapport à 2001. En forte diminution les crédits facilités à court terme, tandis que le rapport entre crédit total et production agricole est à la hausse (27,9%) grâce à l'augmentation des financements à moyen/long terme et à l'arrêt de la production agricole.

Crédit agricole* (mio. euros)

Années	Moyen et long terme	Court terme	Total	% de la production ¹
1996	7.244	4.436	11.680	26,3
1997	7.233	5.053	12.286	27,7
1998	7.529	5.424	12.953	29,4
1999	8.434	4.734	13.168	29,6
2000	8.435	4.704	13.139	29,5
2001	8.041	4.578	12.619	27,4
2002	8.428	4.432	12.860	27,9

*Opérations à fin période avec les résidents en Italie, crédit pour bateaux de pêche inclus.

¹ Aux prix de base.

Source: Banca d'Italia.

Crédits agricoles accordés (mio. euros), 2002

Financements	Total	Variation % 2002/01	Part crédit facilité/ total %
Moyen et long terme	3.280,7	17,5	24,4
machines ¹	2.226,1	19,3	33,7
achat immobiliers ²	409,1	-0,6	8,0
bâtiments agricoles	544,5	6,1	3,1
Court terme ³	190,3	-82,7	-

¹ Equipements, moyens de transport et divers produits agricoles inclus.

² Agricoles.

³ Seulement crédit facilité, cf. Banca d'Italia, Bulletin statistique, financements par catégorie de lois d'encouragement.

Source: Banca d'Italia.

Investissements

En 2002 la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) pour l'ensemble de l'économie a augmenté seulement de 0,5% à prix constants (+ 2,6% en 2001). Dans le secteur agricole, la dépense en biens de capital a diminué pour la seconde année consécutive (-1,1% en 2002, -3,2% en 2001), et la part du secteur primaire dans le total de la FBCF est passée à 4,2%, contre 4,3% en 2001 et 4,5% en 2000. La part des investissements dans la VA agricole a enregistré une faible hausse causée, toutefois, par une plus forte réduction de cette dernière. La Formation Brute de Capital Fixe par actif agricole a atteint environ 6.900 euros à valeurs constantes, avec une légère augmentation par rapport à 2001 (1,5%).

Le stock de capital net, à prix constants, a augmenté en agriculture de 1,1%, moins de l'aussi modeste résultat du total de l'économie (2,1%); le stock de capital net par actif agricole a été d'environ 93.900 euros.

Au fil du temps, la structure des

dépenses par bien d'investissement a considérablement évolué: le secteur des machines et de l'équipement a acquis un rôle central dans la FBCF, atteignant environ 56% de la dépense en investissements, à prix constant, en l'an 2000. D'après les estimations UNACOMA, en 2002 les machines agricoles produites en Italie ont enregi-

stré une hausse totale de 1,4% en poids (912.000 tonnes environ) et de 2,6% en valeur (6.500 millions d'euros environ). Au niveau territorial, dans le Sud la chute des investissements agricoles a continué, avec une baisse en volume de 0,4% (-3,2% en 2001), contrairement au Centre-nord où ils ont confirmé la croissance de 2001 (+0,7%).

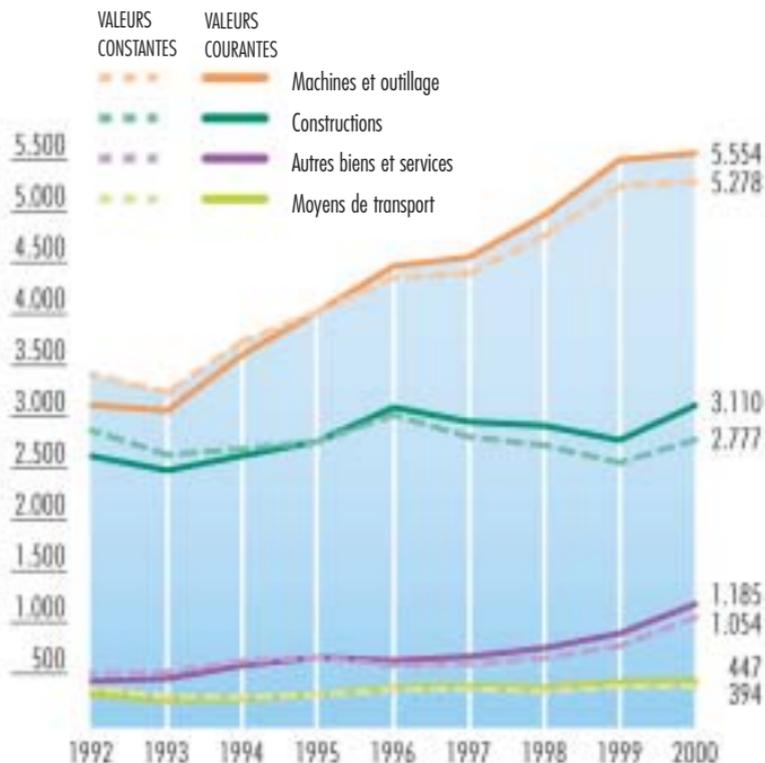
*Evolution des investissements agricoles**

	Valeurs courantes mio. euros	Valeurs prix 1995 mio. euros	% sur ¹	
			tot. investissements	VA agricole
1992	6.485	7.168	4,0	25,9
1993	6.260	6.692	4,2	24,3
1994	7.087	7.348	4,6	26,5
1995	7.767	7.767	4,6	27,6
1996	8.567	8.314	4,7	29,0
1997	8.570	8.169	4,6	28,2
1998	9.002	8.482	4,5	28,9
1999	9.598	8.959	4,6	28,9
2000	10.296	9.503	4,5	31,6
2001	10.147	9.195	4,3	30,8
2002	10.248	9.090	4,2	31,2

*Agriculture, sylviculture et pêche incluses.

¹ Aux prix de 1995, VA agricole aux prix de base.

Machines, constructions et autres moyens d'investissement (mio, euros)



Investissements: rapports caractéristiques du niveau d'accumulation, 2002

	Agriculture	Industrie	Services
Formation Brute de Capital Fixe par actif agricole			
000 euros ¹	6.900	9.100	9.100
%	76,7	101,1	101,1
Variation 2002/01	1,5	-1,1	-1,1
Stock de capital par actif agricole			
000 euros ¹	93.900	81.700	167.000
%	67,5	58,8	120,1
Variation 2002/01	3,4	1,9	0,5

¹ Valeurs constantes.

Marché Foncier

En 2001, la cotation des terrains a continué à augmenter par rapport aux niveaux atteints au cours de l'année précédente, avec des hausses moyennes des prix de la terre de 4,5% au niveau national.

Les prix diffèrent en outre selon les régions, avec de fortes dynamiques des valeurs de la terre au nord, et une situation essentiellement stationnaire dans le sud et les îles. Les zones altimétriques présentent une évolution similaire, ce qui a permis aux prix des terrains de plaine de traîner le marché entier au cours des 6 dernières années, bien que la contribution des terrains des zones collinaires ne soit pas du tout secondaire. Les opérateurs attribuent ces évolutions différentes à des facteurs agricoles ainsi qu'à des composantes extra-agricoles. L'évolution positive du marché de certains secteurs et les aides communautaires encouragent la demande des terrains qui mieux s'adaptent aux productions les plus rentables. Le marché a en effet été traîné surtout

par les vignobles (+9%), soutenus par la conjoncture commerciale positive et par les valeurs élevées du droit de réimplantation, ainsi que par les cultures arables (+5%), sur lesquelles grèvent les aides directes au revenu. Parmi les composantes extra-agricoles, les difficultés liées à la conjoncture économique et au climat de tension internationale ont mené les investisseurs à être plus prudents.

Dans l'ensemble, au cours des 10 dernières années la valeur des terrains a augmenté surtout dans la plaine padane et dans les régions de la Toscane et des Marches, où les bonnes caractéristiques des terrains (fertilité et irrigation), les évolutions commerciales satisfaisantes et le dynamisme de l'économie locale ont contribué à rendre le marché foncier plus actif. La stagnation des négociations, la stabili-

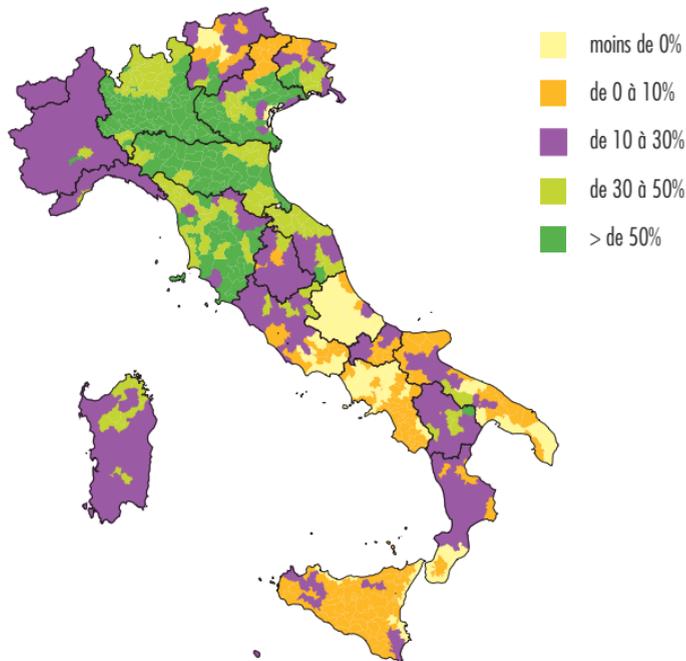
Valeur moyenne des terres (800 euros/ha), 2001

	TYPE DE TERRAIN (en fonction de l'altitude)					Variation %	
	Montagne intérieure	Montagne côtière	Colline intérieure	Colline côtière	Plaine	Total	2001/00
Nord-Ouest	5,3	13,4	16,0	34,1	27,3	18,8	5,2
Nord-Est	16,6	-	23,7	20,0	30,8	25,8	8,8
Centre	6,7	10,7	10,4	15,0	18,9	11,2	3,0
Sud	6,1	9,9	9,5	14,6	13,7	10,4	0,5
Îles	5,5	9,3	6,8	8,7	11,8	7,9	0,3
ITALIE	8,2	9,8	11,0	12,8	23,4	14,3	4,5

Source: INEA, Banque de données des valeurs foncières.

té générale des redevances et la supériorité de la demande de cultures spécialisées (horticoles et fruitiers) et de qualité (vignobles en zones expérimentées) sont les caractéristiques qui ont dominé le marché locatif. Les accords par dérogation sont le type de contrat le plus utilisé et ils sont de plus en plus répandus aussi dans les régions du sud et des îles. Dans les zones de montagne et marginales persistent toutefois encore des formes de loyer verbal, notamment dans le cas des contrats de durée limitée: une habitude qui est en train de disparaître à cause des nouvelles procédures d'accès aux financements publics, pour lesquelles il faut prouver la possession du terrain.

Variation de la valeur moyenne des terrains par région agricole en Italie entre 1992 et 2001 (%)



Résultats Productifs

En 2002, la production agricole aux prix de base, sylviculture et pêche incluses, s'est révélée stationnaire par rapport à 2001 (+0,2%). Une diminution en volume de 1,6% et une hausse des prix de 1,8% sont à l'origine de ce résultat. En 2001, la hausse des prix avait été plus accentuée (+4,2%) à cause d'une diminution modérée des quantités produites (-0,6%).

Les récoltes de 2001 ont été largement conditionnées par la sécheresse et par les mauvaises conditions climatiques, qui ont mené plusieurs régions à demander l'état de catastrophe. Aux conditions climatiques se sont ajoutés les problèmes phytosanitaires, surtout pour les productions horticoles. La production a ralenti notamment dans le secteur des cultures arboricoles (-8,3%) et fourragères (-4,7%), tandis que la production herbacée est restée presque stationnaire (+0,3%) après la chute de 2001. Les productions zootechniques ont augmenté de 1%, une valeur qui a toutefois ressenti les conséquences de la

«fièvre catarrhale du mouton» pour les ovins et de l'influence des oiseaux pour la volaille.

Dans le domaine des productions herbacées, les céréales ont enregistré une hausse remarquable après la baisse de 2001. Les productions de blé tendre (+18,5%), de blé dur (+13,9%) et d'orge (10,1%) ont elles aussi augmenté.

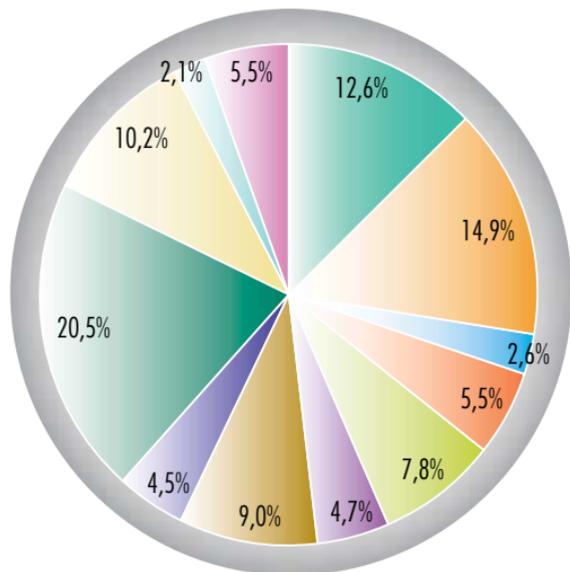
Parmi les cultures industrielles, les superficies affectées aux graines oléagineuses – tournesol (-19%) et soja (-36%) – ont présenté une forte diminution provoquée aussi par la réduction remarquable des subventions par hectare octroyées au secteur. A la hausse la production de betteraves à sucre (28,4%), qui a toutefois présen-

Production aux prix de base par secteur, 2002

	Italie		Variation % 2002/01	
	mio. euros	%	quantité	prix
Cultures herbacées	14.871	32,2	0,3	4,3
Cultures arboricoles	10.380	22,5	-8,3	6,8
Cultures fourragères	1.994	4,3	-4,7	2,2
Élevage	14.520	31,5	1,0	-3,9
Services annexes ¹	2.447	5,3	1,9	2,1
Sylviculture	399	0,9	-0,5	-
Pêche	1.521	3,3	-3,8	6,5
TOTAL	46.132	100,0	-1,6	1,8

¹ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, services annexes à l'élevage, fécondation artificielle, nouvelles installations industrielles, etc.

Production agricole aux prix de base par principaux secteurs (mio. euros), 2002



	TOTAL	44.212
Céréales et légumes secs ¹	5.566	
Légumes ²	6.605	
Cultures industrielles ³	1.150	
Floriculture	2.439	
Vignes	3.429	
Oliviers	2.072	
Fruits et agrumes	3.990	
Cultures fourragères	1.994	
Viandes	9.058	
Lait	4.522	
Œufs et autres ⁴	940	
Services annexes ⁵	2.447	

¹ Les légumes secs atteignent 70 mio euros.

² Pommes de terre (662 mio. euros) et légumes frais (295 mio. euros) inclus.

³ Betteraves à sucre (426 mio euros), tabac (371 mio. euros), graines oléagineuses, fibres textiles et autres produits industriels (353 mio. euros).

⁴ Miel (16 mio. euros) et laine (12 mio. euros).

⁵ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, nouvelles installations industrielles, etc.

Principales productions végétales 2002*

	Quantité		Valeur ¹	
	000 t	var.% 2002/01	mio. euros	var.% 2002/01
Blé tendre	3.298	18,5	813	11,8
Blé dur	4.129	13,9	1.203	-5,5
Maïs	10.824	2,5	2.075	15,1
Riz	1.352	6,2	474	-0,6
Betteraves à sucre	12.728	28,4	426	0,2
Tabac	126	-2,6	370	-1,3
Soja	592	-32,8	203	-33,1
Tournesols	353	-14,2	121	-30,0
Pommes de terre	1.963	0,3	662	20,3
Tomates	5.535	-13,0	959	-3,3
Raisin de table	1.139	-14,9	523	-0,6
Raisins de cuve vendus	3.494	-12,7	951	-10,1
Vin ² (000 hl)	19.257	-15,4	1.937	-9,2
Olives vendues	293	-9,5	159	-1,9
Huile ²	468	-11,2	1.888	-5,6
Pommes	2.249	-3,7	813	9,1
Poires	915	-5,8	445	-1,5
Pêches et nectarines	1.553	-9,1	633	-9,5
Oranges	1.716	-6,0	554	-3,5
Citrons	536	-6,3	245	2,2
Mandarines et clémentines	590	-7,4	254	4,3
Kiwis	341	-0,7	240	9,0

* Ces données sont provisoires.

¹ Aux prix de base.

² D'après la nouvelle méthodologie SEC95, seul le vin et l'huile produits à base de raisins et d'olives de l'exploitation sont pris en compte. La production des coopératives et de l'industrie alimentaire sont exclues.

té un niveau de sucres moyen largement inférieur à celui de l'année précédente.

Le secteur horticole a enregistré une baisse générale des productions (-3,6%), plus accentuée pour les fraises (-16,3%), les tomates (-13%), les pommes de terre hâtives (-10,4%), les poivrons (-6,3%) et les artichauts (-4,8%). Les cultures floricoles ont fortement ralenti (-9,1%).

Les cultures arboricoles ont été conditionnées par une diminution des productions viticoles (-14,9% pour le raisin de table, -15,4% pour le vin) et de l'huile (-11,2%). Pour le secteur oléicole, à l'année de grêle se sont associés la sécheresse et les attaques du taragon; la viticulture a par contre souffert des inondations dans le Nord et de la sécheresse prolongée dans le Sud. Les fruits aussi - et surtout les pêches (-6,5%) - ont enregistré une baisse (-3,7%). La production d'agrumes a diminué d'environ 7%. A l'inverse, la pisciculture a continué à évoluer (+11,6%), stimulée aussi par

Principales productions animales, 2002

	Quantité ¹		Valeur ²	
	000 t	var. % 2002/01	mio. euro	var. % 2002/01
Viande bovine	1.641	-0,3	3.584	2,6
Viande porcine	1.832	3,2	2.410	-13,2
Viande ovine/caprine	92	3,8	308	-9,5
Productions avicoles	1.461	1,9	1.927	-7,4
Viande de lapin et de gibier	407	0,4	779	-10,5
Œufs (Millions de pièces)	12.856	-0,8	912	0,4
Lait de vache ³ (000 hl.)	107.306	0,8	4.000	2,5
Lait ovin/caprin (000 hl.)	7.478	0,4	522	5,4
Miel	74	-29,5	16	-18,9

¹ Poids vif pour la viande

² Aux prix de base.

³ Y compris le lait de buffle.

la demande des marchés extérieurs. Le secteur de l'élevage a enregistré une reprise, en termes quantitatifs, de la production de viande porcine (+3,2%), ovine et caprine (+3,8%) et avicole (+1,9%). Le secteur laitier a enregistré une hausse de 0,8% pour le lait de vache et de 0,4% pour celui de mouton et/ou de chèvre. La produc-

tion de miel a fortement diminué (-29,5%), à cause des mauvaises conditions climatiques dans la phase de floraison.

Les productions forestières ont été caractérisées par une baisse des abat-tis (-0,6%).

Au niveau des différentes circonscrip-tions géographiques, le sud a été

caractérisé par une diminution plus accentuée de la production agricole (-3%) que le Centre-Nord (-0,8%).

En forte chute la valeur ajoutée agri-cole du Sud (-4,4%), tandis que le Centre-Nord a enregistré une baisse plus contenue.

Dans les pays de l'UE les quantités produites ont augmenté de 0,7% depuis 2001. Parmi les cultures végé-tales, des hausses significatives ont concerné les betteraves à sucre (12,9%) et les céréales (6,9%), à la baisse le vin (-6,6%) et les fruits (-3,3%). Dans l'élevage les produc-tions de viande bovine, porcine et de mouton et/ou chèvre ont augmenté d'environ 1%. Au niveau des états membres, la production agricole a augmenté en Espagne (2,9%), au Royaume Uni (3,8%) et en France (2,8%), tandis que l'Allemagne a enregistré une baisse de 1,6%.

Production agricole aux prix de base dans les pays de l'UE, 2001

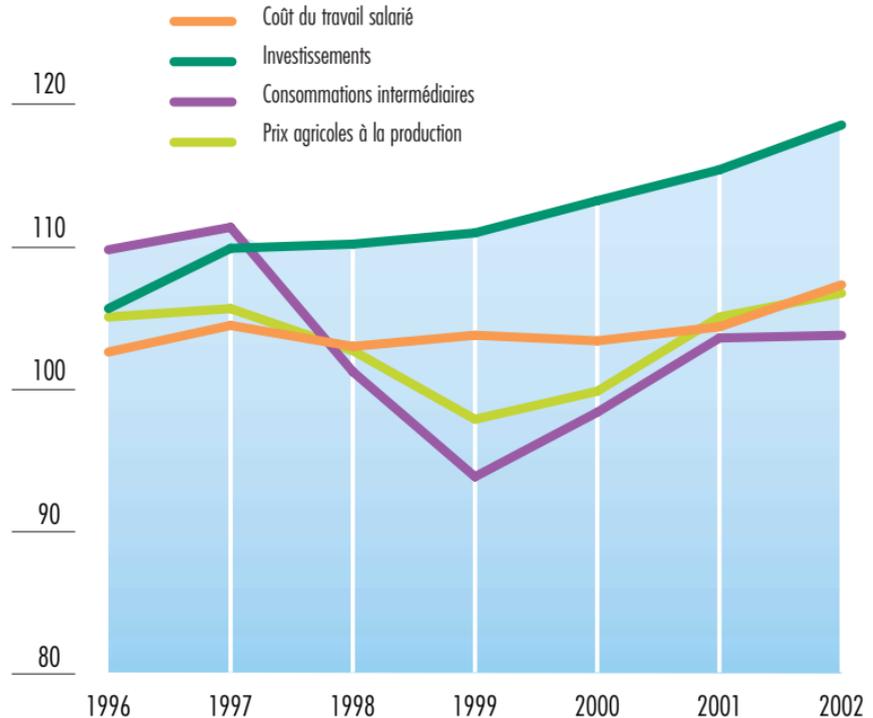
	Production		Consommations intermédiaires		% Consommations intermédiaires/ Production
	mio. euros	%	mio. euros	%	
Belgique	7.359	2,5	4.495	3,3	61,1
Danemark	9.098	3,2	4.956	3,6	54,5
Allemagne	44.490	15,4	24.872	18,2	55,9
Grèce	11.655	4,0	2.887	2,1	24,8
Espagne	35.585	12,4	11.929	8,7	33,5
France	65.072	22,6	32.867	24,1	50,5
Irlande	5.879	2,0	3.056	2,2	52,0
Italie	43.388	15,1	14.219	10,4	32,8
Luxembourg	263	0,1	132	0,1	50,2
Hollande	20.744	7,2	11.301	8,3	54,5
Autriche	5.751	2,0	3.093	2,3	53,8
Portugal	5.944	2,1	2.958	2,2	49,8
Finlande	3.976	1,4	2.687	2,0	67,6
Suède	4.563	1,6	3.051	2,2	66,9
Royaume-Uni	24.119	8,4	14.002	10,3	58,1
UE	287.886	100,0	136.505	100,0	47,4
CANDIDATS UE¹	29.238	-	17.713	-	60,6

¹ Sommet de Laeken, pays qui vont adhérer en 2004: Rép. Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Rép. Slovaque.

Prix et Coûts

En 2002 le prix du matériel technique utilisé par les agriculteurs – consommations intermédiaires et investissements – a augmenté en moyenne de 1,1%. Les investissements (+2,8%), notamment pour les œuvres d'aménagement des terrains (+5%) et les constructions agricoles (+4,7%) ont enregistré les hausses les plus accentuées. Les prix des consommations intermédiaires ont été caractérisés par une sensible augmentation pour les semences (+4,6%) et par des baisses pour les carburants (-8,1%) et l'énergie électrique (-2,1%). Les services, dont surtout la réparation des constructions agricoles (+4,8%), les dépenses générales (+2,9%) et les dépenses vétérinaires (+1,7%) ont par contre augmenté. Le coût du travail dépendant agricole a augmenté de 2,8%, une des hausses les plus considérables dans les secteurs de l'économie. Les prix à la production des produits vendus par les agriculteurs ont augmenté, en moyenne, de 1,6%. Cette donnée est inférieure à la croissan-

Indice des prix et des coûts (base 1995 = 100)



Source: ISTAT, nouvelle série d'indices des prix à la production et à la consommation; comptes de pertes et profits nationaux, salaires.

ce de l'indice général des prix à la consommation (+2,5%). Les hausses ont concerné notamment les cultures végétales (+4,7%) et, d'une façon plus accentuée, les fruits frais (+9,8%) et les légumes (+8,7%). Parmi ces derniers, des hausses importantes ont concerné les fenouils (+22,7%), les choux-fleurs (+10,7%) et les courgettes (+14,5%). Le prix des céréales a diminué en moyenne de 2,2%, avec une forte chute pour le blé

tendre (-7,8%). A la baisse aussi le prix des cultures industrielles, notamment celui de la betterave à sucre (-10,4%), à cause de la basse polarisation et du contenu réduit de sucre. Le prix des productions viticoles a augmenté, en moyenne, de 3,7%; de 5,4% pour le vin de qualité. Les productions oléicoles ont enregistré une hausse de 3,5%. Dans l'élevage, les prix ont diminué en moyenne de 4%, avec de fortes baisses en plusieurs sec-

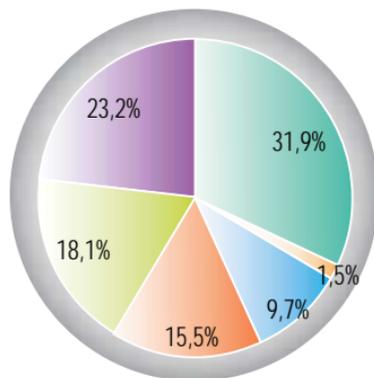
teurs, notamment la viande porcine (-17,5%) et les volailles (-7,4%), qui ont souffert de la crise de surproduction. A la hausse le lait de vache (1,4%) et celui de mouton et/ou chèvre (3,8%) et les œufs (3,7%). Les termes de l'échange de l'agriculture, mesurés par le rapport entre l'indice des prix à la production et celui des consommations intermédiaires, ont amélioré depuis l'année précédente.

Production Totale et Revenu Agricole

En 2002, les consommations intermédiaires (semences, engrais, aliments pour animaux, énergie, services, etc.) constituaient 31,9% de la production agricole totale, subventions à la production et impôts indirects inclus. Les salaires représentaient 15,5% du total. La rémunération du travail autonome (cultivateurs, exploitants et aide familiale), du capital et de l'exploitation, nette d'amortissements (18,1%), atteignait 23%.

Les subventions et aides accordées par l'État, les Administrations centrales, les Régions et l'UE représentaient environ 9,7%.

*Composition du revenu agricole, 2002**



Catégorie	Montant
TOTAL	48.011
Consommations intermédiaires	15.335
Impôts indirects sur la production	739
Subventions à la production	4.644
Revenus du travail salarié	7.442
Amortissements	8.694
Revenus nets du travail indépendant, du capital et de l'entreprise	11.157

**Y compris sylviculture et pêche.*

Industrie Alimentaire

En 2002 la production de l'industrie alimentaire et des boissons a augmenté de 1,6% en volume, contrairement à la production industrielle totale, qui a baissé de 1,4%. L'industrie du tabac a chuté de 17,9%. La valeur ajoutée (VA) totale, aux prix de base, a atteint presque 24.900 millions d'euros, soit une hausse en valeur de 10% en 2001. En 2002 la VA de l'industrie alimentaire représentait 9,5% de la VA de l'industrie au sens strict (activités d'extraction et manufacturières) et 80,8% de la VA de l'agriculture. 15% du chiffre d'affaires proviennent des exportations. Bien que ce chiffre soit encore inférieur aux niveaux atteints par d'autres pays comme la France et l'Allemagne (20%), il améliore les résultats précédents.

Les secteurs qui ont enregistré les plus grandes hausses en volume sont la transformation et conservation de fruits et légumes (+4,2%), le riz travaillé (+4%), les biscuits et la panification (+2,9%), la production de viande et dérivés (+2,6%), notamment les

Industrie alimentaire*: principaux agrégats macro-économiques, 2002



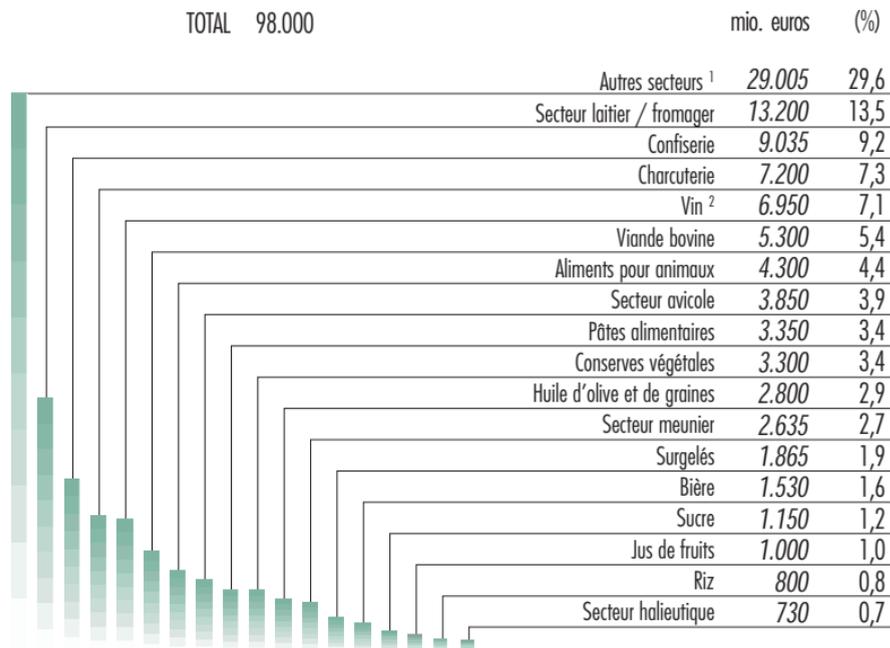
* Boissons et tabac inclus.

¹ Aux prix de base.

² Dans l'ensemble, total des subventions à la production et aux produits.

Source: estimations à partir des données ISTAT.

Chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire par secteurs (mio, euros), 2002



¹ Dont produits pour enfants et produits diététiques 1.150 millions d'euros, boissons gazeuses 1.600, café 1.980, eaux minérales 2.900.

² Y compris les coopératives et les filières courtes (agriculteurs-producteurs).

Source: estimations de Federalimentare et ISTAT, juin 2003.

saucisses cuites (+4,9%), la production de grains (+2,1%), en particulier des semoules de blé dur (+6,7%). Dans le secteur des boissons, le vin enregistre une augmentation importante (+5,5%).

D'après les estimations de Federalimentare, le secteur de l'industrie alimentaire compte environ 36.900 entreprises, dont 18% avec plus de 9 travailleurs, tandis que les estimations de l'ISTAT, avant les résultats du recensement de 2001, en comptaient environ 70.000, sur la base d'une méthodologie définitoire différente.

En 2002 le secteur comptabilisait près de 483.000 unités de travail, soit une hausse de 6,3% depuis 2001 et une part de 9,2% sur le total de l'industrie au sens strict. D'importants déséquilibres structurels et technologiques persistent entre les régions: le Centre-Nord concentre 72% des actifs et 76% de la VA de l'industrie alimentaire italienne exprimée aux prix de base.

Au sein de l'UE, l'agroalimentaire est un des secteurs de pointe, en termes

d'emploi et de VA.

Le secteur de la transformation de la viande est le plus important, avec un chiffre d'affaires d'environ 126 milliards d'euros (20,3%). Il est suivi par l'industrie laitière/fromagère avec 97 milliards (15,6%), le secteur des boissons avec 95 milliards (15,3%), les aliments pour animaux avec 40 milliards (6,4%) et le travail et la conservation

de fruits et légumes avec 32 milliards (6%).

Par rapport à 2001, en 2002 la production de l'industrie alimentaire et de boissons a augmenté en moyenne d'environ 6% au sein de l'UE. Des différences importantes ont toutefois intéressé les États membres: Allemagne (+6,4%), Espagne (+4,7%), Royaume Uni (+1,6%) et France (+1,1%).

Industrie alimentaire dans l'UE, 2001

Pays	Production		Employés	
	mld. euros	%	000 unités	%
France	115	18,4	392	14,3
Allemagne	110	17,6	597	21,8
Royaume-Uni	98	15,6	506	18,5
Italie ¹	93	14,9	268	9,8
Espagne	67	10,7	371	13,5
Hollande	39	6,2	147	5,4
Belgique	24	3,8	62	2,3
Autres	80	12,8	394	14,4
UE 15	626	100,0	2.737	100,0

¹ Entreprises avec plus de 9 employés
Source: Rapport ISMEA – Federalimentare, juin 2003.

Production par secteur en Italie (en volume)

	Variation 2002/01 %
Transformation du grain ¹	2,1
Pâtes alimentaires	-0,1
Riz transformé	4,0
Biscuits et panification	2,9
Transformation des fruits et légumes ²	4,2
Huiles et graisses végétales et animales	-0,7
Abattage du bétail et transformation de la viande	2,6
Laitier-fromager ³	1,8
Production de sucre	0,1
Confiserie	1,0
Diététiques et autres produits	0,3
Vin ⁴	5,5
Bière	-1,5
Eaux minérales et boissons sans alcool	-0,3
Aliments pour animaux	6,6
TOTAL	1,6

¹ Y compris semoules de blé dur et produits amylocés.

² Y compris jus de fruits et légumes (var. -8,6%).

³ Y compris fabrication de glaces (var. -2,6%).

⁴ De raisin non-autoproduit.

Distribution

Au 31 décembre 2002 le réseau commercial au détail fixe, représenté notamment par le secteur alimentaire, était constitué par 192.000 commerces environ, soit une baisse de 0,5% par rapport à l'année précédente.

Du point de vue de la spécialisation commerciale, des baisses ont caractérisé en particulier les catégories «viande

et produits à base de viande» (-2,3%), «fruits et légumes» (-2%) et «autres commerces spécialisés» (-6,2%).

Cette dernière catégorie est balancée par la croissance des commerces non spécialisés de type notamment alimentaire (2,5%). Il s'agit d'une catégorie générique, qui comprend les grandes et moyennes surfaces alimentaires ainsi

que la plupart des nouvelles ouvertures du secteur, de plus en plus tendant à la déspecialisation étant donnée aussi la disparition des tables de marchandises. A la hausse les commerces dédiés aux produits de la pêche (+1,9%) et aux boissons (+2%).

Au niveau des différences territoriales, le Centre-Nord a enregistré une baisse

Commerces alimentaires, 2002*

	Nord		Centre		Sud et Iles		Italie	
	quantité	%	quantité	%	quantité	%	quantité	%
Fruits et légumes	8.868	12,9	5.145	15,2	9.485	10,7	23.385	12,2
Viande et produits à base de viande	11.726	17,0	6.802	20,0	21.110	23,8	39.185	20,4
Pêche et produits de la pêche	1.569	2,3	1.417	4,2	4.893	5,5	8.027	4,2
Pain et pâtisserie	6.258	9,0	2.051	6,0	5.105	5,8	13.265	6,9
Vins, huiles et boissons	2.244	3,3	958	2,8	1.869	2,1	5.160	2,7
Autres alimentaires	8.451	12,3	3.689	10,9	12.287	13,9	23.588	12,3
Alimentaires non spécialisés	29.709	43,2	13.878	40,9	33.918	38,2	79.242	41,3
TOTAL	68.825	100,0	33.940	100,0	88.667	100,0	191.852	100,0
% du total des commerces	23,9		24,2		29,8		26,0	
DENSITE ¹	372		321		231		297	

* Sièges et unités locales.

¹ Habitants/commerce.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

du réseau alimentaire d'à peu près 1,6%, tandis que dans le Sud la hausse de 0,8% a concerné surtout les commerces non spécialisés de type notamment alimentaire.

En 2002 la valeur des ventes alimentaires du commerce fixe au détail a augmenté de 4,1%, avec des différences importantes entre petites surfaces (+1,8%) et grande distribution (+4,7%).

La grande distribution

Au 1er janvier 2002, 6.804 supermarchés ont été recensés contre les 6.413 de l'année précédente (+6,1%). Comme l'année dernière, cette hausse a été plus importante dans le Sud (+8,7%). La superficie totale de vente a augmenté, dépassant 5,7 millions de m² (+5,5%), avec un total de plus de 121.000 employés (+6,1%). Le nom-

bre d'hypermarchés est aussi à la hausse, ayant atteint 359 unités (+2,9%), avec une superficie totale de vente de plus de 2,1 millions de m² (+2,6%) et près de 63.400 employés (+0,8%). La croissance s'est toutefois concentrée dans le Nord-Est et surtout dans le Sud, où les unités ont augmenté de 22%, la superficie de 24% et les employés d'environ 17%.

Les ventes des supermarchés ont aug-

*Vente de produits alimentaires par la grande distribution, répartition par circonscription territoriale, 2002**

	Unités productives		Superficie de vente ¹		Actifs ¹		Nombre d'unités pour 100.000 habitants	Sup. de vente m ² /1.000 habitants
	unités	var. % 2002/01	m ²	var. % 2002/01	unités	var. % 2002/01		
Nord	3.786	3,9	4.537.911	2,2	112.451	1,9	14,8	177,4
Centre	1.485	7,4	1.586.159	5,5	39.073	4,0	13,6	145,4
Sud et Îles	1.892	9,0	1.733.317	10,9	33.219	12,8	9,2	84,5
TOTAL	7.163	5,9	7.857.387	4,7	184.743	4,2	12,6	138,4

* Supermarchés indépendants, secteur alimentaire de grands magasins et hypermarchés. Chiffres au 1^{er} janvier 2002.

¹ Superficie et actifs pour l'ensemble des secteurs, alimentaires et non alimentaires.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

menté en valeur de 4,8% par rapport à 2001, celles des hypermarchés de 4,2% et celles des hard discounts de 4,8%, contre une plus modeste augmentation (+1,8%) des commerces alimentaires traditionnels (petites surfaces).

Pour le réseau de distribution en gros, l'Observatoire national du commerce a relevé, au 31 décembre 2002, 97 commerces spécialisés en matières premières agricoles (céréales, aliments pour animaux, etc.) et animaux vivants, auxquels s'ajoutent 408 commerces spécialisés dans les produits alimentaires et les boissons. De plus en plus importants sont, en outre, les intermédiaires du commerce, avec presque 40.000 commerces alimentaires.

*Commerce ambulant et formes spéciales de vente alimentaire, 2002**

Typologie	Commerces	%	% qui vendent des produits alimentaires
Commerce ambulant fixe	33.022	74,1	36,3
Commerce ambulant mobile	6.529	14,7	18,1
Vente par correspondance	3.401	7,6	53,1
Vente à domicile	549	1,2	11,3
Distributeurs automatiques	1.049	2,4	53,3
TOTAL¹	44.550	100,0	31,8

* Chiffres au 31/12/2002, sièges d'entreprise et unités locales inscrites au registre des entreprises.

¹ Les activités de vente non spécifiées dans le registre des entreprises ne sont pas comprises.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

Consommation Alimentaire

En 2002 les ménages italiens ont dépensé environ 116.000 millions d'euros en alimentation et en boissons, soit une hausse en valeur de 3,7%.

Le niveau général de la consommation, en prix constants, a progressé de 0,5%. Des augmentations ont été enregistrées notamment pour le pain et les produits à base de céréales

(+2,5%), les produits laitiers et fromagers ainsi que les œufs (+1,3%), les huiles et graisses (+1,1%), les eaux minérales, boissons gazeuses et jus (+2,4%), contrairement à la viande qui est restée presque stationnaire (+0,2%). La consommation de sucre et de produits de pâtisserie ainsi que de fruits a baissé respectivement de 4% et 1,8%. La part des consommations alimentaires en valeur dans le budget des ménages est descendue à 15,3% contre 19,6% en 1992.

D'après l'ISTAT, les services de restauration (cantines, restaurants et restauration rapide) ont vendu pour environ 55.600 millions d'euros en 2002, soit une hausse en valeur de 4%, causée essentiellement par l'effet des prix. Entre 1992 et 2002 la part de cette catégorie dans le total des consommations alimentaires est passée de 34% à 48% environ, témoignant d'une dynamique significative dans le changement des habitudes des consommateurs.

En termes de dépenses, les catégories

Structure des consommations alimentaires, 2002

Produits	% de la dépense alimentaire	Taux annuel moyen de variation 2002/92 (%)	
		quantité	prix
Viande	21,9	-1,3	2,5
Pain et dérivés des céréales	17,0	0,8	2,4
Produits laitiers/fromagers et oeufs	13,6	-0,2	3,1
Légumes et pommes de terre	11,5	0,8	3,0
Poisson	7,1	0,8	2,7
Poisson			
Sucre et pâtisserie ¹	6,2	0,9	3,2
Fruits	6,6	0,1	1,9
Eaux minérales et autres boissons ²	5,1	2,1	2,0
Vin et boissons alcoolisées	4,6	-3,0	3,8
Huiles et graisses	4,7	-1,2	2,8
Café, thé et cacao	1,4	-1,3	2,7
Autres aliments ³	0,3	-0,2	2,3
TOTAL	100,0	-0,2	2,7

¹ Confiture, miel, sirops, chocolat et pâtisserie.

² Boissons gazeuses, jus de fruits, etc.

³ Produits diététiques, épices, produits pour enfants, etc.

Consommations alimentaires dans l'UE (Kg/hab.)*

Produits	Italie	France	Espagne	Grèce	Allemagne	Royaume-Uni	Autriche	UE
Céréales et dérivés ¹	122,6	87,7	75,7	161,6	76,1	88,4	80,2	89,3
Riz	5,5	5,3	6,6	5,4	3,7	4,3	2,8	4,7
Pommes de terre	43,2	50,5	-	87,8	70,0	111,4	53,8	-
Fruits frais et agrumes ²	218,5	-	193,6	310,6	92,5	-	100,4	-
Fruits frais et agrumes ²	140,8	-	116,2	171,7	108,1	-	92,8	-
Lait ³	-	98,0	-	-	91,0	129,0	95,0	-
Fromages	-	25,0	-	-	20,0	9,0	17,0	-
Oeufs ⁴	14,0	9,0	15,0	12,0	12,0	-	10,0	13,0
Beurre	-	9,0	-	-	7,0	3,0	5,0	-
Total des viandes ⁴	90,5	107,2	124,1	91,7	88,4	82,6	97,6	95,3
<i>Dont bovine⁴</i>	22,7	25,2	14,5	18,6	10,3	18,6	18,3	19,0
<i>Dont porcine⁴</i>	37,9	36,7	65,4	32,6	53,8	25,1	56,4	42,8
Huiles et graisses végétales ⁵	25,9	14,8	35,7	45,6	21,9	-	10,8	-
Sucre ⁶	24,2	33,1	29,6	35,5	35,3	35,5	40,0	32,7
Vin ⁷	48,5	52,5	34,3	24,0	24,4	16,4	30,1	32,1

* Les données datent de 2000/01 pour les produits d'origine végétale et le vin; de 2001 pour les produits laitiers/fromagers, la viande et les œufs.

¹ Céréales et dérivés en équivalent farine; riz, moyenne UE, 2000.

² Italie, Espagne, 1999/00, Grèce 1998/99.

³ Y compris les autres produits frais.

⁴ Œufs, France, Grèce, moyenne UE, 2000; viandes Grèce, Espagne, moyenne UE, 2000.

⁵ Allemagne, 2000.

⁶ Équivalent sucre blanc; Espagne, moyenne UE 2000.

⁷ Litres par habitant; moyenne UE, 2000/01.

les plus importantes sont: la viande (25.500 millions d'euros), le pain et les dérivés des céréales (19.700 millions), les produits laitiers/fromagers et les œufs (15.800 millions).

Par rapport à 1992, la part de la viande, des produits laitiers/fromagers, des huiles et graisses, du vin et des autres boissons alcoolisées dans les consommations alimentaires a diminué. A l'inverse, le pain et les produits à base de céréales, le poisson, les fruits, les légumes, les eaux minérales et les boissons non alcoolisées ont gagné de l'importance.

Au niveau territorial, la dépense moyenne par mois pour les produits alimentaires et les boissons a augmenté en 2002 respectivement de 410 euros dans le Nord (+1%), de 443 dans le Centre (+7%) et de 435 dans le Sud (+4,8%). Dans le Sud, la consommation alimentaire atteint 24% du total des dépenses, contre 17-18% environ dans le Centre-Nord.

En 2002, le solde commercial du secteur agro-industriel, quoique toujours négatif, s'est encore amélioré, passant à environ -8.000 millions d'euros. Une croissance des exportations de 5%, soit près de 900 millions d'euros, causée par des importations presque stationnaires (+0,3%), est à la base de ce résultat. Le degré de couverture commerciale s'est encore amélioré, passant de 66,7% en 2001 à 69,8% en 2002.

L'UE reste le partenaire commercial principal, suivie pour les exportations par l'Amérique du Nord et par les autres pays européens (non méditerranéens) et pour les importations par l'Amérique du Centre et du Sud; ces derniers pays enregistrent une croissance intéressante en tant que fournisseurs, ayant augmenté de plus d'1% leur part dans les importations agroalimentaires italiennes.

Parmi les clients se signalent l'Allemagne, la France et les Etats-Unis, qui absorbent ensemble 45% des ventes agroalimentaires italiennes à l'étran-

Balance agro-industrielle et système agro-industriel*

	1995	2001	2002
AGREGATS MACRO-ECONOMIQUES			
Total de la production agro-industrielle ¹	54.805	68.834	71.005
Importations	23.703	26.854	26.925
Exportations	13.527	17.901	18.791
Solde	-10.176	-8.953	-8.134
Volume de commerce ²	37.230	44.755	45.716
Consommation apparente ³	64.981	77.787	79.139

INDICATEURS (%)

Degré d'autosuffisance ⁴	84,3	88,5	89,7
Propension à importer ⁵	36,5	34,5	34,0
Propension à exporter ⁶	24,7	26,0	26,5
Degré de couverture commerciale ⁷	57,1	66,7	69,8

* En millions d'euros courants, les données concernant la production agro-industrielle et le commerce comprennent aussi la rubrique «tabac transformé».

¹ PBV 'agriculture, sylviculture, pêche et valeur ajoutée de l'industrie alimentaire aux prix de base (voir glossaire).

² Total des exportations et importations.

³ Production de l'industrie agroalimentaire, plus les importations, moins les exportations.

⁴ Rapport entre production et consommation.

⁵ Rapport entre exportations et consommation.

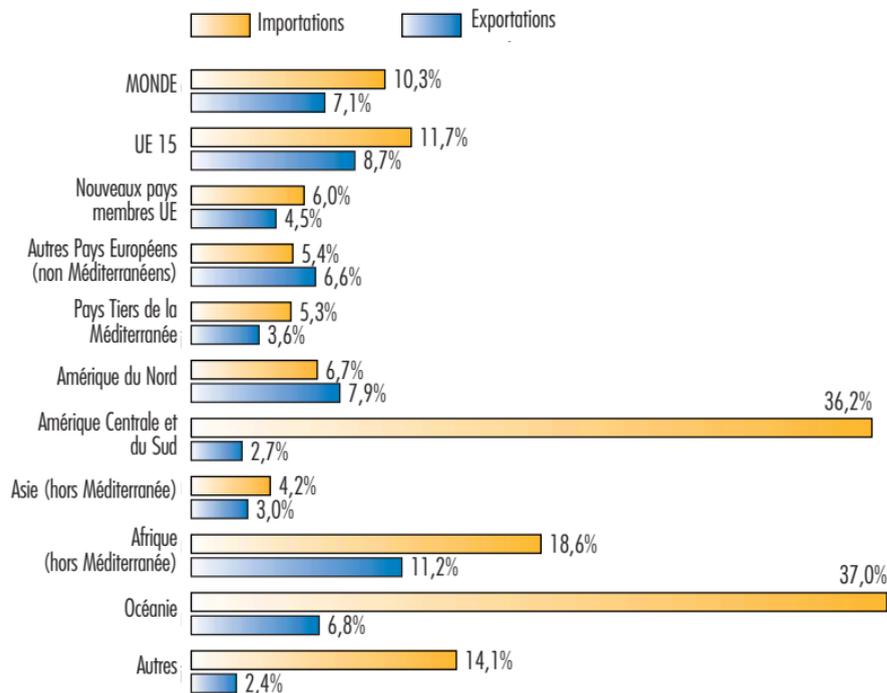
⁶ Rapport entre exportations et production.

⁷ Rapport entre exportations et importations.

ger. Les Etats-Unis sont le plus dynamique des dix premiers clients, avec une croissance des importations de l'Italie de 9% entre 2001 et 2002. France, Allemagne et Espagne continuent à

être les principaux fournisseurs, absorbant environ 40% des achats italiens. Toutefois, au cours de la dernière année, l'Espagne seulement a augmenté ses ventes vers l'Italie, tandis

Part de l'agroalimentaire dans le total des échanges extérieurs italiens, répartitions par zone géographique, 2002



que les exportations agroalimentaires de France et Allemagne ont diminué. Du point de vue de la technologie commerciale, 35% des achats agroalimentaires et 22% des ventes relèvent du secteur primaire, ce qui témoigne de l'aptitude italienne à importer des matières premières agricoles, exportant des produits alimentaires transformés. Quant aux achats, les produits de la filière zootechnique absorbent les parts les plus importantes: animaux vivants, viandes fraîches ainsi que surgelés et produits laitiers/fromagers. A l'inverse, les exportations italiennes concernent surtout les produits des cultures et de l'industrie alimentaire: fruits frais, légumes frais et secs, dérivés des céréales, légumes transformés, vin.

En ce qui concerne les ventes, entre 2001 et 2002 l'exportation des pommes a progressé de 36%, celle d'eau-de-vie et de liqueurs de 15% et celle des conserves de tomates de 13%, tandis que le raisin de table a enregistré une baisse de 29%; quant aux achats,

Commerce extérieur des principaux secteurs agroalimentaires (mio. euros), 2002

	Importations	Exportations	Sn* (%)
Céréales	1.430	89	-88,3
dont ceux issus de graines	62	22	-47,6
Légumes frais	582	817	16,8
dont ceux issus de graines	149	50	-49,7
Légumes secs	87	29	-50,4
Agrumes	185	109	-25,7
Fruits frais	868	1.753	33,8
Fruits secs	338	137	-42,3
Fibres textiles brutes	387	15	-92,5
Graines et fruits oléagineux	404	12	-94,2
dont ceux issus de graines	7	3	-38,0
Cacao, café, thé, arômes et épices	576	37	-88,0
Fleurs et plantes ornementales	397	479	9,3
Tabac brut	155	242	21,8
Animaux vivants	1.377	41	-94,3
dont animaux de reproduction	105	20	-68,4
dont animaux d'élevage et d'abattoir	1.247	14	-97,9
dont autres animaux vivants	25	7	-54,3
Autres produits des élevages	486	29	-88,6
Produits de la sylviculture	747	109	-74,6
dont bois	507	12	-95,3
Produits de la chasse et de la pêche	785	158	-66,5
Autres produits	137	102	-14,6
TOTAL DU SECTEUR PRIMAIRE	8.940	4.156	-36,5

	Importations	Exportations	Sn* (%)
Dérivés des céréales	515	2.652	67,5
dont pâtes alimentaires	19	1.232	97,0
Sucre et pâtisserie	889	663	-14,6
Viande fraîche et surgelée	3.111	575	-68,8
Viande préparée	165	658	60,0
Poisson transformé et conservé	2.322	294	-77,5
Légumes transformés	641	1.255	32,4
Fruits transformés	390	723	29,9
Produits laitiers et fromagers	2.562	1.218	-35,6
dont lait	615	2	-99,3
dont fromage	1.127	980	-7,0
Huiles et graisses	1.692	1.052	-23,3
Tourteaux, farines de graines oléagineuses	1.007	207	-65,9
Boissons	1.059	3.842	56,8
dont vin	204	2.729	86,1
Autres produits de l'industrie alimentaire	2.251	1.482	-20,6
TOTAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	16.605	14.621	-6,4
TOTAL BALANCE AGROALIMENTAIRE	25.545	18.777	-15,3
Tabac transformé	1.380	14	-98,0
TOTAL AGRO-INDUSTRIEL	26.925	18.791	-17,8

*Sn = solde normalisé (voir glossaire).

Les échanges de produits agroalimentaires avec l'étranger par région (mio euros), 2002

	Secteur primaire		Industrie alimentaire		Total		Var. % 2002/01	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Piémont	1.258	211	969	2.185	20.751	29.469	-7,6	6,4
Val d'Aoste	10	0	16	13	270	367	3,7	51,7
Lombardie	1.638	307	4.347	2.646	94.932	74.827	-1,6	5,6
Trentin-Haut-Adige	148	371	587	688	4.501	4.467	-1,0	12,6
Vénétie	1.340	473	1.990	1.939	29.310	38.637	-5,0	1,7
Frioul Vénétie Julienne	283	106	277	397	4.550	9.022	-0,8	-2,0
Ligurie	507	308	615	246	6.469	3.624	1,4	5,5
Emilie Romagne	920	618	2.605	2.246	18.987	31.506	-0,7	1,5
Toscane	321	233	1.439	1.102	15.664	21.466	-1,1	7,6
Ombrie	150	73	234	199	1.790	2.468	25,2	17,3
Marches	172	34	169	120	3.734	8.306	-10,2	-4,0
Latium	560	137	1.154	365	22.199	11.713	-1,7	7,6
Abruzzes	176	23	238	263	3.912	5.500	4,9	6,3
Molise	4	3	34	43	466	545	-20,9	12,6
Campanie	509	282	857	1.465	7.595	7.889	-1,6	12,3
Pouilles	398	496	510	318	4.896	5.829	1,5	-21,2
Basilicate	47	29	23	20	382	1.478	-5,2	-5,3
Calabre	65	37	120	46	474	285	-18,0	-14,6
Sicile	206	334	368	287	11.824	4.980	12,7	-1,4
Sardaigne	116	7	111	162	3.913	2.114	1,3	-8,9
ITALIE	8.838	4.085	16.665	14.761	256.857	265.298	-1,8	3,5

les sous-produits zootechniques ont chuté de 18% et les viandes porcines semi-œuvrées, fraîches ou réfrigérées de 19%. A l'inverse, les viandes bovines semi-œuvrées, fraîches ou réfrigérées ont augmenté de 39%, les bovins d'élevage de 22% et l'huile d'olive vierge et extra-vierge de 21%.

Du point de vue de la répartition géographique, l'Emilie Romagne, la Vénétie et les Pouilles sont aux premières places dans l'exportation de produits primaires, contrairement à la Lombardie, l'Emilie Romagne et le Piémont, qui occupent les premières positions dans l'exportation de produits alimentaires. En ce qui concerne les achats, la Lombardie, la Vénétie et le Piémont se placent aux trois premières places pour les produits primaires; dans le cas des produits transformés, la Lombardie occupe toujours la première place suivie par l'Emilie Romagne et la Toscane.

STRUCTURES AGRICOLES

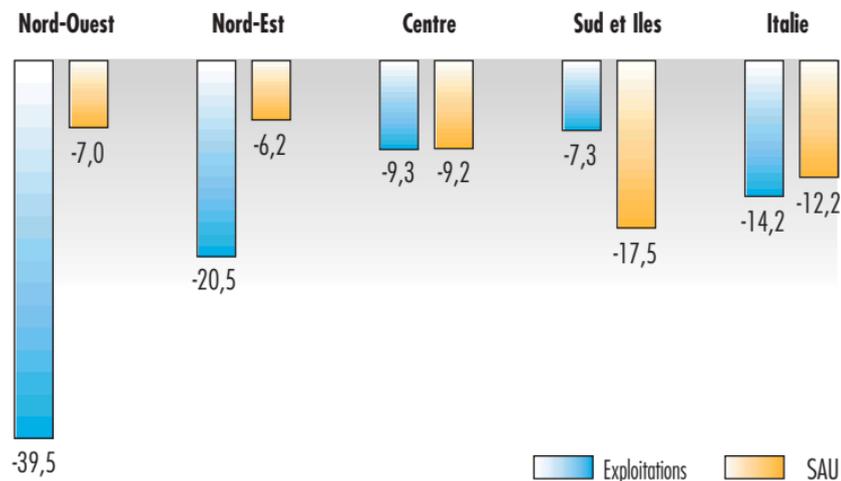
Exploitations Agricoles et Superficie Correspondante

D'après les données du 5^{ème} recensement général de l'agriculture (22 octobre 2000), les exploitations agricoles, zootechniques et forestières s'élevaient à 2.594.825, pour une superficie totale de 19,6 millions d'hectares, dont 13,2 millions de superficie agricole utilisée. Depuis le recensement de 1990, le nombre d'exploitations a chuté de 14,2% à cause d'une réduction plus contenue de la superficie totale (3,1 millions d'hectares, -13,6%) et de la SAU (1,8 millions d'hectares, -12,2%). Cette baisse s'est concentrée dans les régions du Nord-Ouest (-39,5%) et du Nord-Est (-20,5%), étant plus contenue dans le Centre (-9,3%) et le Sud (-7,3%). A l'inverse, la superficie a moins dimi-

nué dans les régions du Nord que dans le Centre, le Sud et les Iles (en termes de SAU -7% dans le Nord-Ouest, -6,2% dans le Nord-Est, -9,2% dans le Centre et -17,5% dans le Sud).

La superficie moyenne par exploitation a augmenté dans les régions du Nord, elle est presque restée inchangée dans le Centre et a par contre chuté dans les régions du Sud et des Iles.

Variation 2000/1990 des exploitations et de la SAU par circonscription (%)



Exploitations agricoles, superficie agricole et SAU, 2000

	EXPLOITATIONS AGRICOLES		SAU		TAILLE MOYENNE ¹	
	nombre	var. % 2000/90	hectares	var. % 2000/90		var. % 2000/90
Piémont	120.796	-37,8	1.068.299	-4,6	8,8	53,2
Val d'Aoste	6.595	-28,2	71.188	-26,3	10,8	2,6
Lombardie	74.501	-43,6	1.035.792	-6,2	13,9	989,6
Trentin-Haut-Adige	61.253	-3,5	414.404	-1,9	6,8	1,7
Vénétie	191.085	-15	852.744	-3,2	4,5	13,9
Frioul Vénétie Julienne	34.963	-39,6	238.807	-7	6,8	53,8
Ligurie	43.739	-39,7	62.605	-32,3	1,4	-82,9
Emilie Romagne	107.787	-28,5	1.114.288	-9,6	10,3	26,5
Toscane	139.872	-6,6	857.699	-7,5	6,1	-1,0
Ombrie	57.153	-2,4	367.141	-7,3	6,4	-5,1
Marches	66.283	-18	503.977	-8,2	7,6	11,9
Latium	214.665	-9,9	724.325	-13,2	3,4	-3,6
Abruzzes	82.833	-22,4	428.802	-17,7	5,2	6,1
Molise	33.973	-18	214.941	-14,3	6,3	4,5
Campanie	248.931	-9,4	599.954	-9,4	2,4	0,0
Pouilles	352.510	0,5	1.258.934	-13,4	3,6	-13,9
Basilicate	81.922	-1,7	537.695	-13,8	6,6	-12,3
Calabre	196.191	-7,4	556.503	-16,1	2,8	-9,4
Sicile	365.346	-9,6	1.281.655	-19,8	3,5	-11,3
Sardaigne	112.692	-4,4	1.022.901	-24,7	9,1	-21,2
ITALIE	2.594.825	-14,2	13.206.297	-12,2	5,09	2,27

¹ Par SAU

Source: recensement ISTAT.

Exploitations Agricoles par Classe de SAU

La baisse dans le nombre d'exploitations et de leur SAU a concerné notamment les petites exploitations (1-11 hectares de SAU), soit 44,9% du total. Par rapport au recensement précédent, ce type d'exploitations a

diminué de 21,5% en nombre et de 22,3% en hectares de SAU utilisés. Il est suivi par les exploitations moyennes (4,3% du total), qui ont enregistré une baisse de 16% en nombre et de 15,3% en SAU. Les baisses des

classes extrêmes ont par contre été plus contenues: -6,1% (exploitations) et -7,8% (SAU) pour les exploitations de taille très petite et -4,7% et -5,2% pour celles de plus grande taille.

Exploitations et hectares utilisés par classe de superficie agricole, 2000

	CLASSES DE SUPERFICIE AGRICOLE				
	0	< 1	1 -- 11	11 -- 21 ¹	> 21
Exploitations	41.371	1.164.219	1.164.159	112.618	112.458
Variation % 2000/90	-13,5	-6,1	-21,5	-16,0	-4,7
Hectares utilisés	-	516.844	3.846.768	1.686.508	7.156.177
Variation % 2000/90	0,0	-7,8	-22,3	-15,3	-5,2

¹ Les exploitations de 11 hectares sont comprises dans cette classe.

Source: recensement ISTAT.

Utilisation des Terrains

Les cultures arables, absorbant environ 7,3 millions d'hectares de superficie, ont diminué au total de 9,7% depuis 1990, avec une forte chute dans le Sud (-16%). Dans cette classe, l'utilisation de la superficie agricole pour la production de maïs a évolué de manière différenciée par rapport à la donnée moyenne du secteur ainsi qu'au niveau de la répartition géographique, avec des variations positives dans les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est et négatives dans le Centre, le Sud et les Iles.

Les cultures ligneuses (vigne, olivier, arbres fruitiers, etc.), troisième mode d'exploitation des terrains par impor-

tance en termes de superficie utilisée, ont enregistré une forte chute (-11,8%), qui s'est manifestée notamment dans le Sud, où la superficie destinée aux prés permanents et aux pâturages a elle aussi baissé le plus (-24,5%). Par rapport à la baisse générale des cultures ligneuses, la culture de l'olivier pour la production de l'huile a diminué seulement dans les régions du Nord-Ouest, progressant par contre dans toutes les autres circonscriptions.

Il convient de souligner la diminution des bois et d'autres superficies, très probablement appartenant à des exploitations forestières d'organismes

publics qui n'étaient plus pris en considération par le recensement (réserves naturelles, zones protégées, etc.). Cette baisse a concerné chaque répartition.

A la hausse l'arboriculture à bois qui, bien qu'elle présente une variation négative dans le Nord-Ouest, a évolué de manière particulièrement positive dans les régions centrales ainsi que dans le Sud et les Iles.

Il faut enfin mettre en évidence la quote-part de superficie agricole non utilisée mais destinée à des activités de loisirs, variable entre 1,5% et 2,8% de la superficie agricole non utilisée totale.

Utilisation des terrains et orientations productives, 2000

	NORD-OUEST		NORD-EST		CENTRE		SUD ET ILES	
	ha	var. % 2000/90 ¹						
Cultures arables	1.316.003	-2,7	1.612.020	-5,1	1.515.594	-8,2	2.844.615	-16,0
<i>dont maïs (%)</i>	35,3	6,5	30,4	11,3	5,4	-0,8	1,2	-0,6
<i>dont pommes de terre et légumes (%)</i>	0,6	-0,2	0,8	0,0	1,7	0,7	2,1	-0,3
<i>dont maraîchères (%)</i>	1,7	0,0	3,9	0,4	2,3	-0,5	4,9	-0,7
<i>dont fourragères (%)</i>	17,8	-4,1	21,8	-6,2	23,1	-3,5	20,8	2,6
Cultures ligneuses	149.286	-4,8	328.149	-8,4	420.284	-1,6	1.561.223	-10,1
<i>dont vignes (%)</i>	52,2	-7,6	50,4	0,0	29,0	-9,9	22,5	-5,8
<i>dont oliviers pour la production d'huile (%)</i>	9,6	-1,5	2,0	0,9	50,8	5,6	53,0	7,2
<i>dont arbres fruitiers (%)</i>	34,2	7,4	45,1	-2,0	17,0	4,1	14,6	-0,1
Jardins potagers domestiques, prés permanents								
et pâturages	779.994	-11,6	680.483	-6,7	520.895	-12,9	1.477.752	-24,5
SAU totale	2.245.283	-7,0	2.620.652	-6,2	2.456.772	-9,2	5.883.590	-17,5
Bois	623.717	-35,7	1.105.294	-9,9	1.269.817	-10,0	1.579.719	-16,9
SANU	268.815	7,6	149.590	-19,7	164.608	-19,0	334.250	-9,0
<i>dont superficie destinée aux activités de loisirs (%)</i>	1,9	-	2,8	-	2,5	-	1,5	-
Arboriculture à bois	61.543	-14,8	27.272	36,4	26.173	315,6	43.919	523,2
Autres superficies	121.221	-40,8	266.363	-30,0	134.922	-22,5	221.998	-19,3
SUPERFICIES D'EXPLOITATION TOTALES	3.320.580	-15,1	4.169.171	-9,5	4.052.292	-10,0	8.063.476	-16,7

¹ Pour les valeurs exprimées en pourcentage la variation est donnée par la différence absolue.

Source: recensement ISTAT.

Patrimoine Zootechnique

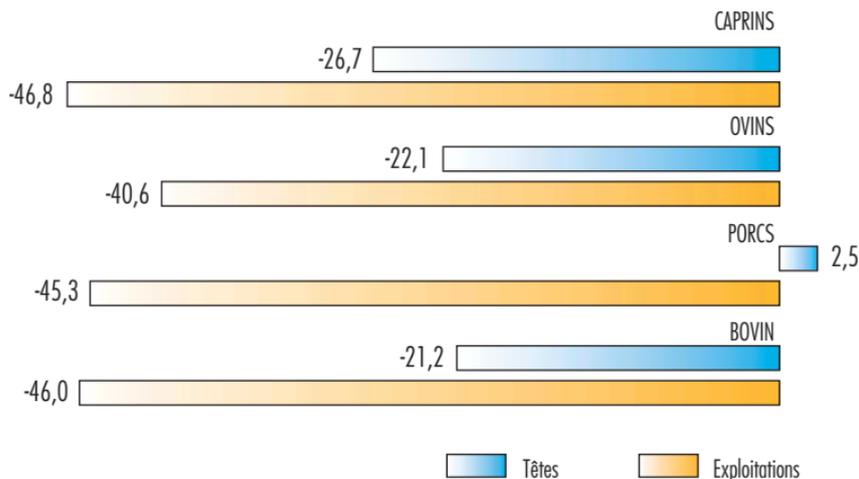
Le secteur zootechnique a fortement chuté au cours de la dernière décennie. Depuis 1990, le nombre d'exploitations d'élevage a diminué dans l'ensemble de 35,2%, avec des valeurs plus élevées dans les régions du Nord et notamment au Piémont (-53,3%), en Lombardie (-50,7%), au Frioul Vénétie Julienne (-53,8%) et en Ligurie (-56,1%). Les baisses les plus importantes ont été enregistrées par les élevages de porcs, les exploitations desquels ont chuté entre 51% et 56% dans toutes les circonscriptions, exception faite pour le Sud, où la contraction a été plus contenue (39,2%). En ce qui concerne le nombre de porcs, les diminutions ont été moins accentuées, soit 9,2% dans le Nord-Est et 22,7% dans le Sud. Une hausse de 31% a été enregistrée en revanche dans le Nord-Ouest, due exclusivement à la forte augmentation d'animaux élevés en Lombardie. Situation presque identique pour l'élevage bovin: le nombre d'exploitations d'élevage a baissé d'environ 45-48% et le nombre d'animaux a chuté de 17,5%

dans le Nord-Ouest et de 30,1% dans le Centre. Quant aux élevages ovins, par rapport à la baisse nationale (-40,6%) ce sont les régions du Nord-Ouest qui ont subi les pertes les plus importantes en termes d'exploitations (-45,5%).

En ce qui concerne le nombre de têtes,

ce sont par contre les régions du Centre et du Sud qui ont présenté les diminutions les plus remarquables. Il en est de même pour les caprins, diminués surtout dans le Centre (-47% les exploitations et -36% les animaux) et le Sud (-50,4% les exploitations et -29% les animaux).

Variation (%) des exploitations avec élevages par espèces de bétail, 2000



Variation (%) des exploitations avec élevages par espèces de bétail, 2000

	BOVINS		PORCS		OVINS		CAPRINS	
	Têtes	Exploitations	Têtes	Exploitations	Têtes	Exploitations	Têtes	Exploitations
Nord-Ouest	41.509	2.480.904	11.520	4.766.853	6.630	199.945	8.540	108.177
Nord-Est	48.513	1.843.194	24.175	2.468.458	5.679	177.042	6.831	50.435
Centre	24.699	483.788	46.834	659.089	25.340	1.503.766	7.444	69.238
Sud et Iles	57.273	1.241.366	112.976	751.259	59.369	4.929.636	25.796	695.905
ITALIE	171.853	6.046.506	195.325	8.614.016	96.939	6.808.900	48.561	923.402

Variations (%) 2000/90

Nord-Ouest	-45,5	-17,5	-55,4	31,0	-45,5	-9,7	-46,4	-8,3
Nord-Est	-46,3	-22,9	-51,7	-9,2	-19,2	-3,5	-26,2	-4,5
Centre	-48,4	-30,1	-51,1	-38,7	-42,2	-26,1	-47,0	-36,0
Sud et Iles	-44,9	-21,6	-39,2	-22,7	-40,7	-21,8	-50,4	-29,0
ITALIE	-46	-21,2	-45,3	2,5	-40,6	-22,1	-46,8	-26,7

Source: recensements ISTAT.

Exploitations par Forme Juridique

L'Italie compte 2.541.998 exploitations individuelles (soit 98%). Les sociétés de personnes et de capitaux représentent seulement 1,5% et sont déplacées notamment dans les régions du Nord-Est. La société simple est la plus répandue (77% des sociétés); peu utilisées sont, par contre, les sociétés

par actions. Les coopératives, qui s'élèvent à 1.867 unités, sont à la hausse et plus répandues dans le Nord-Est (29,7%). Peu communes les associations de producteurs: 63 au total, dont la plupart localisée dans les Iles. Concentrées notamment dans l'Italie du Sud (25,9%), les exploitations

gérées par une personne juridique de droit public sont au nombre de 5.394 unités, en chute partout sauf que dans le Sud.

Peu répandus sont enfin les consortiums (124 unités dans l'ensemble), dont plus de 55% sont situés dans le Nord-Est.

Exploitations agricoles par forme juridique, 2000

	NORD-OUEST		NORD-EST		CENTRE		SUD ET ILES	
	nombre	var. % 2000/90	nombre	var. % 2000/90	nombre	var. % 2000/90	nombre	var. % 2000/90
Exploitation individuelle	234.140	-41,7	376.933	-23,1	466.808	-10,4	1.464.117	-7,6
GAEC	460	27,1	1.432	89,4	1.317	85,8	2.352	43,9
Sociétés de personnes ou de capitaux	10.475	284,4	14.642	378,3	8.326	162,7	5.232	330,3
dont simple	9.100	-	12.126	-	5.423	-	3.044	-
dont SNC	288	-	557	-	391	-	307	-
dont à responsabilité limitée	541	-	911	-	1.531	-	805	-
Coopérative	275	915,8	554	519,6	402	368,8	636	1.347,4
Associations de producteurs	7	-	8	-	3	-	45	-
Organisme public	1.029	-43,3	1.298	-16,0	1.074	-20,7	1.993	2,6
Autre forme juridique	307	-	322	-	324	-	314	-

Source: recensements ISTAT.

Mode d'Exploitation

La tendance de l'exploitant à gérer directement sa propre exploitation, confirmée dans 94,8% des cas, se confirme le mode le plus répandu, même

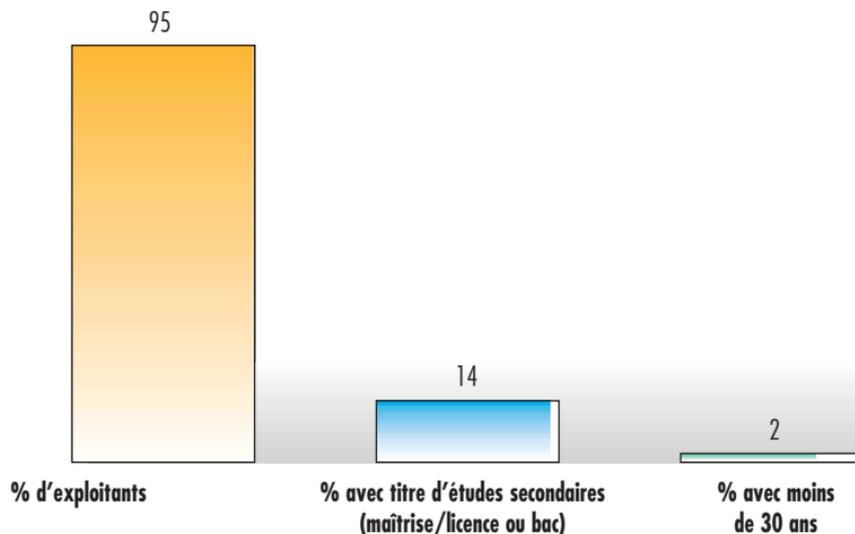
si en chute par rapport à 1990. 81% des exploitations emploient exclusivement des membres de leur famille, tandis qu'une partie non négligeable

(10,2%) emploie des membres de leur famille de manière prédominante. Seules 4% des exploitations emploient des personnes extérieures à leur famille de manière prédominante.

Dans 5% des exploitations, l'exploitant se limite à la direction technique et administrative, utilisant une main d'œuvre à durée déterminée ou indéterminée pour les travaux manuels (exploitation avec travailleurs salariés).

Le nombre d'exploitations gérées « en économie », à savoir utilisant des travailleurs salariés ou ayant recours exclusivement à des Entreprises de Travaux Agricoles, a augmenté de 12,7% entre 1990 et 2000. Les exploitations gérées de cette manière représentent 5,1% du total recensé. Peu répandus les autres modes d'exploitation, y compris le métayage.

Caractéristiques du chef de l'exploitation, 2000



Exploitations par type de gestion, 2000

Mode d'exploitation	NORD-OUEST		NORD-EST		CENTRE		SUD ET ILES		ITALIE	
	Nombre	var. % 2000/90	Nombre	var. % 2000/90	Nombre	var. % 2000/90	Nombre	var. % 2000/90	Nombre	var. % 2000/90
Gestion directe par l'exploitant:	234.235	-40,4	353.181	-24,0	460.153	-8,9	1.412.020	-7,7	2.459.589	-15,0
<i>avec exclusivement des membres de la famille (%)</i>	95,3	2,1	92,9	1,3	94,3	3,8	79,6	8,7	85,8	5,1
<i>avec des membres de la famille de manière prédominante (%)</i>	3,6	-1,5	5,8	-0,8	4,1	-2,2	14,4	-5,0	10,2	-2,9
<i>avec des membres extérieurs à la famille de manière prédominante (%)</i>	1,1	-0,6	1,3	-0,5	1,6	-1,5	6,0	-3,7	4,0	-2,1
Emploi de salariés	12.197	-15,1	41.668	38,8	17.565	2,2	61.574	9,1	133.004	12,7
Métayage	67	-81,7	157	-91,4	340	-92,7	923	-57,1	1487	-83,5
Autre forme de gestion	194	169,4	183	31,7	196	-59,3	172	-93,0	745	-76,4
TOTAL	246.693	-39,5	395.189	-20,5	478.254	-9,3	1.474.689	-7,3	2.594.825	-14,2

Source: recensement ISTAT.

Main d'Oeuvre de l'Exploitation

Le secteur agricole continue à être caractérisé par la présence de main d'œuvre familiale de manière largement prédominante. Seulement 5% des exploitations emploient des personnes extérieures à leur famille avec des contrats à durée indéterminée, tandis que 14,6% ont recours à des contrats à durée déterminée. Sur un total de 333 millions de journées travaillées au cours de l'année agricole

1999/2000, la part couverte par la main d'œuvre familiale a été de 85,2%. Le restant 14,8% des journées a été effectué par des personnes extérieures à la famille, dont 4% avec des contrats à durée indéterminée et 10,8% avec des contrats à durée déterminée. Le volume de travail réalisé par l'autre main d'œuvre (responsables, employés, ouvriers et assimilés), mesuré en journées travaillées, a

baissé de 37,5%. Les exploitations qui emploient l'autre main d'œuvre sont concentrées dans l'Italie du Sud. En termes d'importance relative, le volume de travail effectué par l'exploitant continue à constituer le pourcentage le plus élevé dans le cadre de la main d'œuvre familiale (61,8%), avec une hausse de 5% par rapport à 1990, contre des pertes dans les autres catégories de main d'œuvre familiale.

Main d'Oeuvre de l'Exploitation, 2000

JOURNEES TRAVAILLEES

	nombre	var. % 2000/90 ¹
--	--------	--------------------------------

Main d'œuvre familiale	284.055.802	-25,5
exploitant (%)	61,8	5,0
conjoint (%)	18,9	-1,2
autres membres (%)	19,3	-3,9
Autre main d'œuvre	49.492.026	-37,5
à temps indéterminé (%)	26,9	-1,2
à temps déterminé (%)	73,1	-3,9

¹ Par SAU
Source: recensement ISTAT.

Caractéristiques des travailleurs agricoles (%), 2000



Mécanisation et Entreprises de Travaux Agricoles

Les exploitations qui emploient des engins mécaniques (de propriété, en copropriété ou fournis par des tiers) sont au nombre de 2,2 millions, soit

86,5% du total.

En ce qui concerne le titre d'utilisation, la propriété et le recours aux ETA (Entreprises de Travaux Agricoles) de

façon passive sont les plus répandus, contrairement à la copropriété des engins, qui est utilisée seulement par peu d'exploitations. Toutefois, les

Exploitations faisant usage d'engins mécaniques, 2000*

	NORD-OUEST		NORD-EST		CENTRE		SUD ET ILES		ITALIE	
	nombre	var. %	nombre	var. %	nombre	var. %	nombre	var. %	nombre	var. %
	2000/90		2000/90		2000/90		2000/90		2000/90	
Tracteurs	151.287	-32,3	309.029	-20,6	271.514	-17,5	823.463	-10,2	1.555.293	-16,3
appartenant à l'exploitation (%)	90,2	16,7	74,4	10,6	71,2	17,3	38,4	8,3	56,3	9,7
fournis par des tiers (%)	16,1	-19,6	46,2	-10,8	32,6	-15,9	62,3	-8,0	49,4	-10,0
Motoculteurs	139.184	-10,2	234.384	-25,9	224.179	-16,1	767.627	-5,5	1.365.374	-15,3
appartenant à l'exploitation (%)	96,1	7,4	90,0	5,5	89,0	6,4	73,4	5,4	81,1	4,7
fournis par des tiers (%)	4,7	-7,1	11,3	-4,8	11,2	-4,3	26,6	-5,3	19,2	-4,2
Moissonneuses-batteuses	58.379	-50,3	168.551	-26,8	100.489	-41,2	259.476	-34,7	586.895	-35,9
appartenant à l'exploitation (%)	11,3	5,5	3,6	1,8	7,0	3,8	4,3	2,4	5,3	2,6
fournis par des tiers (%)	90,6	-3,5	96,8	-0,7	93,5	-2,3	95,9	-1,3	95,2	-1,4
Machines de récolte automatisée	10.216	4,9	34.893	-24,7	14.288	-8,6	25.014	57,3	84.411	-3,6
appartenant à l'exploitation (%)	44,8	10,4	27,6	-7,6	30,8	14,7	36,0	12,5	32,7	3,1
fournis par des tiers (%)	57,5	-8,9	76,2	8,0	69,1	-10,1	64,3	-11,1	69,2	-2,0
Autres engins mécaniques	132.134	-37,0	290.855	-24,6	153.702	-31,2	347.772	-44,8	924.463	-36,2
appartenant à l'exploitation (%)	87,5	16,4	70,2	8,9	77,2	19,4	60,0	10,8	70,0	13,1
fournis par des tiers (%)	20,2	-24,1	46,9	-21,5	27,3	-25,9	41,8	-15,9	37,9	-20,0

* Pour les pourcentages la variation est donnée par la différence entre les valeurs absolues.

Source: recensement ISTAT.

valeurs moyennes cachent quelques différences, qui apparaissent quand l'on lit les données de chaque circonscription. L'utilisation de tracteurs et de motoculteurs sous forme de propriété est considérable notamment dans les régions du Nord-Ouest et de l'Est; par contre, la propriété des machines de récolte automatisée est répandue surtout dans le Nord-Ouest, le Sud et les Iles.

La propriété est plus utilisée pour les petits engins mécaniques (42,7% des exploitations possèdent au moins un motoculteur, une houe à moteur, une fraiseuse à moteur et une motofau-

cheuse) et pour les tracteurs (33,8% des exploitations) pour lesquels le recours aux ETA de façon passive est toutefois assez répandu (environ 34% des exploitations).

Le recours aux ETA de façon passive est tout à fait prédominant dans l'utilisation d'engins à usage restreint et plus coûteux, comme les moissonneuses-batteuses ou les machines pour la récolte automatisée des produits agricoles. Les exploitations qui emploient des moissonneuses-batteuses fournies par des tiers sont au nombre de 559.000 (soit 36% des exploitations avec cultures arables). Les exploita-

tions qui utilisent des machines pour la récolte automatisée fournies par des tiers s'élèvent à 58.000 (soit 22,9% des exploitations avec SAU) contre environ 28.000 exploitations propriétaires (soit 10,8% de celles avec SAU). Les évolutions différentes qui ont concerné les engins de propriété et les engins fournis par des tiers sont évidentes si l'on compare les deux Recensements: dans le premier cas, chaque typologie d'engin a enregistré une hausse dans sa quote-part, tandis qu'exactement le contraire s'est passé pour l'utilisation d'ETA de manière passive.

Matériel Technique

Les exploitations qui achètent du matériel technique s'élèvent à 2,1 millions environ, soit un peu plus de 80% du total. Les exploitations du Nord sont celles qui font le plus recours au

marché (84% dans les régions du Nord-Ouest et 90% dans celles du Nord-Est, contre 78% du Sud). Plus de 80% des exploitations italiennes achètent, parmi les biens de consom-

mation, les engrais. Cette tendance s'accroît dans le Sud, avec 85% du total des exploitations concernées.

Quant aux biens durables, l'achat concerne environ 38% des exploitations qui s'adressent au marché; entre eux, les animaux vivants sont acquis par environ 23% des exploitations d'élevage.

Par rapport à 1990, le nombre d'exploitations effectuant des achats a baissé de 20,6%, un résultat causé par la chute dans le nombre des exploitations intéressées à l'achat de biens de consommation (-45,7% pour les produits phytopharmaceutiques et -23,1% pour les semences et les plantes), seulement partiellement contrebalancé par la hausse des biens durables.

Exploitations achetant du matériel technique, 2000

	TOTAL	BIENS DURABLES	BIENS DURABLES			
			Engrais	Produits phytopharmaceutiques	Semences et plants	Médicaments
Nord-Ouest	207.603	110.666	149.049	110.373	132.515	25.510
Nord-Est	351.166	165.810	275.421	222.960	239.477	30.689
Centre	379.077	152.707	295.448	172.925	201.030	23.200
Sud et Isles	1.146.704	358.452	975.179	515.206	452.231	79.908
ITALIE	2.084.550	787.635	1.695.097	1.021.464	1.025.253	159.307

Variations (%) 2000/90

Nord-Ouest	-39,0	79,6	-38,4	-51,7	-39,5	-38,1
Nord-Est	-21,1	99,4	-25,8	-35,0	-23,9	-38,5
Centre	-19,0	71,1	-24,9	-47,8	-26,4	-42,7
Sud et Isles	-16,4	113,7	-21,2	-47,4	-14,0	-23,9
ITALIE	-20,6	96,0	-24,4	-45,7	-23,1	-32,7

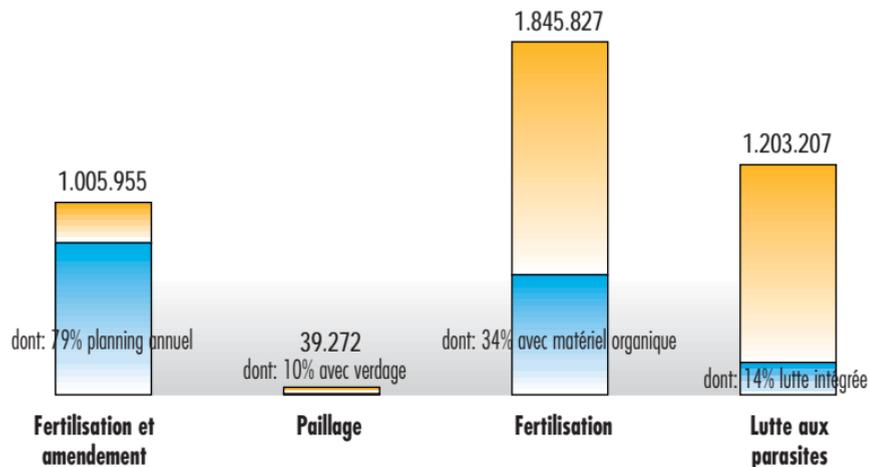
Source: recensement ISTAT.

Pratiques Culturelles

77,6% des exploitations italiennes pratiquent la fertilisation et l'amendement, le paillage, la fertilisation organique et la lutte aux parasites.

Environ 9,2% de ces exploitations utilisent des engrais, dont plus d'un tiers de type organique, tandis que 79% des exploitations pratiquant la fertilisation et l'amendement du terrain suivent un planning de fumage annuel. Assez répandue est aussi la lutte aux parasites, qui concerne plus d'1,2 millions d'exploitations (60% environ), dont 169.052 pratiquant la lutte intégrée. Le nombre d'exploitations qui pratiquent le paillage est par contre négligeable (2%), et le verdage constitue seulement 10% de ce total.

Exploitations suivant des pratiques culturelles, 2000

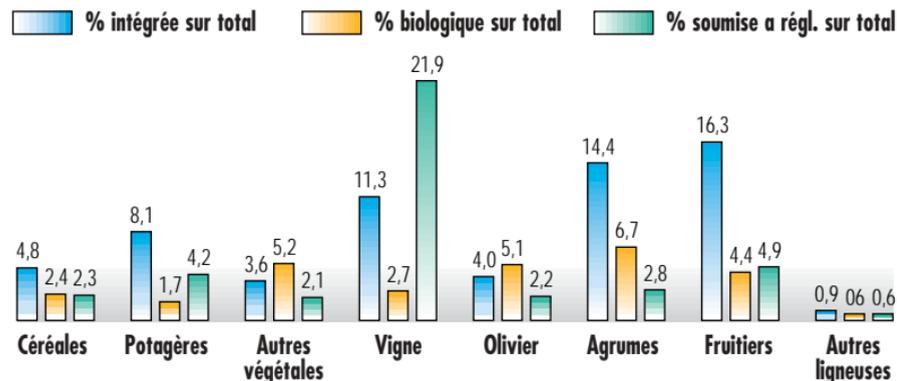


Productions de Qualité

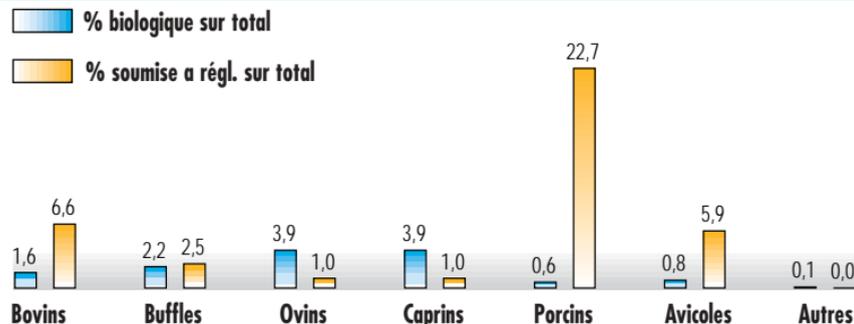
Parmi les productions végétales se distingue la vigne, dont la superficie soumise à la réglementation AOCC, AOC et IGT ou à certification volontaire s'élève à 41,6% du total investi pour cette culture. La méthode biologique est utilisée davantage pour les céréales (26,7% de la superficie totale destinée aux céréales) mais elle est assez fréquente aussi dans les cultures oléicoles (15,1% de la superficie affectée). La méthode intégrée est par contre indiquée surtout pour les cultures fruitières (14,8% de la superficie affectée).

Quant aux productions zootechniques, c'est dans les élevages avicoles que la méthode biologique et celle certifiée sont les plus répandues (respectivement avec 75% et 80,6% du cheptel). La méthode biologique atteint un bon pourcentage aussi dans l'élevage ovin (14,6%). L'élevage de cochons est soumis pour 15,6% aux réglementations AOP et IGP.

Productions de qualité: % du nombre de têtes par typologie de production, 2000



Productions de qualité: % de la superficie totale par typologie de production, 2000



Titre de Possession des Terrains

La propriété est le titre de possession des terrains le plus répandu (80%). De la partie restante, 15,9% sont représentés les derniers 4% sont gérés à titre gracieux. Du point de vue des circonscriptions territoriales, les exploitations avec des terrains de propriété sont très répandues dans les régions du Sud (87%), notamment dans les Pouilles (88,1%) et la Calabre (88,8%). Dans les régions centrales le pourcentage est également élevé, avec 82,3% des exploitations ayant des terrains de propriété, dont l'Ombrie (83,2%) et le Latium (87,9%) atteignent les valeurs les plus significatives. La part de ce titre de possession descend par contre à 67% dans les régions de l'Italie du Nord-Ouest, avec des valeurs très basses au Val d'Aoste (46,1%) et en Lombardie (62,4%). Dans cette circonscription, c'est le loyer qui gagne de l'importance, avec des valeurs maximales de 50,2% pour le Val d'Aoste et de 34% pour la Lombardie; le Sud enregistre par contre des valeurs plus basses (8,2%). Le Sud détient enfin la primauté dans le nom-

Exploitations et titre de possession du terrain (%), 2000*

	Propriété	Loyer	Utilisation gracieuse
Piémont	6,9	12,8	5,3
Val d'Aoste	0,6	3,1	0,9
Lombardie	5,6	15,5	6,6
Trentin-Haut-Adige	6,5	1,0	3,0
Vénétie	6,1	6,8	4,3
Frioul Vénétie Julienne	2,1	2,1	2,9
Ligurie	1,0	0,4	1,2
Emilie Romagne	6,7	12,3	4,0
Toscane	8,3	7,3	11,6
Ombrie	3,4	2,9	2,4
Marches	3,5	4,5	2,6
Latium	6,0	3,1	4,1
Abruzzes	3,7	1,7	4,8
Molise	1,5	1,3	1,9
Campanie	4,8	2,7	5,1
Pouilles	7,7	3,3	7,9
Basilicate	4,0	2,1	4,2
Calabre	5,2	1,8	6,1
Sicile	8,3	4,1	8,5
Sardaigne	8,0	11,3	12,8
ITALIE	15.715.566	3.111.655	778.298

* La même exploitation peut avoir plusieurs typologies de possession.

Source: recensement ISTAT.

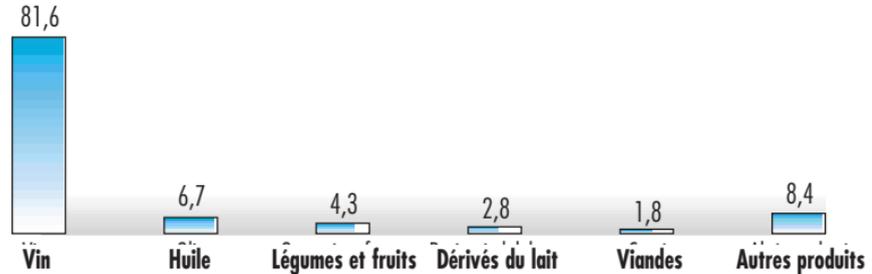
bre d'exploitations profitant de superficies à titre gracieux (29,8%).

Commercialisation

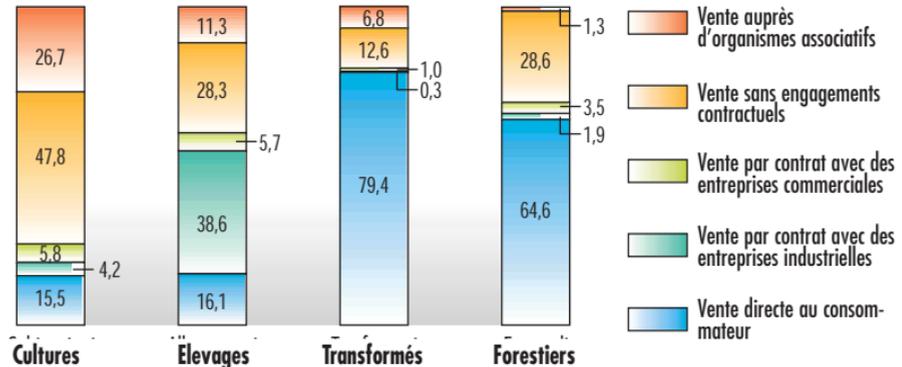
Les exploitations présentent rarement des équipements pour le traitement et le conditionnement de leurs produits: le nombre d'exploitations qui utilisent ces équipements s'élève dans l'ensemble à 44.778 unités (1,7% du total recensé). La plupart des installations existantes (81,6%) servent à la vinification. Presque 7% des exploitations possèdent des équipements pour la production d'huile, tandis que le nombre d'exploitations traitant la viande est presque insignifiant (seulement 811 unités).

Le rapport commercial prédominant change de production à production: pour les cultures, la vente sans engagements contractuels et celle à des organismes associatifs sont, les deux, très importantes. La vente directe représente une typologie de vente importante pour les produits transformés (79,4%) ainsi que pour les forestiers (64,6%). La colonne des élevages est enfin intéressante, étant donné que toutes les typologies de vente présentent des quotes-parts significatives, avec en tête la vente avec engagements à des entreprises industrielles.

Exploitations avec équipements pour le traitement et le conditionnement (%), 2000



Part de la typologie de vente par catégorie de produit (%), 2000





**RESULTATS ECONOMIQUES
D'APRES LE RICA**

Revenus 2001

Le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) a été institué en 1965 par le règlement CEE 79/65 du Conseil. Il a pour objet de recueillir des données comptables sur les exploitations agricoles européennes, en appliquant la même méthodologie dans tous les pays membres. Ces informations permettent de déterminer le revenu et d'analyser la gestion des exploitations agricoles.

Actuellement, le RICA gère près de 60.000 exploitations dans l'ensemble de l'UE. Il est représentatif d'une

population de référence de près de 4 millions d'exploitations agricoles, qui cultivent plus de 90% de la SAU et sont à l'origine de plus de 90% de la production agricole européenne. En Italie, l'échantillon de référence varie actuellement entre 14 000 et 16 000 exploitations agricoles. Depuis 2001 l'échantillon prend en compte seulement les exploitations ayant une dimension économique supérieure aux 4 UDE (par conséquent, cette année la variation 2001/2000 ne pourra pas être calculée).

Le champ d'observation du RICA se limite aux exploitations «commerciales» orientées vers le marché et en mesure d'assurer un revenu suffisant à l'exploitant agricole.

Au sein de chaque exploitation, des données portant sur environ 2.000 variables physiques, structurelles, économiques et comptables, dont l'accès et l'utilisation des mesures de la PAC, sont enregistrées. A partir des données relevées, chaque exploitation est classée par type de production et par dimension économique (OTEX et

Résultats par zone d'altitude – Moyenne des exploitations, 2001*

	<u>Exploitations</u> nombre	<u>SAU</u> ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net
					euros		
Montagne	3.249	32,80	1,63	52.171	22.565	12.629	23.796
Colline	7.701	22,45	1,56	57.243	21.458	13.385	25.710
Plaine	4.133	22,17	1,80	86.705	36.218	20.535	35.059
TOTAL	15.083	24,60	1,64	64.224	25.741	15.182	27.859

* Données provisoires, Emilie Romagne absente

Source: RICA.

UDE), des paramètres utilisés aussi pour classer les exploitations relevées au cours des recensements: ce qui permet de comparer les données de l'échantillon avec la population de référence.

La méthode communautaire assure une parfaite cohérence entre les données des pays membres, permettant de comparer directement les performances des exploitations au sein des diffé-

rentes nations de l'UE. Dans les pages suivantes on propose une première vision des résultats moyens des exploitations, obtenus par des exploitations agricoles nationales et européennes spécialisées en trois secteurs importants pour l'agriculture italienne: les cultures arables (céréales, oléagineuses, protéagineuses), la viticulture et l'oléiculture. Dans le choix des pays concernés par les comparaisons, on a suivi le principe

de l'importance en termes de quantités produites par chaque pays, sélectionnant les 4 premières nations pour chaque secteur.

En ce qui concerne l'Italie, les données traitées et vérifiées viennent alimenter une base de données nationale. Elles sont divulguées lors de publications spécifiques. De plus amples informations sont disponibles auprès des structures de l'INEA.

Résultats par circonscription – Moyenne des exploitations, 2001*

	<u>Exploitations</u> nombre	<u>SAU</u> ha	<u>UT</u>	<u>PBC</u>	<u>Coûts variables</u>	<u>Coûts fixes</u>	<u>Revenu net</u>
					euros		
Nord	4.546	25,33	1,95	91.779	38.529	23.484	37.100
Centre	3.346	27,11	1,58	67.261	25.016	18.389	27.146
Sud et Iles	7.191	22,97	1,47	45.391	17.994	8.441	22.350
TOTAL	15.083	24,60	1,64	64.224	25.741	15.182	27.859

* Données provisoires, Emilie Romagne absente

Source: RICA.

Résultats par classe d'UDE – Moyenne des exploitations, 2001*

	Exploitations	SAU	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net
	nombre	ha			euros		
De 4 à 8 UDE	1.923	7,13	0,96	14.242	4.730	4.693	5.773
De 8 à 16 UDE	4.221	13,02	1,17	24.917	8.806	6.720	11.241
De 16 à 40 UDE	5.598	23,30	1,58	50.876	19.259	12.263	22.986
De 40 à 100 UDE	2.632	42,64	2,29	114.026	47.565	25.271	49.775
Plus de 100 UDE	709	84,21	4,42	354.306	153.710	79.595	143.823
TOTAL	15.083	24,60	1,64	64.224	25.741	15.182	27.859

* Données provisoires, Emilie Romagne absente

Source: RICA.

Résultats par OTEX – Moyenne des exploitations, 2001*

	Exploitations	SAU	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net
	nombre	ha			euros		
Cultures arables	4.056	30,24	1,37	52.325	19.821	14.332	18.969
Horticulture	874	2,18	2,07	66.102	23.709	12.475	29.958
Arboriculture	4.065	10,89	1,66	61.862	17.580	15.109	29.279
Culture herbacée	3.210	40,26	1,84	84.886	43.272	18.134	38.745
Granivore	61	13,37	1,88	276.999	142.399	30.332	109.361
Herbacé-Arborescent (Polyculture)	1.468	18,67	1,60	47.126	16.589	12.074	19.648
Elevage mixte (Polyélevage) to)	256	24,44	1,81	60.592	29.910	14.101	25.675
Cultures – Elevages mixtes	1.093	35,19	1,69	66.919	33.006	15.681	28.914
TOTAL	1.349	24,60	1,64	64.224	25.741	15.182	27.859

* Données provisoires, Emilie Romagne absente

Source: RICA.

La Rentabilité des Cultures Agricoles

Les données qui suivent renseignent sur les coûts et les recettes caractéristiques des processus de production agricole.

Ces informations proviennent de la base de données RICA de l'INEA. Elles ont été obtenues par simple calcul des valeurs moyennes des recettes et des coûts spécifiques. Dans certains cas, il a été nécessaire de déterminer quelle part des dépenses supportées par l'ensemble de l'exploitation peut être imputée à chaque culture. Des estimations ont ainsi été réalisées pour l'emploi des machines agricoles, la manutention, les coûts fixes en amendement des terres, les dépenses générales et administratives, et pour le prix de l'utilisation des capitaux. Ci-dessous sont présentés les résultats relatifs aux principaux produits.

Céréales – L'ensemble du secteur a souffert d'une chute en valeur de la production (4,5% environ) causée notamment par une contraction des récoltes. Les cultures les plus endom-

magées ont été le blé dur et le tendre et, de manière plus limitée, le maïs. Au contraire, le riz a enregistré une hausse des récoltes.

Cultures industrielles – Les cultures du secteur ont présenté une évolution extrêmement variable. Le soja a enregistré une croissance de la rentabilité (10% environ) due aux hausses, presque équivalentes, des récoltes et du prix de vente. Le tournesol a par contre souffert d'une contraction des récoltes (6% environ) et d'un prix de vente resté presque inchangé. Enfin la pomme de terre, avec des récoltes tout à fait comparables à celles de l'année dernière, a présenté une augmentation dans le prix de vente de 20% environ.

Culture potagères – Ce secteur a souffert dans l'ensemble d'une contraction considérable des récoltes (environ 8%) qui n'a pas toujours été accompagnée par une hausse adéquate des prix de vente. Pour la tomate,

par exemple, les prix ont varié beaucoup en fonction des modalités selon lesquelles ils étaient fixés (accords inter-professionnels ou libre négociation entre contractants).

Des hausses considérables ont par contre intéressé les prix de vente des fraises.

Cultures arboricoles – Ce secteur a présenté dans l'ensemble une augmentation des récoltes d'environ 5%, ce qui est, toutefois, le résultat de tendances diversifiées. Le kiwi et l'orange, par exemple, ont enregistré une chute dans les récoltes respectivement de 5% et de 7,5%. Le pommier, le pêcher et le raisin de table ont par contre augmenté de manière variable entre 3 et 5%. Il en est de même pour l'évolution des prix: -8% et -4% respectivement pour le kiwi et le pêcher; environ +8% pour l'orange et le pommier et près de +5% pour le raisin de table.

Ci-dessous sont fournies des informa-

tions utiles, permettant d'interpréter correctement les données:

- **Cultures:** seules les cultures arables sont prises en compte. Les cultures potagères industrielles ou en serre sont donc exclues.
- **Récolte:** quantité physique dégagée par le produit principal au cours de l'exercice.
- **Prix de vente:** prix de vente moyen du produit principal commercialisé dans l'exercice. Il peut également s'appliquer aux productions réalisées au cours des exercices antérieurs (stocks non écoulés).
- **Production brute:** valeur du produit principal et des produits secondaires de la culture, nette des primes et subventions publiques. Cette valeur n'est pas le résultat du produit «récolte» par «prix de vente», ces deux dernières informations se référant au seul produit principal. De plus, le prix de vente peut différer de la valeur unitaire moyenne du produit de l'exercice, si un certain laps de temps s'écoule entre le

moment où il est produit et celui où il est vendu. Il varie également si la production n'est pas vendue en dehors de l'exploitation (réemploi, autoconsommation, etc.).

- **Primes et subventions:** subventions publiques destinées à la culture et/ou à ses produits. Les subventions générales ou destinées à d'autres processus de production sont exclues.
- **Coûts spécifiques:** dépenses en «matières premières» (achats et réemplois de semences et plantes, achats et réemplois d'engrais, pesticides et désherbants, eau destinée à l'irrigation et autres dépenses exceptionnelles), et en «machines, énergie et services» (dépenses en combustibles et électricité, en mécanisation et en primes d'assurances). Ce dernier coût tient compte des locations à payer des machines, des dépenses ponctuelles pour les machines (carburants, lubrifiants, manutention et assurances) et de leur amortissement. Il est calculé sur une base pro-

portionnelle. Le coût du travail temporaire n'est pas pris en compte.

- **Marge brute** = Recettes totales – Coûts attribués.
- **Coûts attribués:** se divisent en:
 - pour capital foncier: baux à payer, manutentions ordinaires, amortissements des aménagements fonciers et intérêts à payer au taux de 1% sur la valeur du capital foncier. Calculés sur une base proportionnelle pour chaque culture.
 - pour fond de roulement: intérêts à payer au taux de 2,5% sur la valeur du capital d'avance et intérêts à payer au taux de 2% sur la valeur des machines et de l'équipement. Calculés sur une base proportionnelle pour chaque culture.
 - autres coûts généraux: dépenses générales et administratives, impôts et taxes. Calculées sur une base proportionnelle pour chaque culture. Le coût du travail fixe, aussi bien salarié que familial, n'est pas pris en compte.
- **Coût total** (travail exclu) = Coûts

La rentabilité des cultures agricoles en Italie (euros/ha), 2001

	Rendement q/ha	Prix de vente: euros/q	Revenus			Coûts			Revenu travail et de l'exploitation
			Production brute	Primes et subventions	Totaux	Spécifiques	Attribués	Totaux	
CÉRÉALES									
Blé dur	28	17,93	543	527	1.070	435	248	683	387
Blé tendre	42	15,60	722	282	1.004	475	269	744	260
Maïs	98	12,48	1.199	473	1.672	818	526	1.344	327
Riz	53	30,23	1.581	395	1.977	956	551	1.507	470
INDUSTRIELLES									
Soja	36	20,98	765	603	1.368	538	432	970	398
Pommes de terre	308	20,67	5.933	47	5.979	2.601	1.349	3.950	2.029
Tournesols	19	20,86	404	479	883	354	208	562	320
MARAÎCHERES									
Fraises	121	204,98	23.890	3	23.893	7.009	4.792	11.801	12.092
Melons	265	39,84	10.652	179	10.832	3.359	1.916	5.276	5.556
Tomates	619	9,82	5.490	368	5.858	2.376	979	3.354	2.504
Courgettes	277	43,76	10.686	37	10.723	2.668	1.610	4.278	6.444
Haricots verts	76	67,31	4.643	27	4.670	1.340	869	2.209	2.461

segue

Source: RICA.

spécifiques + Coûts imputables.
- Revenu du travail et de l'exploitation = Production brute d'une culture

donnée + Primes et subventions -
 Coût total (travail exclu). Cette catégorie correspond au montant disponi-

ble pour la rémunération du travail et de l'activité de l'exploitation.

La rentabilité des cultures agricoles en Italie (000 €/ha), 2 000

	Rendement q/ha	Prix de vente: euros/q	Revenus			Coûts			Revenu travail et de l'exploitation
			Production brute	Primes et subventions	Totaux	Spécifiques	Attribués	Totaux	
ARBORICOLES									
Kiwis	'	50,68	9.064	271	9.336	1.949	1.621	3.570	5.765
Orangers	;	23,85	4.331	114	4.445	964	595	1.559	2.886
Pommiers	}	29,40	7.921	258	8.179	2.457	1.421	3.878	4.300
Pêchers)	50,46	7.331	147	7.478	1.565	1.067	2.631	4.847
Vignes pour raisin de table		45,56	10.273	136	10.409	2.884	1.631	4.515	5.893
Vignes pour raisin de vin de qualité (raisin)	!	59,90	6.155	350	6.505	1.667	1.434	3.101	3.404
Vignes pour raisin de vin classique (raisin)	}	30,84	4.428	148	4.576	1.239	980	2.219	2.357
Olives pour olives de table		83,68	4.163	177	4.339	651	611	1.262	3.077

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2001

	Blé dur		Blé tendre			Maïs			
	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles
Rendement (q/ha)	32	26	50	40	29	104	105	67	56
Prix de vente (euros/q)	18,31	17,71	15,05	15,59	17,24	12,79	11,49	14,42	17,20
Total des revenus	1.225	978	1.202	928	734	1.816	1.656	1.477	1.240
dont production brute	625	494	861	659	576	1.327	1.193	954	914
dont primes et subventions	601	484	342	269	158	490	462	523	325
Coûts spécifiques	537	375	539	461	347	915	801	712	543
dont matières premières	227	161	236	196	135	441	431	317	239
dont machines, énergie et services	310	215	303	265	213	475	369	395	304
MARGE BRUTE	688	603	663	467	386	901	855	765	696
Coûts attribués	331	198	335	251	148	506	588	400	251
dont capital foncier:	188	114	207	143	86	313	310	227	145
dont fond de roulement:	68	43	65	51	32	99	56	82	55
dont autres coûts généraux:	76	41	63	57	31	95	221	91	52
Coût total	869	574	874	712	496	1.422	1.388	1.111	794
par quintal (euros)	27	22	17	18	18	14	13	17	14
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	357	404	328	216	238	395	267	366	445

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2001

	Riz Centre	Soja Sud et Iles	Pommes de terre			
			Nord-Ouest	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest
Rendement (q/ha)	53	36	249	343	216	309
Prix de vente (euros/q)	30,23	20,98	26,64	21,39	24,76	19,00
Total des revenus	1.977	1.368	5.358	7.259	5.218	5.455
dont production brute	1.581	765	5.240	7.193	5.204	5.424
dont primes et subventions	395	603	118	67	15	31
Coûts spécifiques	956	538	2.180	3.254	1.975	2.378
dont matières premières	473	238	938	2.049	1.049	1.540
dont machines, énergie et services	483	300	1.242	1.206	927	838
MARGE BRUTE	1.022	830	3.178	4.005	3.244	3.077
Coûts attribués	551	432	1.583	2.294	1.207	820
dont capital foncier:	341	236	880	1.253	679	440
dont fond de roulement:	107	39	329	204	235	194
dont autres coûts généraux:	103	158	375	837	293	186
Coût total	1.507	970	3.764	5.549	3.182	3.197
par quintal (Euros)	29	27	19	16	16	11
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	470	398	1.594	1.711	2.036	2.257

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2001

	Tournesols			Centre	Fraises		Melons		
	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest		Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles
Rendement (q/ha)	24	25	19	14	102	124	337	297	180
Prix de vente (euros/q)	19,51	21,17	21,16	19,56	256,65	197,26	47,40	32,83	38,27
Total des revenus	1.033	959	885	762	24.976	23.732	16.427	9.909	6.610
dont production brute	466	529	405	273	24.965	23.730	15.957	9.856	6.593
dont primes et subventions	567	430	480	489	12	2	469	53	17
Coûts spécifiques	449	385	367	238	9.860	6.584	4.238	4.037	2.105
dont matières premières	155	153	144	81	5.735	3.263	2.256	2.579	1.347
dont machines, énergie et services	294	232	223	158	4.126	3.320	1.981	1.459	757
MARGE BRUTE	584	574	518	524	15.115	17.149	12.189	5.872	4.505
Coûts attribués	305	303	205	115	4.750	4.799	3.321	1.646	884
dont capital foncier:	170	166	115	62	2.736	2.284	1.581	825	463
dont fond de roulement:	63	26	40	27	1.034	431	298	330	190
dont autres coûts généraux:	72	111	50	26	981	2.083	1.442	491	231
Coût total	754	688	572	353	14.610	11.382	7.558	5.683	2.989
par quintal (Euros)	33	28	30	33	150	94	23	19	17
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	279	271	313	409	10.366	12.350	8.867	4.226	3.621

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2001

	Tomates				Courgettes			
	Centre	Nord-Ouest	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles
Rendement (q/ha)	566	658	649	561	159	234	161	361
Prix de vente (euros/q)	10,97	6,85	10,17	13,72	48,71	65,73	66,68	33,40
Total des revenus	5.387	4.660	6.458	7.413	7.943	13.277	8.774	12.261
dont production brute	5.336	4.481	6.421	6.616	7.868	13.269	8.682	12.253
dont primes et subventions	51	179	36	797	75	8	92	7
Coûts spécifiques	1.982	2.125	2.681	2.683	2.409	3.819	2.341	2.810
dont matières premières	901	1.271	1.582	1.574	1.246	2.250	1.196	1.393
dont machines, énergie et services	1.081	854	1.099	1.109	1.164	1.568	1.145	1.417
MARGE BRUTE	3.404	2.536	3.777	4.730	5.533	9.458	6.432	9.450
Coûts attribués	1.024	943	1.072	991	1.510	2.685	1.457	1.640
dont capital foncier:	590	448	538	519	870	1.278	731	858
dont fond de roulement:	223	85	214	213	329	241	292	352
dont autres coûts généraux:	211	409	320	259	312	1.165	435	429
Coût total	3.006	3.067	3.753	3.674	3.919	6.503	3.798	4.450
par quintal (Euros)	7	5	6	7	25	30	28	12
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	2.381	1.593	2.705	3.738	4.023	6.774	4.976	7.811

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2001

	Haricots verts			Kiwis			Orangers Sud t Iles
	Nord-Ouest	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Sud et Iles	
Rendement (q/ha)	69	75	94	184	178	149	186
Prix de vente (euros/q)	93,44	54,52	75,25	59,19	48,28	46,08	23,85
Total des revenus	6.464	3.668	5.744	11.417	8.896	7.261	4.445
dont production brute	6.411	3.645	5.744	10.969	8.691	6.978	4.331
dont primes et subventions	54	23	0	448	205	283	114
Coûts spécifiques	1.794	1.162	1.289	2.103	1.956	1.545	964
dont matières premières	826	614	557	372	923	566	447
dont machines, énergie et services	969	548	731	1.731	1.033	979	517
MARGE BRUTE	4.670	2.506	4.455	9.314	6.940	5.716	3.482
Coûts attribués	1.229	742	768	1.973	1.594	972	595
dont capital foncier:	708	353	402	951	797	488	299
dont fond de roulement:	267	67	165	463	172	187	114
dont autres coûts généraux:	253	322	201	560	625	297	182
Coût total	3.023	1.904	2.057	4.076	3.550	2.517	1.559
par quintal (Euros)	44	29	26	22	20	16	9
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	3.441	1.764	3.687	7.341	5.345	4.744	2.886

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2001

	Pommiers				Pêchers			Vignes pour raisin de table
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Centre	Sud et Iles	Sud et Iles
Rendement (q/ha)	245	332	181	142	190	113	150	231
Prix de vente (euros/q)	29,57	25,14	43,64	43,82	37,55	62,55	50,44	45,56
Total des revenus	7.617	8.594	8.145	6.081	7.216	7.237	7.575	10.409
dont production brute	7.167	8.445	7.773	5.740	6.774	7.064	7.488	10.273
dont primes et subventions	449	149	372	341	443	172	87	136
Coûts spécifiques	2.309	2.654	2.147	1.614	1.752	1.517	1.539	2.884
dont matières premières	1.120	1.536	1.019	881	652	641	700	1.254
dont machines, énergie et services	1.189	1.119	1.127	733	1.099	876	839	1.630
MARGE BRUTE	5.308	5.940	5.999	4.467	5.465	5.719	6.036	7.525
Coûts attribués	1.316	1.540	1.304	814	1.247	1.159	1.014	1.631
dont capital foncier:	634	769	727	409	601	645	510	725
dont fond de roulement:	309	166	266	156	292	236	195	357
dont autres coûts généraux:	373	605	312	248	354	277	310	551
Coût total	3.625	4.194	3.452	2.428	2.999	2.676	2.553	4.515
par quintal (Euros)	15	13	20	19	16	24	17	20
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	3.991	4.400	4.693	3.653	4.218	4.560	5.022	5.893

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (euros/ha), 2001

	Vignes pour raisin de vin de qualité (raisin)				Vignes pour raisin de vin classique (raisin)				Huile pour olives de table
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et Iles	
Rendement (q/ha)	96	130	93	125	91	162	116	147	51
Prix de vente (euros/q)	69,64	52,75	71,83	47,78	55,20	32,20	34,59	28,19	83,68
Total des revenus	6.986	7.108	6.084	5.938	5.274	5.345	3.986	4.163	4.339
dont production brute	6.574	6.815	5.648	5.664	4.958	5.196	3.821	4.026	4.163
dont primes et subventions	412	294	436	274	317	150	165	137	177
Coûts spécifiques	1.728	1.984	1.474	1.476	1.406	1.650	1.002	1.009	651
dont matières premières	510	750	483	580	527	750	407	379	207
dont machines, énergie et services	1.219	1.234	990	895	879	900	594	630	444
MARGE BRUTE	5.258	5.124	4.611	4.463	3.868	3.695	2.984	3.154	3.689
Coûts attribués	1.289	1.986	1.362	974	974	1.475	868	674	611
dont capital foncier:	571	910	695	433	431	676	443	300	281
dont fond de roulement:	299	255	250	213	226	189	160	147	92
dont autres coûts généraux:	419	821	416	329	317	609	265	227	238
Coût total	3.017	3.970	2.835	2.449	2.380	3.125	1.870	1.683	1.262
par quintal (Euros)	32	31	36	20	26	20	17	12	36
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	3.969	3.139	3.249	3.489	2.894	2.220	2.116	2.480	3.077

¹ Main d'œuvre exclue.

Source: RICA.

La Rentabilité des Exploitations en Europe

Introduction

La méthode communautaire, en ce qui concerne la banque de données RICA, assure la cohérence entre les données des pays membres. Elle permet donc de comparer directement les performances des exploitations au sein des différentes nations de l'UE. Dans les pages qui suivent on propose une première vision des résultats moyens des exploitations, atteints par des exploitations agricoles nationales et européennes spécialisées en trois secteurs importants pour l'agriculture italienne: les cultures arables (céréales, oléagineuses, protéagineuses), l'oléiculture et la viticulture. Dans le choix des pays utilisés pour les comparaisons on a suivi le principe de l'importance en termes de quantités produites par chaque pays, sélectionnant les 4 premières nations par secteur.

Les données utilisées pour ces élaborations proviennent de la banque de données publique du RICA Européen:

Production Brute: valeur des productions des cultures et des élevages et

d'autres produits des exploitations; elle comprend: ventes, réemplois, autoconsommations, variations du cheptel vivant et du magasin des produits des cultures et des élevages. En résumé, la production brute (PB) utilisée inclut les subventions à la production (cultures et élevages) et mesure donc le montant effectif que l'agriculteur a perçu pour ses différents produits, en respectant le critère du «prix de base» indiqué dans la méthodologie du Système des Comptes Economiques (SEC95).

Consommations intermédiaires: elles correspondent à la somme entre les coûts spécifiques (réemplois inclus) et les coûts généraux de production (coûts qui ne peuvent pas être attribués à une culture spécifique) soutenus au cours de l'année comptable de référence.

Valeur ajoutée: calculée comme (Production brute – Consommations intermédiaires).

Amortissements: calculés en fonction du critère de la valeur de substitution pour plantations (y-compris les instal-

lations forestières), bâtiments, installations fixes, machines et outillage.

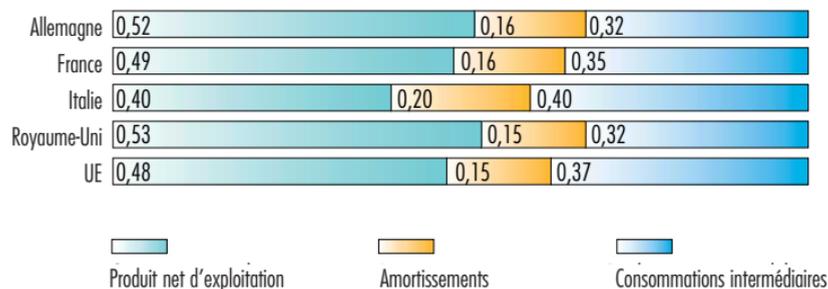
Produit net d'exploitation: calculé comme (Valeur ajoutée – Amortissements). Il représente la rémunération des facteurs fixes de production, quelle que soit leur nature (familiale ou extérieure à la famille).

Il faut enfin souligner que les données contenues dans les tableaux se réfèrent à l'exploitation dans son ensemble: au-delà des cultures dans lesquelles l'exploitation est spécialisée d'après la classification typologique européenne, d'autres cultures et/ou élevages peuvent contribuer aux résultats présentés.

Céréales, Oléagineuses et Protéagineuses

Les résultats moyens des exploitations italiennes spécialisées dans les cultures céréalières, oléagineuses et protéagineuses se détachent sensiblement des performances des exploitations anglaises, allemandes et françaises, mais éga-

Exploitations spécialisées dans les cultures arables (céréales, oléagineuses, protéagineuses): composition de la PB en pourcentage (moyenne triennale 1998-00)



Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans les cultures arables (céréales, oléagineuses, protéagineuses): résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1998-00)

	PB/UTA	VA/UTA	PB/ha	VA/ha
Allemagne	80.391	38.389	1.303	622
France	89.241	45.147	1.267	641
Italie	24.703	14.796	1.358	814
Royaume-Uni	99.974	47.420	1.265	600
UE	52.659	27.418	1.065	554

Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

lement de la moyenne européenne. La différence, même si sensible en termes de composition de la PB, est remarquable en termes d'indicateurs de productivité de la terre et, notamment, du travail.

En ce qui concerne la composition de la PB des exploitations italiennes, la part des consommations intermédiaires (CI) est moindre que celle de la moyenne européenne, tandis que la part des amortissements est légèrement supérieure. Par conséquent, la part du produit net de l'exploitation atteint 40% contre une donnée moyenne européenne de 37%.

En termes de productivité de la terre et du travail, les exploitations italiennes présentent des résultats hétérogènes qui diffèrent largement des moyennes européennes et des performances des trois pays européens en examen.

Dans les exploitations italiennes la production brute et la valeur ajoutée par unité de travail total sont considérablement inférieures à cause notamment de

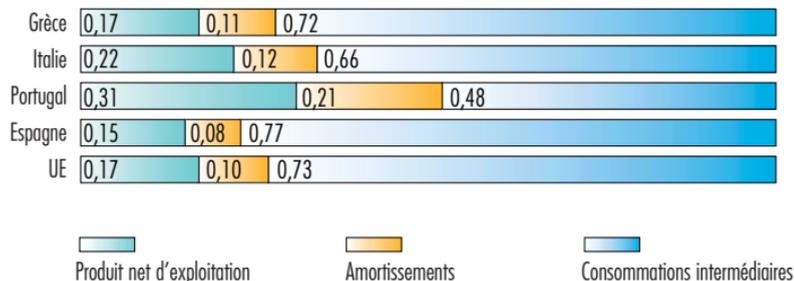
la taille moyenne réduite: un peu plus de 16 hectares contre une moyenne communautaire de plus de 54 hectares, avec des points à 146 pour le Royaume-Uni et à 119 pour l'Allemagne. De plus, dans les exploitations italiennes l'apport de main d'œuvre par hectare est près de deux fois et demi supérieur à celui de la moyenne européenne et quatre fois et demi celui du Royaume-Uni. Les résultats économiques par hectare sont en revanche nettement positifs et supérieurs à la moyenne communautaire.

Les exploitations italiennes spécialisées dans les cultures arables, traditionnellement extensives, continuent donc à souffrir des désavantages compétitifs dérivés de l'héritage structurelle de l'agriculture italienne: une dotation en facteur terre limitée, accompagnée d'une sur-dotation en facteur travail.

Oléiculture

D'après les données RICA, les perfor-

Exploitations spécialisées dans l'oléiculture: composition de la PB en pourcentage (moyenne triennale 1998-00)



Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans l'oléiculture: résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1998-00)

	PB/UTA	VA/UTA	PB/ha	VA/ha
Grèce	8.967	7.493	3.290	2.749
Italie	15.613	12.212	2.680	2.096
Portugal	5.942	4.118	296	205
Espagne	18.522	15.817	2.154	1.839
UE	13.492	11.205	2.429	2.017

Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

mances des exploitations européennes spécialisées dans l'oléiculture présentent des résultats très hétérogènes ; chaque pays semble en effet doté d'une oléiculture qui lui est propre de par sa destination et de par la productivité des facteurs.

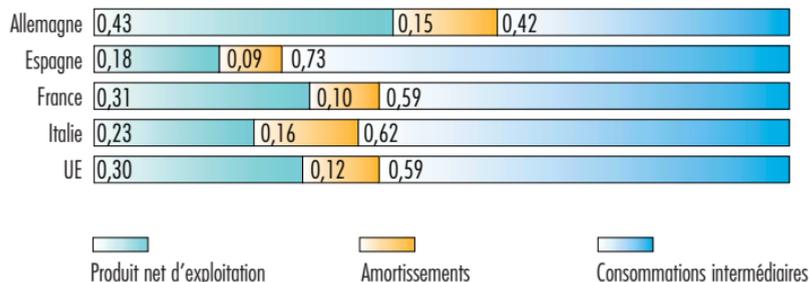
Les exploitations grecques réfléchissent parfaitement la moyenne européenne en ce qui concerne la composition de la production brute ainsi qu'en termes de spécialisation de la SAU. Par contre, dans les exploitations italiennes la part des Consommations Intermédiaires et des amortissements est légèrement supérieure à la moyenne communautaire et, par conséquent, le produit net de l'exploitation est inférieur. Le degré de spécialisation productive est élevé: la superficie destinée à l'olivier est plus de 78% de la SAU (donnée légèrement inférieure à la moyenne communautaire) et la production oléicole représente presque 84% de la production brute de l'exploitation (donnée en ligne avec la moyenne européenne). Espagne et Por-

tugal, pays limitrophes, se distinguent pour des raisons opposées: les exploitations ibériques présentent une efficacité élevée dans le processus productif, avec des consommations intermédiaires et des amortissements minimaux. Ces facteurs sont en revanche très importants dans les exploitations portugaises. Par conséquent, dans les premières le produit net de l'exploitation est plus élevé que dans les secondes. Cette disparité flagrante des résultats est en partie due au différent degré de spécialisation productive: face à une superficie destinée à l'olivier plus ou moins identique (10,3 ha dans les exploitations ibériques et 9,9 hectares dans les exploitations portugaises) la production oléicole (olives + huile) contribue à 96% de la PB totale des exploitations espagnoles, tandis que ce chiffre n'atteint que 51% pour les exploitations portugaises.

En termes de productivité de la terre et du travail, les exploitations italiennes présentent de bons chiffres pour tous les indices, toujours supérieurs aux

moyennes européennes. A cause du bas degré de spécialisation, les exploitations portugaises présentent par contre des valeurs basses pour tous les indices. Les exploitations grecques et espagnoles affichent des comportements opposés: les premières compensent une faible productivité du travail par une productivité de la terre plus élevée, tandis que les secondes enregistrent une productivité du travail plus importante que celle de la terre. La dotation différente en facteurs permet d'expliquer ces résultats: les exploitations agricoles espagnoles disposent d'une superficie moyenne d'environ 11,7 hectares, tandis que les exploitations grecques et italiennes sont beaucoup plus petites: 4 hectares les premières et 4,7 les secondes. En ce qui concerne la main d'œuvre disponible par hectare, les exploitations grecques emploient 0,39 UTA/ha contre 0,12 UTA/ha dans les exploitations ibériques et 0,17 dans les exploitations italiennes.

Exploitations spécialisées dans la viticulture: composition de la PB en pourcentage (moyenne triennale 1998-00)



Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans la viticulture: résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne triennale 1998-00)

	PB/UTA	VA/UTA	PB/ha	VA/ha
Allemagne	39.000	22.415	10.597	6.091
Espagne	22.874	18.741	1.886	1.545
France	71.441	49.019	8.317	5.706
Italie	25.895	20.067	5.462	4.232
UE	40.060	28.232	5.894	4.154

Source: calculs à partir des données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Viticulture

Les données RICA européennes décrivent une viticulture spécialisée hétérogène dans laquelle, du point de vue des résultats économiques, on peut distinguer deux groupes: France et Allemagne d'une part et Espagne et Italie de l'autre.

En ce qui concerne la composition de la PB, dans les exploitations italiennes et espagnoles les consommations intermédiaires sont inférieures à la moyenne européenne, contrairement au produit net de l'exploitation, qui est supérieur. Les exploitations françaises sont le pur reflet de la moyenne européenne, tandis que dans les exploitations allemandes les consommations intermédiaires représentent une part importante. Par conséquent, on assiste à une contraction de la part du produit net de l'exploitation, qui atteint seulement 42% contre 59% de l'exploitation viticole moyenne européenne.

En ce qui concerne la productivité des facteurs, une grande hétérogénéité exi-

ste entre les pays ainsi qu'entre les facteurs travail et terre. Les exploitations françaises et espagnoles sont caractérisées par des tendances opposées: les premières présentent des valeurs des indices largement supérieures à la moyenne européenne et détiennent la primauté dans la productivité du travail. Les indices des exploitations ibériques sont par contre toujours inférieurs à la moyenne européenne.

Les exploitations italiennes, quoique caractérisées par des résultats médiocres, présentent en revanche un comportement différent des deux facteurs: les indices du travail sont en effet substantiellement inférieurs à la moyenne européenne, tandis que les indices de la terre sont presque équivalents.

Les exploitations allemandes se distin-

guent enfin pour la productivité élevée par hectare, qui est même supérieure aux exploitations françaises, malgré des résultats assez médiocres par unité de travail.

Ces quatre pays sont caractérisés par une dotation différente en facteurs de production. France et Espagne présentent des résultats très similaires avec une main d'œuvre réduite par hectare (0,12 UTA/ha dans les exploitations françaises et 0,08 dans les espagnoles) et une large superficie moyenne destinée aux vignes (14,1 ha et 13,3 ha respectivement). Allemagne et Italie présentent par contre une superficie destinée aux vignes limitée (6,1 ha dans les exploitations allemandes et 4,1 ha dans les italiennes) et une main d'œuvre par hectare plus

élevée (0,27 et 0,21 UTA/ha respectivement). Le niveau de dotation en terre et en travail ne semble donc pas être la cause principale de la diversité des résultats économiques obtenus par les exploitations spécialisées dans la viticulture. Les différentes manières dans lesquelles le marché apprécie les productions de raisin et de vin pourraient être à l'origine de ces divergences. Il faut en effet souligner qu'en France et en Allemagne la production de vins avec appellation d'origine (VQPRD – Vins de Qualité Produits dans des Régions Déterminées) est largement supérieure à l'Espagne et à l'Italie, malgré la croissance continue enregistrée par les vins avec origine certifiée dans les deux pays méditerranéens.



AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Les actions communautaires pour l'environnement

Le sixième Programme communautaire d'action en matière d'environnement pour les dix prochaines années, institué par la décision 2002/1600/CE, met l'accent sur l'importance de l'aménagement du territoire et des interventions au niveau régional et local, concentrés sur quatre secteurs prioritaires: changement climatique; nature et biodiversité; environnement, santé et qualité de la vie; ressources naturelles et déchets. En outre, afin d'intensifier les efforts visant à permettre aux citoyens de s'exprimer dans les processus décisionnels en matière d'environnement, par la directive 2003/4/CE, l'UE a défini un cadre général sur l'information environnementale conforme à la Convention d'Aarhus de 1998.

Au niveau international, dans les papiers approuvés lors du Sommet mondial sur le développement durable

de Johannesburg, en septembre 2002, l'UE et 190 autres Pays se sont engagés à limiter les processus de changement du climat et à préserver l'écosystème planétaire, surtout en ce qui concerne la biodiversité, et à contraster la dégradation de l'environnement, la pollution, la désertification, l'exploitation excessive de la mer et des océans. LIFE représente, depuis dix ans, l'instrument financier de soutien à la politique écologique de l'UE. Ce programme a atteint sa troisième phase (2000-2004), il dispose de 640 millions d'euros et est articulé en trois catégories de projet: Environnement (47% des fonds), Nature (47%) et Pays tiers (6%). LIFE environnement finance des projets démonstratifs qui contribuent au développement de techniques et méthodes innovatrices pour l'aménagement du territoire, la gestion des eaux, l'impacte des activités économiques, la gestion des déchets et la politique intégrée des produits. LIFE Nature est axé sur la gestion et la conservation in situ des espèces de la faune et

de la flore et des habitats les plus précieux de l'UE et contribue à la création du Réseau européen Natura 2000.

Les projets italiens admis au financement pour 2002 ont été 16 pour LIFE Environnement (7,5 millions d'euros) et 7 pour LIFE Nature (3,1 millions d'euros).

Tous les Etats membres de l'UE contribuent à la réalisation du Réseau écologique Natura 2000. Ce réseau est constitué par des Zones de protection spéciale (ZPS), désignées sur la base de la directive «Oiseaux» de 1979 pour la sauvegarde des espèces d'oiseaux sauvages, et par l'ensemble des Sites d'intérêt communautaire (SIC), pour conserver les habitats et les espèces de la faune et de la flore sauvage aux termes de la directive «Habitat» de 1992.

Environnement et politique agricole

Les réformes découlées de l'Agenda 2000 ont renforcé la composante

Mise en place du Réseau Natura 2000*

Etat membre	Directive 79/409			Directive 92/43		
	nombre de ZPS	zone totale (Km ²)	% du territoire national	nombre de SIC	total de la zone proposée (Km ²)	% du territoire national
Belgique	36	4.313	14,1	270	3.178	10,4
Danemark	111	9.601	22,3	194	10.259	23,8
Allemagne	457	28.857	8,1	3.535	32.143	9,0
Grèce	110	8.111	6,1	236	27.641	20,9
Espagne	384	74.178	17,8	1.276	118.496	23,5
France	117	8.989	1,6	1.174	40.632	7,4
Irlande	109	2.236	3,2	364	9.953	14,2
Italie	338	21.400	7,1	2.369	41.266	13,7
Luxembourg	13	160	6,2	38	352	13,7
Pays Bas	79	10.000	24,1	76	7.330	17,7
Autriche	95	12.353	14,7	160	8.896	10,6
Portugal	47	8.471	9,4	94	16.500	17,9
Finlande	451	27.500	8,1	1.671	60.090	17,8
Suède	436	23.306	5,2	3.420	57.476	12,8
Royaume-Uni	239	14.164	5,8	567	24.064	9,9
UE	3.402	235.819	-	15.453	458.276	-

* Plusieurs sites ont pu être proposés, totalement ou partiellement, pour les deux directives. Il n'est donc pas possible d'additionner les valeurs. Situation au 28 mars 2003.

Source: Lettre d'information «nature» de la Commission européenne DG Environnement, mai 2003.

environnement de la PAC et ont reconduit les mesures agri-environnementales et de boisement, proposées à nouveau pour la période 2000-2006, dans le cadre plus large des interventions en matière de développement rural.

Les organisations communes de marché ont à leur tour permis aux états membres de subordonner le versement des aides directes garanties par la PAC au respect de certaines conditions écologiques (éco-conditionnalité).

La politique nationale pour l'environnement

La Stratégie d'action environnementale pour le développement durable en Italie 2002-10 confirme que la protection et la valorisation de l'environnement doivent être considérées comme des facteurs transversaux de toutes les politiques sectorielles, de leurs programmations et des interventions qui en découlent. Le champ

d'action concerne plusieurs sujets: climat, bio-diversité, utilisation durable des ressources naturelles, gestion des déchets, qualité de l'environnement et de la vie des milieux ruraux. Ce Plan est financé par le Fond pour le développement durable qui octroie pour 2001-02 plus de 150 millions d'euros, 30% desquels destinés au Midi.

En 2002 13 millions d'euros ont été octroyés pour promouvoir l'adoption des programmes «Agendas 21 locaux» pour le développement durable et 58 millions d'euros pour des initiatives en faveur de la montagne. En outre, grâce aux programmes qui découlent des interventions de politique structurelle et aux instruments de programmation négociée, plusieurs initiatives ont été entamées en matière d'environnement:

des interventions sur les infrastructures eco-compatibles, à la reconversion écologique des productions, à la valorisation du patrimoine environnemental, promouvant les centres historiques, les arts et les typicités oenologiques.

Du point de vue législatif, la loi 179/02 dispose des procédures nouvelles pour les assainissements et les déchets sanitaires, l'institution du Département pour le milieu marin (RAM) du Corps des capitaineries de port et la réalisation d'un programme de communication environnementale pour la période 2002-2003. L'acte législatif 287/02 a défini à nouveau les fonctions et les tâches du ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire. En octobre 2002,

l'Agence Nationale pour la Sauvegarde de l'Environnement (ANPA) et les trois services techniques nationaux géologique, hydrographique et marégraphique ont convergé dans l'Agence pour la Protection de l'Environnement et des services Techniques (APAT). Le Plan d'action nationale pour la réduction des niveaux d'émission des gaz de serre aux termes de la loi 120/02 de ratification du Protocole de Kyoto a été approuvé à fin 2002. Au cours de la même période, on a promulgué des décrets ayant pour objet les directives techniques que les régions devront suivre pour évaluer la qualité de l'air et pour prendre des mesures pour la sauvegarde de l'ozone atmosphérique.

Zones Protégées

L'Italie compte 3 millions d'hectares de zones protégées, soit environ 11% du territoire. On recense près d'un millier de zones protégées, dont 22 Parcs nationaux, 20 Réserves marines publiques, 145 Réserves naturelles publiques, 99 Parcs naturels régionaux, 332 Réserves naturelles régionales et des centaines d'autres zones naturelles protégées par effet des dispositions législatives en matière d'environnement et de biens culturels. Le milieu de montagne, qui représente 54% du territoire italien, comprend 85% de la superficie des parcs nationaux et régionaux. Au niveau régional, Campanie, Abruzzes et Trentin-Haut Adige présentent les valeurs de superficie protégée les plus élevées. Au cours des dernières années le système national des zones protégées s'est enrichi de zones d'intérêt communautaire pour la création du Réseau écologique national (REN), qui converge dans le Réseau européen Natura 2000. En juin 2002 l'Italie a signé la Déclaration d'El Tei-
de pour donner un nouvel élan à la

gestion du Réseau Natura 2000, et le décret ministériel du 3 septembre 2002 a identifié les lignes de conduite pour la gestion des sites Natura 2000. La DPR 120/03 a en outre modifié le décret de mise en place de la directive «Habitat» 92/43/CEE pour l'identification des sites d'importance communautaire. Grâce à la Convention de Ramsar concernant les zones humides d'importance internationale, depuis 1976 46 sites ont été reconnus en Italie comme des habitats des oiseaux aquatiques et écosystèmes avec un degré de biodiversité très élevé.

Pour le développement durable des systèmes territoriaux des zones protégées, plusieurs accords de programme ont été promus par le ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire. Ils comprennent les initiatives APE (Apennins Parc d'Europe), ITACA (îles mineures de la Méditerranée) et CIP (côtes italiennes protégées).

La loi 448/01 a institué un fonds pour la sauvegarde de l'environnement et pour le développement économique et

social des îles mineures. Les ressources affectées pour 2002 s'élèvent à plus de 51 millions d'euros.

Parcs nationaux existants ()*

- Abruzzes, Latium et Molise 49.680 ha
- Apennin Tosco-Emilien 22.792 ha
- Archipel de la Maddalena 5.100 ha de terre et 15.046 ha de mer
- Archipel Toscan 16.996 ha de terre et 56.766 ha de mer
- Asinara 5.170 ha de terre et 21.790 ha de mer
- Aspromonte 76.053 ha
- Cilento et Vallo di Diano 178.172 ha
- Cinque Terre 3.860 ha
- Circeo 5.616 ha
- Dolomiti Bellunesi 15.132 ha
- Forêts Casentinesi, Monte Falterona et Campigna 31.038 ha
- Gargano 118.144 ha
- Golfe d'Orosei et de Gennargentu 73.935 ha
- Gran Paradiso 70.318 ha
- Gran Sasso et Monts de la Laga 141.341 ha

- Maiella 62.838 ha
- Monts Sibillini 69.722 ha
- Pollino 171.132 ha
- Sila (**) 11.803 ha
- Stelvio 133.325 ha
- Val Grande 11.340 ha
- Vésuve 7.259 ha

(*) Source: 4^{ème} actualisation de la Liste officielle des zones naturelles protégées (J.O. n° 214 du 12/09/02).

(**) Institué par la DPR du 14 novembre 2002; il comprend les deux zones de la «Sila Grande» et «Sila Piccola» du Parc National de la Calabre qui, en même temps, cesse d'exister (art.1).

Zones protégées récemment créées

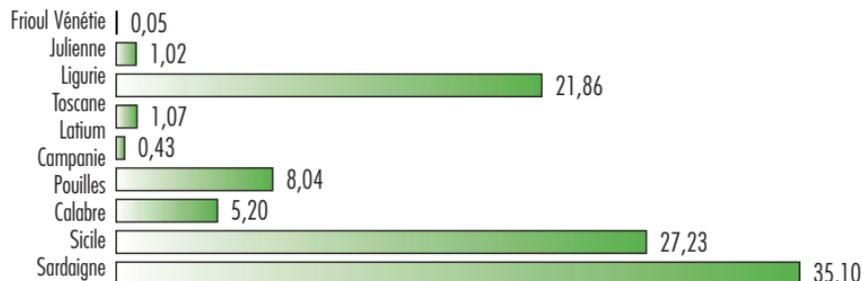
- Zone marine protégée «Capo Gallo-Isola delle Femmine», DM Environnement 24/07/02.
- Parc archéologique submergé de Gaiola, DM Environnement 07/08/02
- Parc archéologique submergé de Baia, DM Environnement 07/08/02
- Zone marine protégée «Isola dell'A-

Répartition des zones protégées par type et région en pourcentage

Région	Parc national	Réserve naturelle publique	Parc naturel régional	Réserve naturel régional	Autres zones protégées
Piémont	26,9	2,0	56,7	6,5	8,0
Val d'Aoste	90,1	0,0	8,6	1,3	0,0
Lombardie	86,0	0,4	0,0	12,6	1,0
Trentin-Haut-Adige	26,0	0,0	72,7	0,8	0,6
Vénétie	16,2	20,8	60,7	2,3	0,0
Frioul Vénétie Julienne	0,0	0,7	86,2	13,1	0,0
Ligurie	15,1	0,1	84,6	0,1	0,1
Emilie Romagne	35,9	9,2	52,9	1,9	0,2
Toscane	24,6	7,0	32,6	19,5	16,3
Ombrie	28,4	0,0	64,5	0,0	7,2
Marches	68,9	6,8	24,3	0,0	0,0
Latium	12,4	12,1	53,4	20,2	1,9
Abruzzes	72,4	5,9	18,6	2,8	0,4
Molise	62,7	18,9	0,0	0,0	18,4
Campanie	56,6	0,6	39,6	3,1	0,1
Pouilles	91,8	7,7	0,1	0,0	0,5
Basilicate	69,3	0,8	28,0	1,8	0,0
Calabre	91,2	8,4	0,0	0,4	0,0
Sicile	0,0	0,0	68,5	31,5	0,0
Sardaigne	91,1	0,0	5,6	0,0	3,3
ITALIE	45,9	4,4	40,0	7,7	2,0

Source: Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire, Service conservation de la nature, EUAP, 2002.

Répartition des zones marines protégées en pourcentage



Source: Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire, 2002.

- sinara», DM Environnement 13/08/02.
- Zone marine protégée «Capo Caccia - Isola Piana», DM Environnement 20/09/02.
- Zone marine protégée «Isole Pelagie», DM Environnement 21/10/02.
- Parc naturel du Mont Barro, loi n.28 Région Lombardie du 29/11/02.
- Parc naturel lombard de la Vallée du Tessin, loi n. 31 Région Lombardie du 12/12/02.
- Réserve naturelle régionale orientée «Boschi di S. Teresa e dei Lucci», loi

- n.23 Région Pouilles du 23/12/02.
- Réserves naturelles régionales orientées du littoral tarentin, loi n.24 Région Pouilles du 23/12/02.
- Parc naturel régional «Bosco e paludi di Rauccio», loi n.25 Région Pouilles du 23/12/02.
- Réserve naturelle régionale orientée «Bosco di Cerano», loi n.26 Région Pouilles du 23/12/02.
- Réserve naturelle régionale orientée «Bois des Pianelle», loi n.27 Région Pouilles du 23/12/02.
- Parc naturel régional «Salina di

Zones humides d'importance internationale

Région	n. sites	Superficie (ha)
Lombardie	6	3.930
Vénétie	2	599
Trentin-Haut-Adige	1	37
Frioul Vénétie Julienne	2	1.643
Emilie Romagne	10	23.112
Toscane	4	4.315
Ombrie	1	157
Latium	5	2.457
Abruzzes	1	303
Pouilles	3	5.431
Calabre	1	875
Sicile	2	1.706
Sardaigne	8	12.572
TOTAL	46	57.137

Source: The Ramsar convention bureau, mars 2003.

- Punta della Contessa», loi n.28 Région Pouilles du 23/12/02.
- Réserve naturelle régionale orientée de type Ripa Bianca de Jesi, délibération C. n.85 Région Marches du 22/01/03.

Utilisation de Produits Chimiques

En ligne avec l'élimination progressive des POP (Polluants Organiques Persistants) promue par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le sixième Programme communautaire d'action pour l'environnement prévoit l'élaboration d'une stratégie thématique pour l'emploi durable de pesticides. Par le document COM (2002) 349, la Commission a fait un pas important en avant vers la réduction de l'impacte de ces substances sur la santé humaine et sur l'environnement, assurant en même temps la protection nécessaire des cultures. Les normes en vigueur autorisent l'emploi de substances dans les produits phytosanitaires avant la commercialisation et établissent les limites maximales de résidus actifs (LMR) dans les produits alimentaires et les aliments pour animaux. Ces normes sont respectées par des programmes communautaires annuels de contrôle, coordonnés par la Commission et les Etats membres.

Les orientations de la PAC et les

Evolution de l'emploi d'engrais (000 tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002
Azote	876,1	863,0	871,6	876,0	873,4
Phosphore	506,9	491,7	491,0	491,0	485,6
Potassium	393,5	385,6	387,5	383,6	384,0
EMPLOI TOTAL	1.776,5	1.740,3	1.750,1	1.750,6	1.743,0

Source: *Assofertilizzanti*.

mesures agri-environnementales, visant à encourager l'adoption des techniques de production de l'agriculture intégrée et biologique, ont mené les pays européens à réduire l'emploi de produits chimiques dans l'agriculture. Toutefois, d'après la Commission Européenne, la vente de pesticides dans l'UE s'élève à 320.000 tonnes, notamment des désherbants dans les pays de l'Europe Nord-Orientale et des insecticides et des fongicides dans les pays du Sud-Est; les quantités les plus importantes de produits agro-pharmaceutiques sont utilisées en viticulture, céréaliculture et horticul-

ture.

L'adoption, en Italie, de systèmes de défense de plus en plus spécifiques et l'introduction de produits innovateurs à faibles doses d'usage ont réduit les consommations totales de produits anti-parasitaires au cours des cinq dernières années. Au cours de 2002, le changement du climat a fortement limité les traitements sur plusieurs cultures, provoquant une chute importante dans le secteur des anti-parasitaires en quantité (-6%) et en valeur (-3%), exception faite pour l'emploi de fumigènes et de nématocides (+6%). Les anti-parasitaires sont uti-

Evolution de l'emploi de produits phytopharmaceutiques (000 tonnes)

Type	1998	1999	2000	2001	2002
Désherbants	23,1	20,6	20,8	21,8	21,2
Insecticides, acaricides	29,0	27,3	26,7	28,0	23,6
Fumigènes et nématocides	6,0	5,4	4,6	4,0	4,7
Fongicides	47,6	47,7	46,9	42,3	41,4
Autres	3,9	4,0	3,6	3,5	3,5
TOTAL MARCHÉ INTERIEUR	09,6	105,0	102,6	99,6	94,4

Source: Agrofarma.

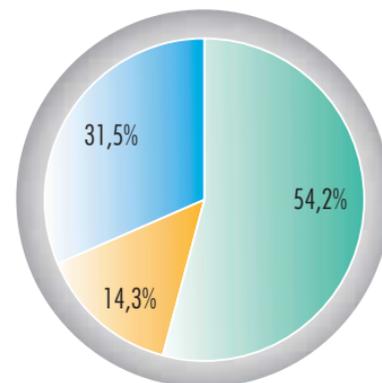
lisés surtout dans les régions du Nord (54,2%) et dans le Sud (31,5%).

Du point de vue des contrôles, en 2002 1,7% des échantillons de fruits et de légumes frais présentaient des résidus chimiques supérieurs aux limites établies par la loi, mais sans comporter des risques pour la santé. Sur 1.254 inspections effectuées sur des produits phytosanitaires, les Carabiniers du NAS (Département anti-sophistication) ont relevé 489 infractions (soit 39% du total), confisqué plus de 200 tonnes de mar-

chandises, ordonné 27 fermetures et signalé 360 personnes à l'Autorité judiciaire.

L'emploi d'engrais azotés, à base de phosphore et de potassium, s'élève, en Italie, à des valeurs presque inchangées dans les trois dernières années. Plus d'1.700.000 tonnes d'engrais ont été utilisées en 2002, la moitié desquelles contenant de l'azote. En 2001, en outre, le Registre des engrais pour l'agriculture biologique a été institué auprès de l'Institut expérimental pour la nutrition des plantes.

Emploi de produits phytopharmaceutiques par circonscription (tonnes) 2002



ITALIE	93.374
Nord	50.630
Centre	13.316
Sud	29.428

Source: Agrofarma.

Irrigation Agricole

L'état actuel des ressources hydriques est fortement conditionné par les changements climatiques en cours en Italie. Des précipitations intenses et

concentrées seulement dans certaines périodes, alternées à des états prolongés de sécheresse, sont en train d'affecter la disponibilité des ressources

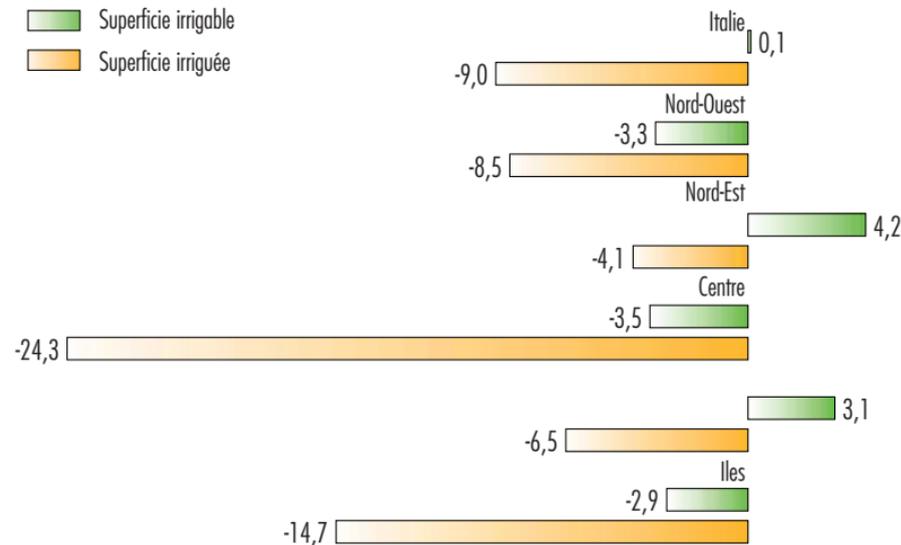
hydriques et d'aggraver les problèmes liés au contrôle et à la défense hydrogéologique du territoire.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, le cadre de réglementation européen et italien a affirmé la nécessité d'affronter le problème de la planification intégrée de l'emploi de l'eau et la nécessité d'actions visant à économiser cette ressource.

D'après les données du Recensement général de l'agriculture de l'an 2000, la superficie irrigable en Italie atteint près de 3.887.000 hectares, soit 29% de la SAU nationale. Les régions du nord, pourvues d'une disponibilité hydrique nettement plus élevée que les régions du Centre-Sud, pourraient irriguer potentiellement près de la moitié de la SAU. Depuis le Recensement de 1990, la superficie irrigable est restée substantiellement inchangée, malgré des différences importantes de région à région.

La superficie irriguée nationale atteint 63% de la superficie irrigable (environ 2,5 millions d'hectares). Bref, seulement 19% de la SAU a été effective-

Variation de la superficie irriguée et irrigable entre 1990 et 2000



ment irriguée en 2000. Dans ce cas aussi, de fortes différences existent entre les régions du Nord, où l'eau a été utilisée en moyenne sur 1/3 des terrains cultivés, et les régions du Centre-Sud, où ce taux varie entre 5% et 15% de la SAU. Depuis 1990 la superficie irriguée a baissé de 9%, avec une réduction généralisée dans presque toutes les régions.

Le nombre d'exploitations agricoles qui adoptent des systèmes d'irrigation plus efficaces est en outre augmenté. Les données ISTAT indiquent que dans les régions méridionales, où la disponibilité d'eau est insuffisante, les systèmes d'irrigation prédominants sont par aspersion (43,7%), goutte-à-goutte (30%) et la microirrigation (7,2%). Par contre, les zones irriguées du Nord-Ouest sont caractérisées notamment par les systèmes par ruissellement et infiltration latérale (58,6%) et par submersion (20,6%); celles du Nord-Est par l'aspersion (62,8%) et le ruissellement et infiltration latérale (23,2%).

Méthodes d'irrigation en agriculture, (%) 2000

	Aspersion	Goutte	Microirrigat.	Ruissellement infiltration latérale	Submersion	Autre système
Nord-Ouest	19,0	0,8	0,3	58,6	20,6	0,8
Nord-Est	62,8	6,7	2,3	23,2	2,0	3,0
Centre	74,0	12,1	3,1	8,9	0,3	1,5
Sud	40,6	32,6	6,1	16,9	0,1	3,8
Iles	50,7	24,5	9,7	11,7	1,2	2,3
ITALIE	41,3	11,5	3,0	33,5	8,6	2,1

Source: calculs à partir des données ISTAT, Recensement général de l'agriculture, 2000.

Agriculture Biologique

L'agriculture biologique est un système de gestion de la production agricole, végétale et animale, qui utilise l'environnement même pour combattre les para-

sites et les maladies des animaux et des plantes, contribuant à la création d'un écosystème durable. A cette fin, on évite l'emploi de produits phytopharmaceuti-

ques et de fertilisants de synthèse, dés-herbants, phytorégulateurs, organismes génétiquement modifiés, ainsi que l'emploi zootechnique d'antibiotiques pour

L'agriculture biologique dans l'UE, 2001

	Exploitations nombre	% sur total national superficies	% sur total UE exploitations	Var. % 2001/00	Superficies ha	% sur total national superficies	% sur total UE exploitations	Var. % 2001/00
Belgique	694	1,0	0,5	10,5	22.410	1,6	0,5	10,6
Danemark	3.525	5,6	2,5	1,7	174.600	6,5	3,9	5,7
Allemagne	14.703	3,4	10,4	15,5	632.165	3,7	14,2	15,8
Grèce	5.270	0,6	3,7	0,0	24.800	0,5	0,6	0,0
Espagne	15.607	1,3	11,1	16,3	485.079	1,7	10,9	27,4
France	10.400	1,5	7,4	12,3	420.000	1,4	9,5	13,5
Irlande	1.014	0,7	0,7	0,0	32.355	0,7	0,7	0,0
Italie	56.440	2,4	40,0	13,4	1.230.000	7,9	27,7	18,2
Luxembourg	51	1,7	0,0	0,0	1.030	0,8	0,0	0,0
Pays Bas	1.510	1,4	1,1	8,6	38.000	1,9	0,9	36,6
Autriche	18.292	9,3	13,0	-3,9	285.500	11,3	6,4	5,0
Portugal	917	0,2	0,7	20,2	70.857	1,8	1,6	41,7
Finlande	4.983	6,4	3,5	-4,6	147.943	6,6	3,3	0,4
Suède	3.589	4,0	2,5	7,8	193.611	6,3	4,4	12,8
Royaume-Uni	3.981	1,7	2,8	11,7	679.631	4,0	15,3	28,9
UE	140.976	2,0	100,0	9,3	4.437.981	3,2	100,0	17,5

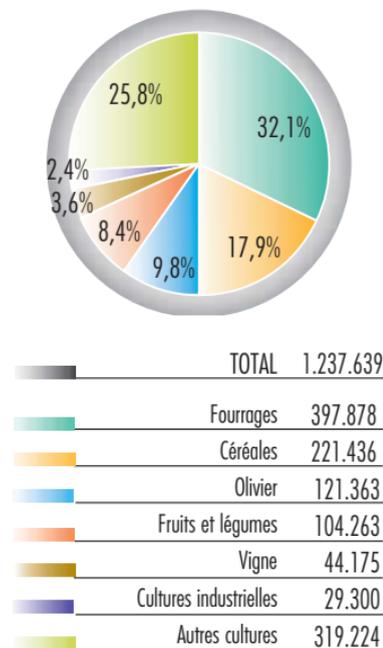
Source: Söl-Stiftung Ökologie D - Landbau, mis à jour au 31/12/2001.

Exploitations biologiques en Italie, 2001

	Production	Transformation	Importation	Total		Var. % 2001/00
				nombre	%	
Piémont	3.250	312	12	3.574	5,9	19,3
Val d'Aoste	18	2	0	20	0,0	53,8
Lombardie	1.023	379	23	1.425	2,4	16,3
Trentin-Haut-Adige	551	97	2	650	1,1	23,6
Vénétie	1.257	392	19	1.668	2,8	33,5
Frioul Vénétie Julienne	243	58	1	302	0,5	33,6
Ligurie	314	65	4	383	0,6	38,3
Emilie Romagne	4.535	531	39	5.105	8,4	10,8
Toscane	1.923	318	7	2.248	3,7	38,9
Ombrie	948	81	4	1.033	1,7	23,4
Marches	1.807	129	2	1.938	3,2	11,6
Latium	2.415	225	0	2.640	4,4	13,8
Abruzzes	942	113	2	1.057	1,7	65,4
Molise	476	34	0	510	0,8	6,5
Campanie	1.782	174	4	1.960	3,2	10,2
Pouilles	6.470	361	3	6.834	11,3	1,1
Basilicate	656	33	0	689	1,1	58,8
Calabre	7.807	131	0	7.938	13,1	-5,3
Sicile	12.225	424	0	12.649	20,9	31,5
Sardaigne	7.798	88	0	7.886	13,0	-4,8
ITALIE	56.440	3.947	122	60.509	100,0	12,0

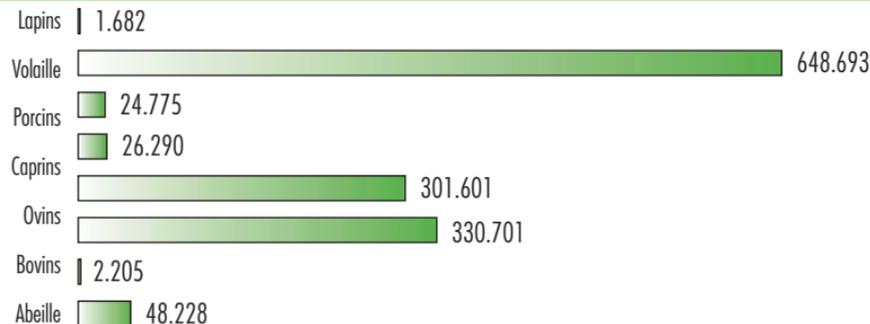
Source: MIPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2001.

Superficie biologique et en conversion par orientation productive en Italie (ha), 2001



Source: MIPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2001.

Productions biologiques et en conversion par catégorie d'animaux en Italie, 2001*



* Nombre de têtes.

¹ En nombre de ruches.

Source: MIPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2001.

la prophylaxie et les hormones.

La méthode de production biologique est réglée, au niveau communautaire, par le règ. (CEE) n.2092/91 pour les produits agricoles végétaux et par le règ. (CE) n.1804/99 pour les produits zootecniques. La production biologique est contrôlée par des organismes privés, accrédités sur la base des normes de cer-

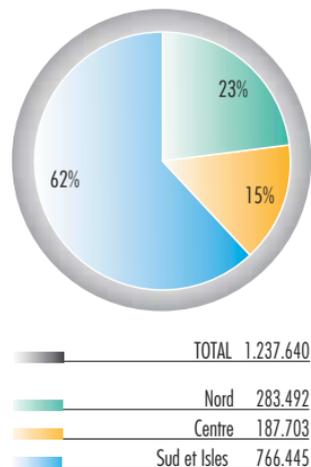
tification EN 45011, autorisés et contrôlés, à leur tour, par des organismes institutionnels. L'Italie compte quinze organismes de contrôle reconnus par le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (MIPAF), dont onze sont accrédités à opérer sur l'ensemble du territoire et quatre uniquement dans la province autonome de Bolzano.

Le règlement CE 1257/99 sur le soutien au développement rural prévoit des subventions aux systèmes de production biologique. Ces mesures agri-environnementales se traduisent par un cofinancement national dans le cadre des Plans de développement rural. Pour promouvoir et encourager l'agriculture biologique et éco-compatible italienne, un comité consultatif a été constitué auprès du MIPAF. En même temps, le Fonds pour le développement de l'agriculture biologique et de qualité finance des initiatives spécifiques. En février 2003 l'Observatoire national parcs d'Italie a été constitué pour promouvoir le développement de l'agriculture biologique à l'intérieur des zones protégées.

Production

En 2001 on dénombre 140.976 exploitations biologiques européennes certifiées ou en cours de conversion, pour une superficie de plus de 4,4 millions d'hectares. Le penchant de l'agriculture italienne pour le «vert» continue, avec

Superficie biologique par circonscription territoriale, 2001



Source: MIPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2001.

une hausse des exploitations et des superficies cultivées respectivement de +13,4% et +18,2% depuis 2000. Avec 56.440 exploitations biologiques, l'Italie est toujours la plus verte d'Europe. Avec

plus d'1,2 millions d'hectares de SAU biologique et en conversion (environ 8,2% de la SAU nationale), elle contribue à 27,7% de la SAU biologique de l'UE.

Parmi les orientations productives italiennes, les céréales représentent 17,9% de la SAU biologique; parmi les cultures arboricoles se distinguent l'olivier (9,8%) et la vigne (3,6%). Les exploitations biologiques de transformation ont augmenté de 40%, frôlant le seuil des 4.000 unités, et les importateurs autorisés, 122, ont presque doublé (+82%). 65% des opérateurs du secteur sont concentrés dans le Sud d'Italie, 13% dans le Centre et 22% dans le Nord. Les producteurs agricoles (68%) sont plus répandus dans le Sud, tandis que les transformateurs (47%) et les importateurs (82%) sont concentrés dans le Nord.

Marché

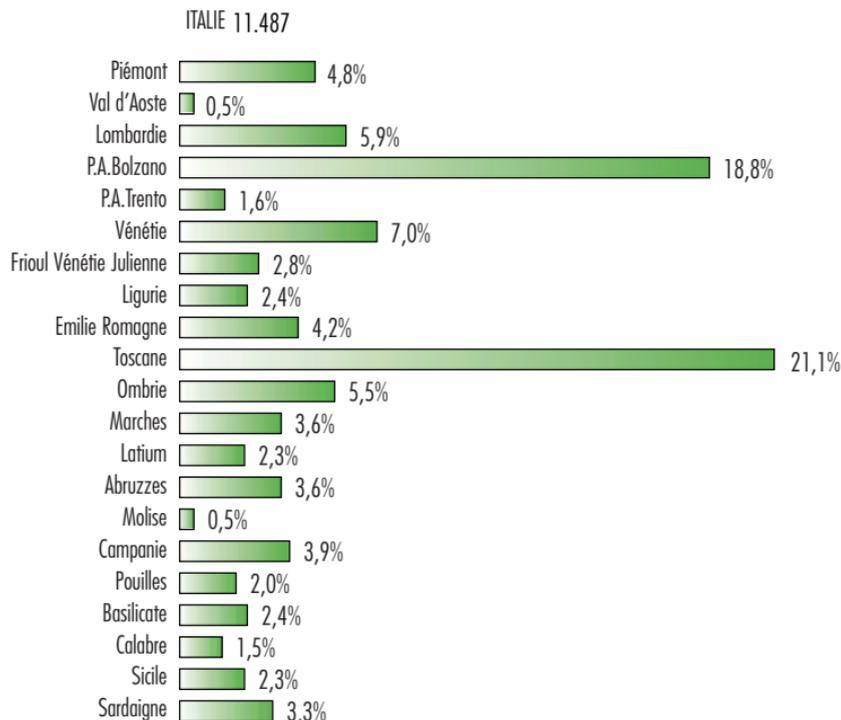
D'après Bio Bank, le marché du biologique a atteint en 2001 une valeur de 1.177 millions d'euros (+38%), soit

1,5% du marché alimentaire total. Les ventes de produits biologiques dans les supermarchés et les hypermarchés se sont élevées en 2002 à 266,8 millions d'euros (+26,1%) d'après les données Iri-Info-Scan. Les fruits et les légumes représentent le secteur le plus important, suivis par le lait, le yaourt et les laitages; par rapport au total du marché alimentaire, les produits biologiques atteignent 1,2% de la GDO (Grande Distribution Organisée).

Pour 2002, l'analyse des autres canaux de vente (Bio Bank) montre une croissance de 10% du détail spécialisé, avec 1.117 points de vente. A la hausse aussi la vente directe (+13%) et des groupes d'achat (+30%). 176 des restaurants recensés utilisent au moins 50% d'ingrédients biologiques; les cantines des écoles qui emploient au moins 70% d'ingrédients biologiques sont par contre 522 (+55%), soit 9,5% du total. D'après l'Ismea, 89% de ceux qui achètent des produits biologiques s'adressent aux grandes chaînes, tandis que 7% se rendent aux magasins spécialisés.

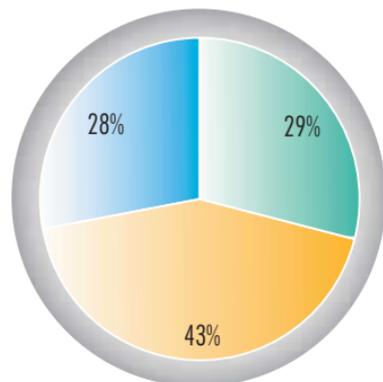
D'après les données Agriturist en 2002 2,2 millions de personnes (+7,3% depuis 2001), 25% desquelles étrangères, ont séjourné dans des structures agrotouristiques en moyenne pour 5 jours. Les exploitations du secteur ont atteint les 11.500 unités (soit +7,5%), avec une baisse plus élevée dans l'Italie du Sud-Est et avec la Toscane en tête. Le secteur confirme son expansion, avec un chiffre d'affaires pour 2002 de 710 millions d'euros (+3,9%), ce qui témoigne du désir grandissant des consommateurs de bénéficier de services culturels et de détente différents des circuits traditionnels. 63% des exploitations agrotouristiques proposent un service de restauration, les aliments et les boissons étant la plupart du temps issus de leurs propres productions, et/ou des sites de dégustation œnogastronomique régionale; 13% des structures offrent la possibilité de pratiquer le tourisme équestre, et 8% disposent de campings à la ferme. Au total, 118.000 lits sont mis à disposi-

Exploitations agrotouristiques par région, 2002



Source: Agriturist, décembre 2002.

Exploitations agrotouristiques certifiées biologiques, 2002



TOTAL	685
Nord	201
Centre	293
Sud et Îles	191

Source: Bio Bank, avril 2003.

tion (+6,3%), soit en moyenne 13 par exploitation.

Il convient de souligner la hausse dans le nombre d'exploitations agricoles biologiques, certifiées par des organismes de contrôle, offrant des services de restauration, chambres et camping à la ferme. D'après Bio Bank, ces établissements ont passé de 488 en 1999 à 686 en 2002 (+40%), et représentent 6% des structures agrotouristiques italiennes. Ils sont situées surtout dans l'Italie du Centre (43%) et notamment en Toscane (169 structures).

A la hausse aussi les fermes pédagogiques, à savoir des structures agrotouristiques qui proposent aux enseignants, aux étudiants et aux familles de partir à la redécouverte de l'agriculture et des traditions. Le monde des abeilles, le rôle de la haie, la vie dans le champ, les soins aux fruitiers, la vinification, la vie dans l'étang, le laboratoire du pain, les recettes locales sont certaines des thématiques affrontées dans les cours et les labora-

toires de plus de 440 fermes pédagogiques recensées en 2002 par Bio Bank. L'offre des fermes didactiques tend à se structurer en Italie par réseaux locaux («Fermes Ouvertes» en Emilie Romagne) ou par projets nationaux («Ecole en Ferme»; «Education à la campagne amie»).



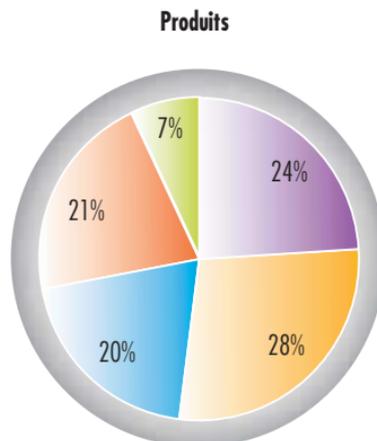
PRODUITS DE QUALITÉ

Appellation d'Origine

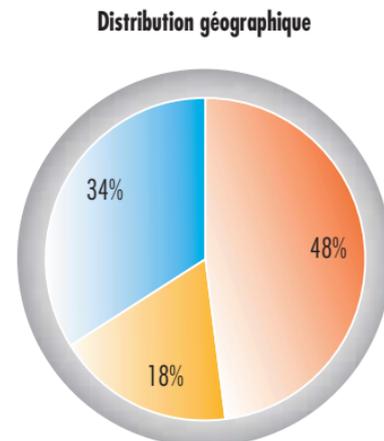
Le règlement CEE n°2081/92 définit les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP). Il reconnaît et sauvegarde les produits dont la «spécificité» est le résultat d'un environnement géographique donné, lui-même conditionné par des facteurs naturels et humains.

Actuellement l'Italie compte 123 produits enregistrés sous AOP et IGP, dont 33 fruits et légumes, 30 fromages, 26 produits de charcuterie et 25 huiles d'olive. Au cours de l'année dernière on a attribué l'AOP à la Soppresa Vicentina et l'IGP à plusieurs fruits et légumes: l'Asparago verde di Altedo, il Carciofo romanesco del Lazio, il Pomodoro di Pachino et l'Uva di Mazzarrone. L'unique spécialité traditionnelle garantie reconnue pour l'Italie demeure la mozzarella di latte vaccino (STG - règlement CEE n.2082/92): les STG au sein de l'UE s'élèvent seulement à 14. La part des produits protégés sur l'économie agroalimentaire italienne est loin d'être

AOP et IGP italiens par produits et par distribution géographique



TOTAL	123
Fruits et légumes	33
Fromages	30
Produits de charcuterie	26
Huiles d'olive	25
Autres	9



TOTAL	123
Nord	61
Centre	23
Sud e Iles	44

Elenco dei prodotti agroalimentari italiani riconosciuti come DOP e IGP*

Fromages

AOP
Asiago (Vénétie et Trentin)
Bitto (Lombardie)
Bra (Piémont)
Caciocavallo Silano (Pouilles, Calabre, Campanie, Basilicate, Molise)
Canestrato Pugliese
Casciotta d'Urbino (Marches)
Castelmagno (Piémont)
Fiore Sardo
Fontina (Val d'Aoste)
Formai de Mut dell'alta Valle Brembana (Lombardie)
Gorgonzola (Lombardie, Piémont)
Grana Padano (Lombardie, Piémont, Vénétie, Trentin, Emilie Romagne)
Montasio (Vénétie et Frioul-V.J.)
Monte Veronese (Vénétie)
Mozzarella di Bufala Campana (Latium, Campanie)
Murazzano (Piémont)
Parmigiano Reggiano (Emilie Romagne)
Pecorino Romano (Latium, Sardegna)
Pecorino Sardo
Pecorino Siciliano
Pecorino Toscano (Toscane, Ombrie, Latium)
Provolone Valpadana (Vénétie, Trentin, Lombardie)

Quartiolo Lombardo
Ragusano (Sicile)
Raschera (Piémont)
Robiola di Roccaverano (Piémont)
Taleggio (Piémont, Lombardie, Vénétie)
Toma Piemontese
Valle d'Aosta Fromadzo (Val d'Aoste)
Valtellina Casera (Lombardie)

Fruits, légumes et céréales

AOP
Nocellara del Belice (Sicile)
Olive la Bella della Daunia (Pouilles)
Tomate S. Marzano dell'Agro Sarnese-Nocerino (Campanie)
IGP
Aranzia Rossa di Sicilia
Asparago bianco di Cimadolmo (Vénétie)
Asparago verde di Altedo (Emilie Romagne)
Cappero di Pantelleria (Sicile)
Carciofo romanesco du Latium
Castagna del Monte Amiata (Toscane)
Castagna di Montella (Campanie)
Ciliegia di Marostica (Vénétie)
Clementine de Calabre
Fagiolo di Lamone de la Vallée de Belluno (Vénétie)
Fagiolo di Sarconi (Basilicate)

Fagiolo di Sorana (Toscane)
Farro di Garfagnana (Toscane)
Fungo di Borgotaro (Toscane, Emilie Romagne)
Lenticchia di Castelluccio di Norcia (Ombrie)
Limone di Costa d'Amalfi (Campanie)
Limone di Sorrento (Campanie)
Marrone di Castel del Rio (Emilie Romagne)
Marrone del Mugello (Toscane)
Nocciola di Giffoni (Campanie)
Nocciola del Piemonte
Peperone di Senise (Basilicate)
Pera dell'Emilie Romagne
Pera Mantovana (Lombardie)
Pesca e nettarina di Romagne
Pomodoro di Pachino (Sicile)
Radicchio Rosso di Treviso (Vénétie)
Radicchio Variiegato di Castelfranco (Vénétie)
Riso Nano Vialone Veronese (Vénétie)
Scalognone di Romagne
Uva di Canicattì (Sicile)
Uva di Mazzarrone (Sicile)

Panetteria

IGP
Coppia Ferrarese (Emilie Romagne)
Pane casareccio di Genzano (Latium)

Vinaïgres

AOP

Vinaigre balsamique traditionnel de Modène (Emilie Romagne)

Vinaigre balsamique traditionnel de Reggio Emilia (Emilie Romagne)

Produits non alimentaires

AOP

Bergamote de Reggio Calabria - Huile essentielle

Olio di oliva

DOP

Aprutino Pescarese (Abruzzes)

Brisighella (Emilie Romagne)

Bruzio (Calabre)

Canino (Latium)

Chianti Classico (Toscane)

Cilento (Campanie)

Collina di Brindisi (Pouilles)

Colline Salernitane (Campanie)

Colline Teatine (Abruzzes)

Dauno (Pouilles)

Garda (Lombardie, Vénétie)

Laghi Lombardi (Lombardie)

Lametia (Calabre)

Monti Iblei (Sicile)

Penisola Sorrentina (Campanie)

Riviera Ligure

Sabina (Latium)

Terra di Bari (Pouilles)

Terra d'Otranto (Pouilles)

Terre di Siena (Toscane)

Ombrie

Valle di Mazara (Sicile)

Valli Trapanesi (Sicile)

Veneto Valpolicella, Euganei et Berici, del Grappa

IGP

Toscane (Toscane)

Charcuterie

AOP

Capocollo de Calabre

Coppa Piacentina (Emilie Romagne)

Culatello di Zibello (Emilie Romagne)

Lard de Calabre

Lard Piacentina (Emilie Romagne)

Jambon de Carpegna (Marches)

Jambon de Modène (Emilie Romagne)

Jambon de Parme (Emilie Romagne)

Jambon de S.Daniele (Frioul-V.J.)

Jambon de Toscane

Jambon Veneto Berico-Euganeo (Vénétie)

Saucisson de Brianza (Lombardie)

Saucisson de Piacenza (Emilie Romagne)

Saucisson de Varzi (Lombardie)

Saucisson de Calabre

Soppressata de Calabre

Sopressa Vicentina (Vénétie)

Valle d'Aosta Jambon de Bosses

Valle d'Aosta Lard d'Arnad

IGP

Bresaola della Valtellina (Lombardie)

Cotechino di Modène (Emilie Romagne, Lombardie, Vénétie)

Mortadelle Bologna (Emilie Romagne, Piémont, Lombardie, Vénétie, Trentin, Marches, Latium, Toscane)

Jambon de Norcia (Ombrie)

Speck du Haut Adige (Trentin-Haut-Adige)

Zampone de Modène (Emilie Romagne, Lombardie, Vénétie)

Viandes

IGP

Agneau de Sardaigne

Veau blanc de l'Apennin Central

**Situation actualisée au règlement (CE) 865 du 19 mai 2003.

tre négligeable. Presque 8% de la valeur de la production agricole totale est destinée aux productions protégées (ISMEA 2001), avec un chiffre d'affaires d'environ 4.000 millions d'euros à la production (+14% par rapport à 2000) et un chiffre d'affaires à la consommation de 6.600 millions d'euros (+6%). Les fromages et les produits de charcuterie représen-

tent encore les secteurs principaux dans le cadre des productions AOP et IGP par nombre d'exploitations impliquées dans la production et transformation et par valeur de la production. Les fruits et légumes et l'huile, malgré le nombre de reconnaissances et les grandes potentialités, souffrent d'une organisation de l'offre et d'une gestion de la politique

de qualité lacunaire.

L'Italie du Nord détient environ la moitié des AOP et IGP les plus importantes en termes de valeur de la production et de chiffre d'affaires. Les nouvelles reconnaissances, surtout en matière de fruits et légumes, concernent souvent des réalités significatives seulement au niveau local et avec un potentiel de production réduit.

Produits Agroalimentaires Traditionnels

Les produits AOP et IGP ne représentent qu'une partie très petite de la tradition alimentaire italienne: la Liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels, publiée par le MIPAF et mise à jour en 2002, comptabilise 3.558 produits. Les typologies les plus fréquentes, du Nord au Sud d'Italie sont les «Pâtes, boulangerie, biscuits, pâtisserie et confiserie» et les «Produits végétaux naturels et transformés».

La Ligurie et la Sicile seulement ont recensé comme «traditionnelles» certaines spécialités gastronomiques.

Prodotti agro-alimentari tradizionali*

	Pâtes et produits cuits au four	Prod. végétaux naturels et transformés	Viande et préparation de la viande ¹	Fromages	Boissons distillées et liqueurs	Poissons et mollusques	Plats de la gastronomie	Huiles, graisses et condiments
Piémont	100	109	78	55	17	4	-	6
Val d'Aoste	-	-	8	9	2	-	-	4
Lombardie	60	19	56	50	-	4	-	1
Trentin-Haut-Adige	57	16	25	17	11	-	-	-
Vénétie	21	14	35	18	1	2	-	-
Frioul Vénétie Julienne	70	100	117	30	10	19	-	1
Ligurie	12	13	39	14	6	2	-	4
Emilie Romagne	48	66	21	17	5	5	35	11
Toscane	45	29	34	7	2	2	-	2
Ombrie	87	165	76	28	5	8	-	3
Marches	31	13	13	5	-	6	-	2
Latium	44	43	33	12	6	1	-	11
Abruzzes	100	55	28	11	5	-	-	2
Molise	14	23	20	15	2	-	-	2
Campanie	59	28	33	12	5	10	-	-
Pouilles	63	101	46	30	16	6	-	4
Basilicate	35	41	14	18	11	3	-	1
Calabre	11	5	9	16	-	-	-	-
Sicile	54	70	29	29	10	11	-	4
Sardegna	57	62	9	29	4	2	28	3
	62	21	28	12	7	13	-	3
ITALIA	.030	993	751	434	125	98	63	64

* Il s'agit de produits dont les méthodes de transformation, de conservation, de vieillissement et d'affinage ont été pratiquées pendant au moins 25 ans.

¹ Prend en compte aussi les produits d'origine animale.

Source: calculs réalisés à partir de la Liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (à jour du décret ministériel du 14 juin 2002 et rectifications).

Vins AOC

La loi du 10 février 1992 n. 164 réglemente l'appellation d'origine des vins. Par appellation d'origine des vins on entend le nom géographique d'une zone viticole particulièrement expérimentée. Cette appellation désigne donc un produit renommé et de qualité, dont les caractéristiques sont liées à l'environnement naturel et aux facteurs humains.

Les appellations d'origine sont réparties en:

- Appellation d'Origine Contrôlée et Garantie (AOCC);
- Appellation d'Origine Contrôlée (AOC);
- Indication Géographique Typique (IGT).

Les derniers vins italiens à avoir reçu l'AOCC sont le Sforzato di Valtellina et le Montepulciano d'Abruzzes-Collines de Teramo. Les vins Cisterna d'Asti, Alta Langa et Nettuno bénéficient désormais de l'AOC.

Le recensement ISTAT 2000 montre que plus de 34% de la superficie cultivée avec des vignobles sont destinés à

la production de vins AOC et AOCC, avec une hausse de 20% depuis le recensement de 1990. Les exploitations cultivant des vignes pour la production de vins AOCC et AOC sont au nombre de 109.000, sur un total de 770.000 qui produisent du raisin de table.

D'après l'AREV (Assemblée des régions viticoles européennes) les routes du vin, réglementées par la loi nationale n.268/99 pour la valorisation des territoires à vocation viticole de qualité, s'élèvent à 98. Quinze Régions ont adopté une disposition de réglementation spécifique; dans quelques-unes existent des projets de loi (c'est le cas de la Sardaigne); d'autres enfin, malgré l'absence d'un cadre normatif, présentent et ont déjà institué depuis quelques temps des itinéraires viticoles (l'Haut-Adige).

*Vins AOCC, AOC et IGT par région**

	AOCC	AOC	IGT
Piémont	7	45	-
Val d'Aoste	-	1	-
Lombardie	3	15	12
Trentin-Haut-Adige	-	7	4
Vénétie	3	20	10
Frioul Vénétie Julienne	1	9	3
Ligurie	-	7	1
Emilie Romagne	1	20	10
Toscane	6	34	5
Ombrie	2	11	6
Marches	-	12	1
Latium	-	27	4
Abruzzes	1	3	9
Molise	-	3	2
Campanie	1	19	8
Pouilles	-	25	6
Basilicate	-	1	2
Calabre	-	12	13
Sicile	-	20	7
Sardaigne	1	19	15
ITALIE	26	303	114

* Situation au 30 juin 2003.

N.B. Le total des vins AOC et IGT est inférieur à la somme des vins par région, car certains vins sont interrégionaux.



POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'application de la PAC

Cultures arables - Durant la campagne 2001/02, où les modifications apportées par l'Agenda 2000 ont été appliquées pour la deuxième fois, des demandes d'aides pour les cultures arables ont été présentées pour une surface de 4,5 millions d'hectares (soit +2% par rapport à la campagne précédente). Au cours de cette campagne aussi l'Italie est donc restée au-dessous de la superficie de base nationale, qui s'élève à 5,8 millions d'hectares. Toutefois, les modifications aux quotas déterminés par Agenda 2000 ont mené les producteurs à passer de la production de graines oléagineuses au blé dur. Par conséquent, la surface maximale garantie (SMG) a été dépassée : dans les zones traditionnelles de production, sur une SMG de 1,6 millions d'hectares, les demandes d'aides présentées ont concerné 1,8 millions d'hectares ; dans les zones semi-traditionnelles, sur une surface de 4.000 hectares, les céréales occu-

paient 20.718 hectares. Pour la troisième année consécutive, la sous-surface de base pour le maïs a été dépassée, menant à la réduction des versements par surface de 1,1%.

En termes de répartition entre les différentes cultures, 82% de la surface destinée aux cultures arables a été occupée par les céréales, peu moins de 12% par les graines oléagineuses et 5% par les terres en jachère. La surface affectée aux céréales, de 3,7 millions d'hectares, a peu évolué par rapport à la campagne précédente (+2%) et s'élève à 10% du total communautaire. A l'inverse de la tendance communautaire, où peu moins des deux tiers de la surface destinée aux céréales dépendent du régime général, le régime le plus répandu en Italie est le simplifié, qui concerne 63% de la surface objet des demandes d'aides. La surface destinée aux graines oléagineuses a elle aussi peu évolué (+2%), s'élevant à 531 mille hectares. 62% de cette surface dépendent du régime général. Suite aux nombreux passages

Cultures arables – Superficies bénéficiant d'aides, campagne 2001/02

	Italie	
	000 ha	%
SUPERFICIE DE BASE TOTALE	5.801	
- maïs	1.200	
SUPERFICIE TOTALE	4.524	100,0
Superficie fourragère	12	0,3
Terres en jachère	233	5,2
Superficie cultivée	4.291	94,8
céréales et produits ensilés	3.695	81,7
- maïs	1.249	
graines oléagineuses	531	11,7
PETITS PRODUCTEURS	2.573	100,0
céréales et produits ensilés	2.315	90,0
- maïs	534	
graines oléagineuses	204	7,9
PRODUCTEURS PROFESSIONNELS	1.951	100,0
Terres en jachère	223	11,4
Superficie cultivée totale	1.728	
céréales et produits ensilés	1.380	70,7
- maïs	715	
graines oléagineuses	327	16,8
BLE DUR REGIONS TRADITIONNELLES	1.639	
BLE DUR REGIONS SEMI-TRADIT.	11	

Source: calculs à partir des données de la Commission Européenne.

au régime simplifié, qui avaient concerné la culture des graines oléagineuses au cours de la campagne précédente, la répartition entre les deux régimes d'aide semble s'être stabilisée.

Huile d'olive - Au cours de la campagne 2001/02, l'Italie a présenté des demandes d'aide pour 711 mille tonnes de production. Par rapport à la campagne précédente, on enregistre une hausse de 32%. Au niveau communautaire, la production s'élève maintenant à plus de 2,7 millions de tonnes (+28%), grâce surtout à la grande expansion de la production en Espagne (+45%), qui a dépassé 1,5 millions de tonnes. En 2002, les cours de l'huile d'olive extra-vierge en Italie ont enregistré une hausse de 9% par rapport à l'année précédente, tandis que les huiles lampantes, ayant souffert davantage de la concurrence des huiles provenant de l'Espagne, ont augmenté en moyenne de 3%.

Application de la PAC au secteur des cultures arables dans les pays de l'UE (000 ha), campagne 2001/02

	Superficie de base	Jachère	Superficie destinée aux cultures arables ¹			
			Régime simplifié	%	Régime général	%
Belgique	490	27	238	51,0	229	49,0
France	13.582	1.576	1.587	11,6	12.138	88,4
Allemagne	10.159	1.156	1.395	13,8	8.728	86,2
Italie	5.801	233	2.573	56,9	1.951	43,1
Luxembourg	43	2	15	37,5	25	62,5
Pays Bas	442	23	259	61,8	160	38,2
Danemark	2.019	218	228	11,2	1.807	88,8
Irlande	346	36	79	23,6	256	76,4
Royaume-Uni	4.461	848	170	3,9	4.226	96,1
Grèce	1.492	46	1.304	93,4	92	6,6
Portugal	1.008	99	315	43,3	413	56,7
Espagne	9.220	1.611	2.405	27,9	6.222	72,1
Autriche	1.204	104	408	36,9	698	63,1
Finlande	1.592	198	816	50,2	809	49,8
Suède	1.737	269	353	20,4	1.375	79,6
UE	53.596	6.446	12.145	23,7	39.129	76,3

¹ Fourrages exclus.

Source Commission Européenne, DG Agriculture.

Fruits et légumes - Au cours de la campagne 2001/02 les interventions de marché ont enregistré une baisse de 46% des quantités destinées aux retraits, une situation qui a intéressé presque tous les produits. Les seules exceptions ont concerné les tomates, dont la production envoyée aux retraits est restée presque inchangée, et le raisin de table, dont les retraits ont augmenté. En Italie, la diminution des retraits est supérieure à la moyenne communautaire (-54%) à cause d'une réduction de l'intervention qui a touché oranges, nectarines, poires et pêches. Pour la campagne 2002/03, les données provisoires montrent d'autres réductions dans les interventions communautaires de retrait (-44%). En Italie on estime une réduction des retraits de 42%, menée par la baisse des quantités d'oranges, pêches et nectarines, contrairement aux melons et aux pastèques, dont les retraits ont augmenté. Quant aux fruits et aux légumes transformés, le Règ. 2699/2000, entré

en vigueur à partir de la campagne 2001/02, a complètement modifié le régime de soutien aux tomates, poires et pêches destinées à la transformation. Pour les agrumes les modifications ont été plus limitées, ne concernant pas le mécanisme de soutien mais seulement l'élévation des quotas de transformation et la répartition de la limite en quotas nationaux. En ce qui concerne les tomates, au cours de la campagne 2002/03 seulement en Espagne les quantités destinées à être transformées ont dépassé les quotas établis par le Règ. 2699/2000. Les quantités de tomates différentes des pelées, pour lesquelles on a demandé des aides, ont dépassé de 37% le quota établi et s'élèvent à un peu plus d'1 million de tonnes. A l'inverse, l'Italie, après avoir dépassé ce quota au cours de la campagne précédente, en 2002/03 est restée en dessous grâce à une contraction, d'environ 10%, des quantités destinées à la transformation. Pour les poires, les pêches et les agrumes les nouvelles règles établis-

sent qu'on constate le dépassement du quota par rapport à la moyenne des quantités transformées, par le biais des aides obtenues au cours des trois campagnes qui précèdent celle pour laquelle il faut établir l'aide. Pour les poires le quota a été dépassé en France (+7%), en Grèce (+57%) et en Italie (+29%). Pour les agrumes l'Italie a dépassé les quotas pour les citrons (+18%), les oranges (+21%), les pamplemousses (+28%) et les petits agrumes (+52%), avec une réduction dans les aides reçues par les producteurs. D'autres pays pénalisés ont été la Grèce (pour les oranges et les pamplemousses), l'Espagne (pour les pamplemousses), la France (pour les pamplemousses et les petits agrumes). Seulement pour les pêches tous les pays ont respecté les quotas de transformation établis.

Vin - La campagne 2001/02 a appliqué, pour la deuxième fois, les nouvelles normes introduites par la réforme d'Agenda 2000. Les interventions

les plus importantes, dans le cadre des mesures pour le contrôle et la gestion du potentiel de production, ont concerné le régime d'aides à la restructuration et reconversion des vignobles. Ainsi comme au cours de la campagne précédente d'application, la répartition des aides financières a privilégié les trois pays producteurs les plus importants (Espagne, Italie et France). L'Italie a reçu 27,6% des ressources disponibles - soit plus de 116 millions d'euros - pour intervenir sur une surface d'environ 16 000 hectares. A la fin de la campagne, peu moins de 104 millions d'euros avaient été dépensés, un chiffre qui comprend les subventions et les compensations pour les pertes de revenue subies. N'ayant pas réussi à épuiser complètement les subventions obtenues, l'Italie n'a donc pas pu bénéficier des aides additionnelles, allouées pour la deuxième année consécutive à l'Espagne. Au niveau territorial, les surfaces concernées par le régime de reconversion et de restructuration étaient concentrées

dans le Sud (47%) et le Nord (34%). La Sicile occupe la part la plus étendue de la surface impliquée (22%), suivi par les Pouilles (12%), la Toscane et le Piémont (10% chacune). Malgré le ralentissement dans la capacité de dépense montré par l'Italie au cours de la dernière année, dans la distribution des subventions financières pour la campagne 2002/03 le quota de ressources allouées à l'Italie n'a pas été modifié. L'Italie a en effet reçu peu moins de 124 millions d'euros (28% du total) pour intervenir sur environ 17.500 hectares de vignobles. Quant aux mesures de soutien au marché, au cours de la campagne 2001/02 on a autorisé des retraits pour un total de 12 millions d'hectolitres dans l'UE entière. Compte tenu du prix minimum de retrait, ils représentent une quantité compatible avec la dotation financière prévue pour ce type d'intervention. En ce qui concerne la distillation de crise, peu moins de 7 millions d'hectolitres de vin ont été distillés dans l'UE entière à la fin

de la campagne ; l'Italie et le Portugal ont complètement utilisé les quotas reçus, tandis que la France est restée au-dessous de sa disponibilité. Même au cours de cette campagne, des aides nationales supplémentaires aux prix de retrait ont été autorisées en Italie et en France. Les premières informations sur la campagne 2002/03 n'enregistrent aucune intervention de distillation extraordinaire. Cette situation est le résultat de la réduction des excédents, déterminée par de fortes interventions de retrait mises en place au cours de la campagne précédente et par la contraction de la production. Même dans le cas de la distillation qui permet de produire un alcool de bouche, la réduction des excédents, ainsi que le changement des modalités d'application du régime, ont fait en sorte que l'adhésion à l'intervention reste largement au-dessous du quota maximal permis.

Tabac - La gestion de l'OCM n'a pas causé de problèmes particuliers au

cours de l'année. La nouveauté principale est constituée par une hausse remarquable dans la valeur de rachat des quotas, afin d'encourager davantage la fuite du secteur ou la reconversion variétale. Le régime des quotas de tabac prévoit la création d'un programme de rachat pour faciliter la reconversion des producteurs désirant quitter leur culture. Le rachat, applicable dans des zones déterminées, ne peut pas dépasser 25% du quota de garantie de chaque Etat membre et comporte la réduction correspondante du quota de garantie total de l'UE. Une nouveauté de 2002 est la transformation de la réserve nationale de quotas destinés aux jeunes agriculteurs d'obligatoire à facultative.

Lait - L'application du régime des quotas laitiers au cours de la campagne 2001/02 a provoqué un excédent de la production italienne par rapport aux quantités de référence nationales de 435.000 tonnes, donnant lieu à un prélèvement assez consistant (155

millions d'euros) ; cela malgré le fait que, au cours de la campagne, la deuxième tranche d'augmentation du quota prévu par Agenda 2000 ait été octroyée (216.000 tonnes qui vont s'ajouter aux 384.000 tonnes de la campagne précédente). Des 20.000 producteurs environ ayant dépassé le seuil individuel, 12.000 sont rentrés dans le mécanisme des compensations, contrairement aux autres qui devront verser le prélèvement qui leur est imputé. Pour la campagne 2002/03, les estimations indiquent une autre hausse de la production en Italie (+3%), qui compense la contraction de la production enregistrée en plusieurs pays européens. La conséquence est une tendance à la stabilisation de la production communautaire.

Viandes bovines - En 2002 aussi ce secteur a continué à souffrir des phénomènes de diffusion de l'ESB, avec la découverte de nouveaux cas, la moitié desquels enregistrés au Royaume-Uni. Par conséquent, les interven-

tions spécifiques anti-ESB persistent : certaines sont limitées au Royaume-Uni, comme le «plan de compensation», d'autres s'appliquent à tout le territoire communautaire, comme l'enlèvement des parties de l'animal abattu considérées à risque et l'obligation de tests sur les animaux avec plus de trente mois. En outre, le «plan spécial d'achat» a été institué à la place du «programme d'achat pour la destruction», pour la viande dérivée d'animaux avec plus de trente mois d'âge. Dans le cadre du système obligatoire d'étiquetage, à partir de 2002 des informations additionnelles ont été introduites à propos du pays de naissance de l'animal et du lieu d'engrais. En Italie, l'institution du registre des bovins a été effectuée particulièrement en retard pour des problèmes liés à la répartition régionale de la banque de données. Ces difficultés se reflètent sur la mise en place de la réforme de 1999 et se manifestent dans la sous-exploitation des plafonds établis, en termes de têtes admises à la prime.

Par rapport à 2001 on enregistre une réduction sensible des stocks au niveau communautaire (-23% pour les carcasses, -4% pour la viande désossée). En même temps, en 2002 les prix ont présenté une légère reprise, pour la viande ainsi que pour le bétail. En Italie on signale une reprise des abattages (+ 18% par rapport à 2001), due à l'abattage de bovins adultes ainsi que de veaux.

Viandes ovines et caprines - En 2002 aussi ce secteur a souffert des effets de la diffusion des différentes maladies qui avaient intéressé l'an 2001, avec un effet dépressif sur la production et les prix. En outre, les principaux pays producteurs ont enregistré un ralentissement dans les abattages. En 2002, l'Italie a signalé un premier cas possible de diffusion d'ESB à une chèvre, ce qui a causé l'abattage des animaux qui avaient été en contact avec l'animal infecté et le commencement de tests de contrôle.

Le budget de l'FEOGA-Garantie

En 2002 le FEOGA-Garantie en Italie a financé presque 5,7 milliards d'euros, présentant un cours assez similaire à la tendance enregistrée par l'UE, même si avec un taux de croissance (6,5%) beaucoup plus élevé que la moyenne européenne. Cette situation a donné lieu à une hausse légère dans la contribution italienne à la dépense agricole totale de l'UE, qui a été supérieure à 13%.

L'augmentation des aides est due presque exclusivement aux produits végétaux dans leur ensemble : à eux seuls, ils absorbent plus des trois quarts de l'attribution totale. Parmi ces derniers, les financements pour les cultures arables, les fruits et légumes, le vin et, de manière plus contenue, le riz confirment leur reprise, tandis que les dépenses pour l'huile d'olive ont baissé à cause du cours oscillant de la production. En ce qui concerne les productions animales, les aides se

sont surtout accrues pour les produits laitiers/fromagers et les viandes bovines; dans ce dernier cas, la hausse a été causée notamment par l'adaptation progressive au régime des aides

Dépenses de l'FEOGA-Garantie en Italie par secteur, 2002

	mio. euros	%
Cultures arables	2.264,3	39,9
Riz	109,8	1,9
Huile d'olive	723,5	12,8
Fruits et légumes	440,3	7,8
Sucre	118,1	2,1
Viticulture	435,5	7,7
Tabac	330,5	5,8
Lait/fromage	126,9	2,2
Viande bovine	323,6	5,7
Viande ovine/caprine	85,1	1,5
Viande porcine	6,9	0,1
Ceufs et volaille	0,2	0,0
Développement rural	652,6	11,5
Autres mesures	54,8	1,0
Total FEOGA-Garantie	5.672,1	100,0

Source: calculs à partir des données de la Commission Européenne.

Dépenses du FEOGA-Garantie par pays, 2002

	mio. euros	%	Var. % 2002/01
Versements directs UE	195,5	0,5	346,3
Belgique	942,0	2,2	0,8
Danemark	1.220,8	2,8	9,8
Allemagne	6.784,4	15,7	15,8
Grèce	2.633,8	6,1	0,8
Espagne	5.933,1	13,7	-3,9
France	9.752,2	22,6	5,8
Irlande	1.709,3	4,0	7,9
Italie	5.671,9	13,1	6,5
Luxembourg	36,9	0,1	25,9
Hollande	1.132,6	2,6	2,6
Autriche	1.090,1	2,5	3,6
Portugal	753,6	1,7	-13,8
Finlande	838,0	1,9	2,8
Suède	816,7	1,9	4,7
Royaume-Uni	3.642,5	8,4	-8,9
UE	43.153,4	100,0	3,9

Source calculs à partir des données de la Commission Européenne.

prévues par la réforme de 1999. Le ralentissement de la dépense pour les mesures d'accompagnement continue, provoquant une légère augmen-

tation de la dépense pour les autres mesures de développement rural qui commencent à être appliquées dans le cadre des PDR. Ce paquet absorbe,

toutefois, une part assez considérable (11,5%).

Le rapport entre la contribution des divers produits à la production agricole nationale et leur part dans les dépenses agricoles montre une tendance généralisée des produits soutenus au milieu d'un système de versements directs à s'emparer de quotas de dépense largement supérieurs à leur importance productive. C'est le cas des cultures arables, qui bénéficient de dépenses trois fois supérieures à leur part dans la production nationale, mais également du riz, de l'huile d'olive, des ovins et caprins et du tabac. Avec moins d'1% de la production nationale, ce dernier obtient plus de 6% de la dépense communautaire attribuée à l'Italie. Il convient par contre de souligner que les fruits et légumes et les produits viticoles sont absolument pénalisés. Il faut enfin souligner la situation des viandes bovines qui, suite à la réforme d'Agenda 2000, commencent à percevoir une part de dépenses plus adé-

Italie : contribution des produits à la PBC et part occupée dans les dépenses du FEOGA-Garantie, 2001

	PBC %	Dépenses %
Cultures arables 1	10,7	35,1
Riz	1,1	1,9
Sucre	1,0	2,6
Huile d'olive 2	4,9	15,5
Fruits et légumes	22,3	6,4
Viticulture	9,8	6,9
Tabac	0,8	6,2
Lait/fromage 3	10,1	1,7
Viande bovine	8,1	5,4
Viande ovine/caprine	0,8	2,6
Viande porcine	6,5	0,1
Ceufs et volaille	6,4	0,0

¹ Produits protéagineux exclus pour la PBC mais inclus pour l'attribution du FEOGA.

² Moyennes sur deux ans.

³ Pour la PBC, seul le lait a été pris en compte, s'agissant des seuls chiffres disponibles.

Source: calculs à partir des données de la Commission Européenne.

quate à leur importance en termes de production.

L'analyse de la dépense, classifiée par typologies d'intervention, montre que

les réformes qui ont suivi la PAC n'ont causé une spécialisation progressive du système de soutien que sur quelques typologies d'intervention. En Italie l'ensemble des aides à la transformation, à la production et les autres interventions représentent en effet plus de 85% de la dépense du FEOGA-Garantie. A l'inverse, tout à fait inférieure que dans le passé est la part des restitutions à l'exportation et des dépenses par constitution et gestion des stocks, qui représentent les moyens classiques de la politique des prix. La forte concentration de la dépense en peu de secteurs - à son tour conditionnée par le prévaloir progressif de certaines formes de soutien au marché, à dépit d'autres moyens devenus au fil du temps moins importants - se réfléchit aussi dans la répartition des financements du FEOGA-Garantie aux pays membres de l'UE. Cette inégalité dans la distribution de la dépense ne se base toutefois pas seulement sur sa concentration en peu de pays, mais surtout

sur le fait qu'elle ne réfléchit pas leur importance réelle dans l'économie agricole communautaire. A ce propos, les pays les plus défavorisés sont l'Hollande et l'Italie, au profit surtout de pays comme la Grèce, l'Irlande et l'Espagne. Il convient aussi de souligner que deux pays méditerranéens se trouvent en position d'avantage relatif. Ils sont caractérisés par une orientation productive assez similaire à l'Italie, mais ils montrent une capacité meilleure à bénéficier des dépenses du FEOGA-Garantie.

La forte différenciation entre la position de chaque pays membre par rapport à la dépense agricole totale allouée est mise en évidence aussi par les indicateurs contenus dans le tableau 6.14, obtenus rapportant les dépenses agricoles de la section Garantie à des paramètres «objectifs», tels que la PBC, le nombre d'employés (exprimés en UTA) et les hectares de superficie agricole utilisée (SAU).

Les indicateurs calculés présentent une grande variabilité, non seulement

Italie : Dépenses du FEOGA-Garantie par type d'intervention, 2002

	mio. euros	%	Var. % 2002/01
Restitutions à l'exportation	263,1	4,5	10,6
céréales et dérivés	19,8	0,3	-20,2
lait et dérivés	21,5	0,4	-3,6
viande bovine	41,0	0,7	41,4
Constitution et gestion des stocks	329,2	5,7	-1,9
céréales et dérivés	-4,9	-0,1	308,3
produits viticoles	236,7	4,1	33,1
produits laitiers et fromagers	61,4	1,1	48,7
viande bovine	10,3	0,2	-79,3
Réduction du potentiel de production	181,6	3,1	50,0
retrait	87,1	1,5	18,8
Aides à la consommation	7,3	0,1	-11,0
huile d'olive	0,0	0,0	-100,0
produits laitiers et fromagers	7,3	0,1	-8,8

	mio. euros	%	Var. % 2002/01
Aides à la transformation	445,1	7,7	29,6
produits viticoles	90,0	1,6	6,8
fruits et légumes	314,6	11,3	41,7
produits laitiers et fromagers	36,6	0,6	18,4
Aides à la production	3.731,2	64,4	5,8
cultures arables	2.160,0	37,3	18,8
huile d'olive	715,8	12,4	-15,1
tabac	330,8	5,7	-2,2
fruits et légumes	99,8	1,7	20,0
viande bovine	199,3	3,4	17,1
viande ovine/caprine	85,1	1,5	-40,6
Autres interventions	837,5	14,5	-6,2
développement rural et indemnités comens.	652,6	11,3	-0,9
TOTAL DEPENSES AGRICOLES	5.795,0	100,0	6,0

Source: calculs à partir des données de la Commission Européenne.

d'un pays à l'autre, mais aussi et surtout dans le temps. A partir des années '90 jusqu'à aujourd'hui, ils ont en effet enregistré de grandes

variations qui, seulement en quelques cas, indiquent l'existence d'une évolution régulière, tandis que dans la plupart des cas ils ont présenté un cours

tout à fait oscillant. En général, on relève une tendance à l'augmentation de la dépense pour l'UTA, liée à la fuite progressive de travailleurs du

FEOGA-Garantie : dépenses par pays rapportées à la PBC, aux UTA et à la SAU, 2001

	Dépenses/PBC¹ %	Dépenses/UTA² 000 euros	Dépenses/SAU³ euros
Belgique	12,8	13,0	669,4
Danemark	12,2	15,1	420,6
Allemagne	13,2	9,7	343,3
Grèce	23,4	4,7	666,9
Espagne	17,8	6,6	243,1
France	14,5	9,3	310,1
Irlande	26,9	9,0	358,6
Italie	12,5	4,4	344,0
Luxembourg	11,4	7,0	217,0
Hollande	5,3	5,2	560,7
Autriche	19,6	6,2	311,3
Portugal	14,7	1,7	224,3
Finlande	21,2	7,7	369,1
Suède	17,7	11,1	262,2
Royaume-Uni	17,2	12,0	254,2
UE	14,7	6,9	318,5

¹ Au cours de 2001 la valeur de la PBC a été calculée avec référence au prix de base, en fonction des critères établis par le Nouveau Système des Comptes (SEC95) adopté par les pays membres de l'UE.

² Unités de travail annuelles.

³ Calculé à partir des valeurs de SAU 2000.

Source: calculs à partir des données de la Commission Européenne.

secteur agricole, qui a caractérisé presque tous les pays membres ; les indicateurs basés sur la PBC et la SAU montrent par contre une tendance au nivellement de la position de chaque pays, causée par un léger rapprochement des deux extrêmes du classement. En outre, la position relative de chaque pays ne subit en aucun cas de grandes variations au fil du temps. A ce propos, l'Italie représente un des cas les plus symptomatiques, étant donné qu'elle se trouve dans les tous derniers rangs pour les indicateurs analysés, au début ainsi qu'à la fin de la décennie considérée.

Politique de Développement Rural

Le règlement (CE) 1257/1999 renseigne sur la programmation des mesures de développement rural pour la période 2000/2006; le règlement (CE) 445/2002 contient les conditions d'application.

Le règlement 1257/1999 prévoit que les Régions puissent mettre en œuvre vingt-deux mesures différentes et introduit une série d'interventions dans le but de «promouvoir l'aménagement des zones rurales (article 33 – mesures du j au v).

Les interventions de développement rural sont financées par les sections Orientation et Garantie du FEOGA. En fonction de la localisation de la zone intéressée par la mesure et de la nature de l'intervention, l'une ou l'autre des sections intervient.

Les deux sections du Fonds n'opèrent ensemble que dans les zones de l'Objectif 1. Dans les autres Régions, seule la section Garantie prend en charge le financement des interventions de développement rural.

Dans les Régions de l'Objectif 1, les

Liste des mesures prévues par le Règlement 1257/1999

a	investissements dans les exploitations agricoles
b	installation des jeunes agriculteurs
c	formation
d	préretraite
e	zones défavorisées et zones subissant des contraintes environnementales
f	mesures agri-environnementales
g	amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles
h	boisement des surfaces agricoles
i	autres mesures forestières
j	amendement foncier
k	remembrement agricole
l	mise en place de services de substitution et d'assistance à la gestion des exploitations agricoles
m	commercialisation des produits agricoles de qualité
n	services essentiels à l'économie et la population rurale
o	rénovation, amélioration des villages et protection et sauvegarde du patrimoine rural
p	diversification des activités du secteur agricole et des activités connexes afin de développer des activités multiples ou des sources alternatives de revenu
q	gestion des ressources hydriques en agriculture
r	développement et amélioration des infrastructures rurales liées au développement de l'agriculture
s	encouragement des activités touristiques et artisanales
t	protection de l'environnement relativement à l'agriculture, la sylviculture, la conservation des ressources naturelles ainsi que le bien-être des animaux
u	reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles et introduction d'instruments appropriés de prévention
v	ingénierie financière

Source: calculs de l'INEA à partir des données MIPAF.

Ressources FEOGA-Garantie pour les mesures de développement rural réparties par région et évolution des dépenses 2000-2002 (mio. euros)

Région	Dépense publique 2000	Dépense publique 2001	Dépense publique 2002	Dépense publique 2000-2002	Allocations 2000-2006	Avancement %
Piémont	94,5	119,7	135,8	349,9	863,9	40,5
Val-d'Aoste	5,6	24,4	16,1	46,2	119,1	38,8
Lombardie	112,9	77,9	106,8	297,5	804,3	37,0
P.A. de Bolzano	33,4	29,8	40,1	103,3	265,9	38,9
P.A. de Trente	12,3	27,0	33,0	72,3	210,2	34,4
Vénétie	50,5	101,1	108,2	259,8	661,8	39,3
Frioul-Vénétie-Julienne	12,5	20,6	33,2	66,4	209,7	31,7
Ligurie	11,3	43,8	41,7	96,8	210,7	46,0
Emilie-Romagne	111,7	114,4	128,0	354,1	852,2	41,5
Toscane	126,2	91,4	61,0	278,5	721,6	38,6
Ombrie	58,7	49,0	59,4	167,1	400,3	41,7
Marches	54,1	48,9	55,0	158,0	450,8	35,0
Latium	57,7	58,0	95,7	211,4	587,2	36,0
Abruzzes	27,9	43,9	34,7	106,4	290,4	36,7
Molise	4,4	5,3	5,4	15,1	45,2	33,4
Campanie	20,3	37,3	16,5	74,1	201,7	36,7
Pouilles	83,5	58,4	49,0	190,9	389,4	49,0
Basilicate	43,5	42,7	35,5	121,8	244,3	49,9
Calabre	122,1	54,0	50,9	227,0	299,2	75,9
Sicile	119,0	81,2	91,7	291,8	560,8	52,0
Sardaigne	102,3	73,7	62,0	238,1	403,7	59,0
TOTAL	1.264,3	1.202,5	1.259,7	3.726,6	8.792,4	42,4

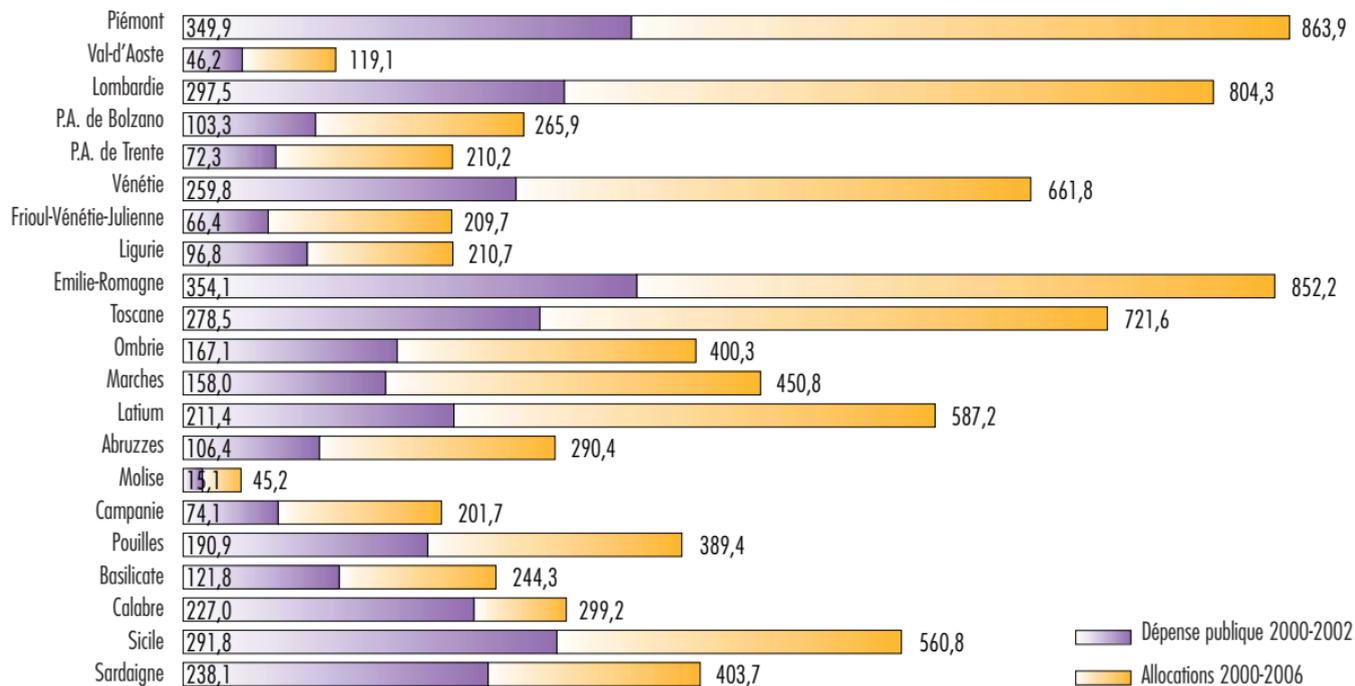
Source: calculs de l'INEA à partir des données MIPAF.

mesures qualifiées de «mesures d'accompagnement» (mise à la retraite anticipée, mesures agri-environnementales, boisement des surfaces agricoles) et les indemnités pour les zones défavorisées et les zones subissant des contraintes environnementales sont financées par la section Garantie et programmées par le biais des Plans de Développement Rural (PDR).

Les autres mesures de développement rural sont financées par le FEOGA-Orientation et sont contenues dans les Programmes Opérationnels Régionaux (POR). Les interventions de développement rural qui concernent les régions italiennes non comprises dans l'Objectif 1 ont en revanche été insérées dans les PDR. Ces derniers comprennent également les interventions pour les zones rurales de l'Objectif 2, étant donné qu'elles sont toutes financées par la section Garantie du FEOGA.

En ce qui concerne les mesures financées par le FEOGA-Garantie, au

Ressources FEOGA-Garantie pour les mesures de développement rural réparties par région et évolution des dépenses 2000-2002 (mio, euros)



cours de 2002 la dépense publique a atteint environ 1.260 millions d'euros. Compte tenu de cette dépense, ajoutée à celle relative aux deux premières années de programmation, les interventions totales effectuées s'élèvent à plus de 3.700 millions d'euros, soit 42% des financements totaux

relatifs à la période 2000-2006. A l'échelle régionale, le pourcentage le plus élevé de la dépense a été alloué à la Calabre, où des interventions ont été effectuées pour près de 75% du financement total. Cette dépense est déterminée par le montant élevé de ressources utilisées au cours de 2000,

destinées surtout au paiement d'engagements passés relatifs au Règlement (CE) 2078/92. En général, les Régions de l'Objectif 1 présentent des pourcentages d'avancement supérieurs, étant donné que leur PDR ne comprend que les anciennes mesures d'accompagnement et les indemnités

Dépenses du FEOGA-Garantie par catégories de mesure (mio, euros)

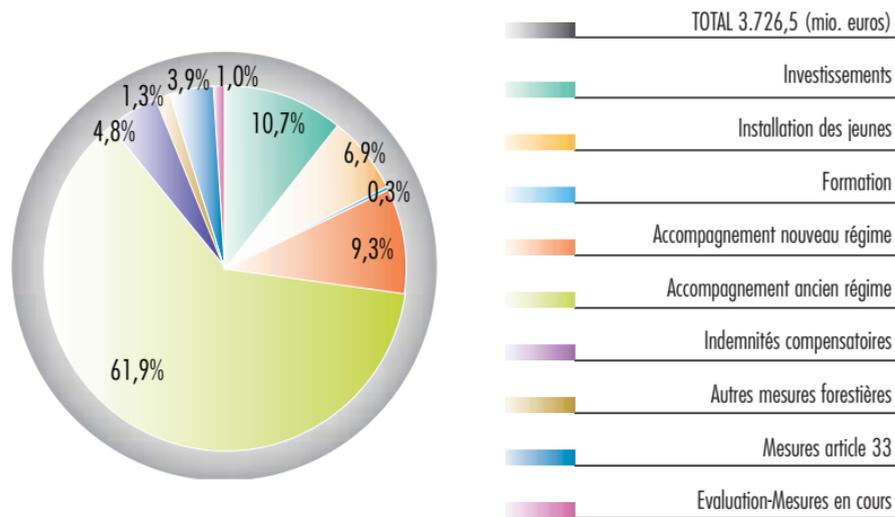
	2000		2001		2002		2000-2002	
	Dépense Publique	% sur le total						
Investissements	22,6	1,8	153,6	12,8	222,6	17,7	398,8	10,7
Installation des jeunes	75,7	6,0	85,6	7,1	94,7	7,5	256,0	6,9
Formation	0,5	0,0	7,0	0,6	2,7	0,2	10,2	0,3
Mesures d'accompagnement	1122,2	88,8	804,3	66,9	725,9	57,6	2652,4	71,2
accompagnement nouveau régime	28,9	2,3	131,4	10,9	186,2	14,8	346,5	9,3
accompagnement ancien régime	1093,4	86,5	672,8	56,0	539,7	42,8	2305,9	61,9
indemnités compensatoires	23,7	1,9	80,9	6,7	74,2	5,9	178,8	4,8
Autres mesures forestières	2,5	0,2	15,2	1,3	31,5	2,5	49,2	1,3
Mesures article 33	8,0	0,6	47,5	4,0	90,2	7,2	145,6	3,9
Evaluation-Mesures en cours	9,1	0,7	8,4	0,7	18,0	1,4	35,5	1,0
TOTAL	1.264,2	100,0	1.202,5	100,0	1.259,7	100,0	3.726,5	100,0

Source: calculs de l'INEA à partir des don-

compensatoires. Parmi les Régions non comprises dans l'Objectif 1, la Ligurie a dépensé la plus grande partie de ses ressources, ayant déjà versé 46% du total affecté. Analysant la distribution de la dépense par catégorie de mesure, on relève que les dépenses liées aux mesures d'accompagnement provenant de l'ancien régime (Règ. 2078/92, 2079/92 et 2080/92) absorbent une part importante : la dépense publique qui concerne ces mesures représente, en effet, près de 62% des ressources affectées. Les dépenses relatives aux mesures d'accompagnement mises en œuvre au cours du régime 2000-2006 s'élèvent à 9% ; la somme des paiements qui concernent l'ancien et le nouveau régime dépasse, par conséquent, 70% du total des ressources allouées.

Parmi les autres interventions, la catégorie qui absorbe le plus (plus de 10%) est constituée par les investissements. Elle comprend les mesures «investissements dans les exploitations agricoles» et «transformation et

Dépenses du FEOGA-Garantie par catégories de mesure, 2000-2002



commercialisation des produits agricoles». Les interventions destinées à l'installation des jeunes agriculteurs ont reçu 7% du total des ressources, contre 4% affecté aux mesures conte-

nues dans l'article 33 du Règlement (CE) 1257/1999. Pour ces interventions, qui représentent la part la plus innovatrice de la nouvelle programmation, plus de la moitié des finance-

ments a été affectée à la diversification des activités du secteur agricole, à la gestion des ressources hydriques ainsi qu'aux infrastructures rurales. Très contenus ont été, enfin, les versements concernant les autres mesures forestières et la formation.

Pour les Régions concernées par l'Objectif 1, le 31 décembre 2002 constituait la date de première application du mécanisme de désengagement automatique, qui pouvait être évité versant la dépense relative à l'année 2000 avant la fin de 2002.

Le coût total prévu était d'environ 925 millions d'euros, dont près de 380 à la charge du FEOGA. Après avoir déduit la part versée comme avance, le FEOGA devait encore allouer des fonds pour 172 millions d'euros. La dépense versée au 31 décembre 2002 s'élevait à 506 millions d'euros, dont 278 appartenant au FEOGA, ce qui a permis d'éviter le désengagement des ressources.

La répartition de la dépense par région indique que presque toutes les

Dépenses du FEOGA-Orientation au 31 décembre 2002 par région (mio. euros)

	Annualité 2000		Avance du FEOGA de 7%	Quotas du FEOGA-O à verser au 31.12.02	Dépenses effectuées au 31 décembre 2002	
	Coût Total	FEOGA-O			Coût Total	FEOGA-O
Molise	13,70	5,21	2,65	2,56	15,55	3,84
Campanie	163,49	84,73	45,52	39,21	136,82	88,12
Pouilles	119,47	59,79	36,62	23,17	35,51	26,63
Basilicate	51,33	22,29	11,98	10,32	60,87	22,37
Calabre	164,58	53,46	28,72	24,74	84,15	42,08
Sicile	245,10	102,45	54,88	47,57	105,06	61,85
Sardaigne	167,49	52,89	28,43	24,47	68,56	33,13
TOTAL	925,16	380,82	208,78	172,04	506,53	278,02

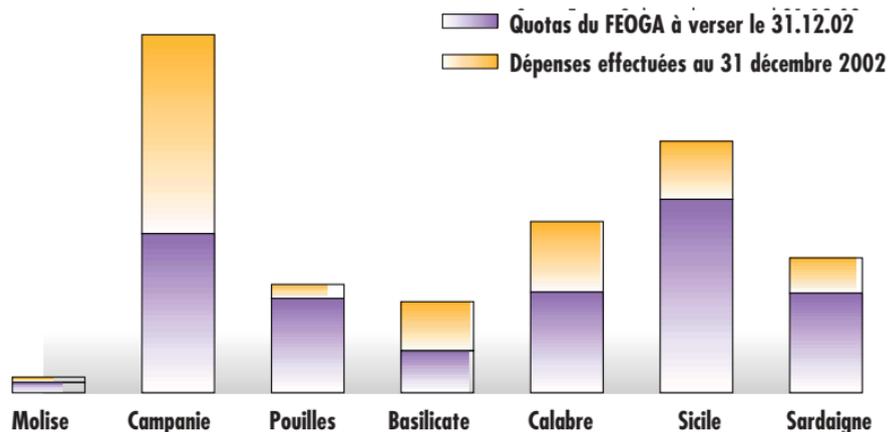
Source calculs de l'INEA à partir des données MIPAF.

Régions ont réussi à dépasser la limite nécessaire à éviter le désengagement, sans dépenser le montant total prévu pour l'an 2000. Seules exceptions à la situation décrite sont la Basilicate et la Campanie, qui ont alloué des versements pour une part du FEOGA supérieure aussi au montant total de la première année.

L'initiative communautaire LEADER +

Dans le cadre de la programmation 2000-2006, une partie des ressources des Fonds structurels (5%) a été attribuée aux 4 Programmes d'Initiative Communautaire (PIC) : LEADER+, INTERREG, URBAN et EQUAL. Les interventions LEADER+ sont cofinancées par la section Orientation du

Dépenses du FEOGA-Orientation au 31 décembre 2002 par région (mio. euros)



FEOGA. Pour la période 2000-2006, 284,17 millions d'euros ont été affectés à l'Italie.

Le programme LEADER + a pour but de valoriser les ressources des zones rurales par le biais d'actions intégrées et innovatrices. Ces actions visent à

promouvoir la «coopération» de tous les acteurs sur l'ensemble du territoire dans le but d'améliorer la capacité d'organisation des communautés rurales.

Ces interventions sont articulées dans les Programmes Leader Régionaux (PLR) et dans leurs Compléments de

Programmation respectifs. Avant janvier 2002 la totalité des PLR a été approuvée par la Commission Européenne et, presque dans toutes les Régions, le Comité de Surveillance a fait approuver le Complément de Programmation, même si, dans certains cas, ce document est en cours de révision suite à certaines observations. 20 Régions ont déjà publié les avis pour la sélection des Plans de Développement Local, et 10 d'entre elles ont déjà commencé à créer un classement.

Répartition régionale des ressources LEADER+ (mio. euros)

	Fonds Feoga-O	% Fonds Feoga-O	Fonds Nationaux	Total
Piémont	11,32	3,98	11,32	22,64
Val-d'Aoste	2,14	0,75	2,14	4,28
Lombardie	7,22	2,54	7,22	14,44
P.A. de Bolzano	7,75	2,73	7,74	15,49
P.A. de Trente	3,69	1,30	3,69	7,38
Vénétie	13,74	4,84	13,74	27,48
Frioul-Vénétie-Julienne	5,65	1,99	5,65	11,30
Ligurie	5,30	1,87	6,62	11,92
Emilie-Romagne	9,78	3,44	14,07	23,85
Toscane	13,34	4,69	17,66	31,00
Ombrie	7,57	2,66	7,57	15,14
Marches	7,86	2,77	7,86	15,72
Latium	13,55	4,77	13,55	27,10
Abruzzes	17,67	6,22	17,67	35,34
Molise	8,24	2,90	2,75	10,99
Campanie	23,63	8,32	7,88	31,51
Pouilles	25,76	9,06	8,59	34,35
Basilicate	17,03	5,99	5,68	22,71
Calabre	21,23	7,47	7,08	28,31
Sicile	29,31	10,31	9,77	39,08
Sardaigne	26,89	9,46	17,03	43,92
TOTAL	278,67	98,06	195,26	473,93
Réseau	5,50	1,94	5,50	11,00
TOTAL	284,17	100,00	200,76	484,93

Source: calculs de l'INEA à partir des données PLR.



POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES

Principales orientations et stratégies pour le secteur

Les principaux objectifs de politique nationale pour le système agroalimentaire qui donnent lieu aux politiques de soutien au secteur sont les suivants:

- accroître la compétitivité des exploitations agricoles et agro-industrielles;
- valoriser les éléments traditionnels et la spécificité de l'agriculture italienne;
- promouvoir la qualité, la multi-fonctionnalité et la protection du consommateur;
- réformer l'administration.

Ces objectifs ont été renforcés par le biais du *Document de programmation économique-financière (DPEF) 2003-2006*, visant à requalifier la dépense et les investissements structureaux pour consolider le fonctionnement des marchés, la qualité des productions et la protection du consommateur.

La *Loi Financière 2003*, du 27 décembre 2002, n. 289 « Dispositions pour la formation du budget annuel et

pluriannuel de l'Etat » a mis concrètement en œuvre les stratégies identifiées, permettant surtout de:

- diminuer la pression fiscale des exploitations, en réduisant l'IRPEF (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques), l'IRPEG (Impôt sur le Revenu des Personnes Juridiques) et le taux IRAP (Impôt Régional sur les Activités Productives) et gardant les régimes d'aides existants (TVA);

- renforcer la compétitivité du système agroalimentaire italien, activant le crédit d'impôt en agriculture, instituant des contrats de filière et créant un régime d'aides pour l'accès au marché des capitaux.

Enfin, la *délégation législative du 7 mars 2003*, n.38 « Dispositions en matière d'agriculture » a énuméré les matières qui devront être l'objet d'interventions normatives, après avoir

Loi financière 2003 : financements en faveur du secteur agricole pour 2003 et comparaison avec l'année 2002 (milliers d'euros)

Financements	2002	2003
Fonds spécial de partie courante (réserve de partie courante pour les projets de loi à approuver au cours de l'année) -Mipaf	1.368,00	517.058,00
Fonds spécial de compte capital (réserve de compte capital pour les projets de loi à approuver au cours de l'année) -Mipaf	56.475,00	7.388,00
Financements autorisés relativement aux dispositions de la loi	235.831,00	240.578,00
Financement de règlements de soutien à l'économie	160.103,00	200.000,00
Lois pluriannuelles de dépense montant total	735.018,00	569.386,00
Financements additionnels par rapport aux tableaux de la financière		58.041,00
TOTAL	1.028.692,00	1.392.451,00

reçu la délégation du Gouvernement : avant la fin de l'année, on devra promulguer les décrets législatifs visant à promouvoir et à compléter le processus de modernisation du secteur agricole, alimentaire, des forêts, de la pêche et de l'aquiculture, réorganisant les dispositions législatives pour le secteur et, notamment, la traçabilité, l'organisation économique des producteurs, les sociétés de capitaux, l'installation des jeunes, la révision de la réglementation en matière de production agricole et agroalimentaire avec méthode biologique. On prévoit l'institution d'un système de concertation permanente entre Etat, Régions et Provinces autonomes.

Allègements fiscaux

IRAP (Impôt régional sur les activités productives)

La Loi Financière 2003 (art. 5) prévoit, pour le secteur agricole aussi, une déduction de la base imposable IRAP de 2.000 euros pour chaque travailleur

salarié. L'art. 19 prévoit une réduction de 3,10% à 1,9% du taux IRAP relatif à l'an 2002 pour les personnes qui travaillent dans le secteur agricole, les coopératives de petite pêche et leurs consortiums. Pour la période fiscale qui court du 1^{er} janvier 2003 le taux sera de 3,8%.

TVA (Régime spécial)

La Loi Financière 2003 (art. 19) prévoit, pour les producteurs réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 20.658 euros, une autre prorogation pour 2003 de l'application du régime spécial TVA pour le secteur agricole. L'application du régime ordinaire est donc renvoyée au 1^{er} janvier 2004.

Remises

Parmi les typologies principales de régularisation fiscale introduites par la Loi Financière 2003, le concordat de masse (art. 7) prévoit la définition automatique des revenus d'exploitation et de travail autonome pour les

années précédentes par le biais de l'autoliquidation. La définition automatique est étendue aux exploitants agricoles, titulaires exclusivement de revenu agricole, et aux sujets gérant des exploitations d'élevage, d'après les dispositions du texte unique des impôts sur les revenus (TUIR). Le concordat s'étend seulement au TVA et à l'IRAP.

Prorogations

La Loi Financière 2003 (art. 19) propose au 31 décembre 2003 la déduction de l'impôt Irpef pour les interventions d'entretien et de sauvegarde des bois (art. 9 de la Loi 448/02) et, pour l'année 2003, l'extension de l'accise du gazole utilisé pour les cultures souterraines.

Environnement et territoire

La Loi du 31 juillet 2002, n. 179 «Dispositions en matière d'environnement», encourage des programmes de contrôle des émissions polluantes et contient des provisions relatives aux

produits chimiques et aux organismes génétiquement modifiés.

La Loi du 1er août 2002, n. 166 « Dispositions en matière d'infrastructures et transports » prévoit, entre autre, des dispositions pour la mise à jour du plan général des transports et sur la réglementation de la servitude et de l'expropriation.

La délibération CIPE du 19 décembre 2002, n. 123, approuve le Plan d'action national pour la réduction des niveaux d'émission des gaz de serre à atteindre aussi par le biais d'interventions de boisage et de reforestation, d'activités de gestion forestière, de gestion des sols agricoles et des pâturages et de renaissance de la végétation.

Catastrophes naturelles et situations sanitaires d'urgence

Sécheresse

Le problème de la sécheresse, réglementé par la loi du 8 août 2002, n. 178, prévoit des mesures qui visent à aider les exploitations agricoles par

l'indemnisation des dégâts et l'élimination des coûts. Le Fonds de solidarité nationale (loi du 14 février 1992, n. 185) prévoit des aides de type subventionnel et de crédit pour indemniser les exploitations endommagées par la sécheresse au cours de la période 2000-2002.

Afin de réduire les coûts courants de l'exploitation et de garantir la flexibilité face aux engagements pris par les exploitations pour les POR et les PDR, des mesures intégratives sont en outre prévues pour encourager la reprise économique et productive. Des financements décennaux à taux bonifié, des exonérations du paiement des cotisations pour la gestion de l'irrigation et des réductions de 50% des charges du consortium sont octroyés selon des modalités différentes.

Pour le recouvrement et la re-exploitation des ressources hydriques, on a disposé l'exécution immédiate du « Programme national pour l'approvisionnement hydrique en agriculture et pour le développement de l'irrigation »

(délibération CIPE n. 41 du 14 juin 2002).

La délibération CIPE n. 133 du 19 décembre 2002 a approuvé le plan d'utilisation des ressources financières disponibles et a donné des dispositions pour coordonner les interventions et pour garantir l'entretien des œuvres d'irrigation.

Le décret MIPAF du 6 septembre 2002 répartit parmi les Régions touchées par les sécheresses de la période 2000-2002 la première tranche de 9 millions d'euros (loi n. 178/02). Les sommes allouées sont destinées à l'activation de financements décennaux de consolidation des opérations de crédit agricole en faveur des exploitations endommagées par la sécheresse.

Mauvaises conditions atmosphériques

Les réglementations du Fonds de solidarité nationale (cf. 1 185/92) pour les aides de type compensatoire contre les mauvaises conditions atmosphériques

ont été modifiées par la loi du 13 novembre 2002, n. 256, qui étend aux exploitations zootechniques et apicoles les facilités prévues. Pour compenser les dommages à la production, une subvention à fonds perdu peut être octroyée jusqu'à 80% du dommage évalué par la Région. Alternativement, un prêt quinquennal à taux bonifié sera possible. Pour compenser les frais de gestion de l'exploitation agricole endommagée, un prêt quinquennal à taux bonifié pourra être octroyé. Pour les dommages aux structures on prévoit une subvention à fonds perdu correspondant à 80% de la dépense nécessaire à la récupération. D'autres modifications à la loi 185/92 sur le Fonds de solidarité nationale ont été apportées par la loi financière 2003 (art. 69), qui inclut la production zootechnique dans le calcul des dommages nécessaires pour accéder aux mesures du Fonds. Les exploitations zootechniques, qui pouvaient bénéficier de la loi 185/92 seulement en cas de dommages touchant les cultures végétales de l'ex-

ploitation, pourront jouir des interventions du Fonds aussi pour les pertes subies au sein du patrimoine zootechnique.

Tremblement de terre

La loi du 27 décembre 2002, n. 286 prévoit des mesures d'urgence en faveur des peuples affectés par les catastrophes naturelles au sein des régions Molise, Sicile et Pouilles et d'autres réglementations en matière de protection civile.

Situations sanitaires d'urgence

La Loi Financière 2003 (art. 68 et 69) prévoit des financements pour le secteur zootechnique, visant à combattre les infections virales de la maladie vésiculaire des porcs et les conséquences de la tremblante des ovins. La loi 388/2000 a en outre été modifiée, prévoyant que les ressources allouées pour combattre le virus aviaire soient destinées non seulement aux mesures structurelles et de prévention déjà prévues,

mais aussi à des interventions d'indemnisation.

Filière agroalimentaire

Pour favoriser l'intégration de la filière du système agroalimentaire et renforcer les districts agroalimentaires dans les zones sous-exploitées, la Loi Financière 2003 (art. 66) encourage les contrats de filière au niveau national. Les exploitations du secteur agricole et agroalimentaire ont en outre à disposition un régime d'aides pour accéder au marché des capitaux.

Mesures prévues par le Fonds pour les zones sous-exploitées

La Loi Financière 2003 (art. 61) institue le Fonds pour les zones sous-exploitées, qui comprend les ressources du Fonds pour les zones sous-développées, relatives aux mesures extraordinaires dans le Midi ainsi qu'aux mesures ordinaires dans les zones sous-développées, les ressources du Fonds

pour les jeunes entrepreneurs et celles reportées au bilan pour les crédits d'impôt pour les investissements (secteurs extra-agricoles) et pour les nouvelles embauches. Le cadre territorial des zones sous-exploitées correspond à celui des zones sous-développées (loi du 30 juin 1998, n. 208). Les ressources affectées peuvent être réattribuées sur la base de leur utilisation. La délibération CIPE n. 16 du 9 mai 2003 a alloué environ 14,5 millions d'euros pour les années 2003-2005. Parmi les instruments qui peuvent recevoir des financements on trouve le crédit d'impôt (ou prime) emploi (1.800 millions d'euros), l'autogestion et l'autoconsommation (1.050 millions d'euros), les contrats de programme (560 millions d'euros), les contrats de filière agroalimentaire (100 millions d'euros), les pactes territoriaux et d'autres instruments de développement local (120 millions d'euros).

Emploi

Cultivateurs directs

La Loi Financière 2003 (art. 45) prévoit, par dérogation à la réglementation sur la protection sociale en vigueur, qu'en 2003 les cultivateurs directs puissent jouir, pour la récolte des produits agricoles, de collaborations occasionnelles de membres de leurs familles jusqu'au deuxième degré, en possession du titre d'étudiant, pour une période totale qui ne dépasse par les 90 jours dans l'année.

Crédit d'impôt pour l'emploi

La Loi Financière 2003 (art. 63) a réorganisé et prorogé jusqu'à 2006 les dispositions sur le crédit d'impôt pour l'accroissement de l'emploi, prévu par l'art. 7 de la loi 388/2000. Les modifications introduites concernent des situations et des conditions très variées relatives aux facilités et aux bénéficiaires, aux procédures et aux modalités.

Emploi irrégulier

La loi du 9 octobre 2002, n. 222 introduit des dispositions pour la légalisation de l'emploi irrégulier des travailleurs extra-communautaires. La loi du 22 novembre 2002, n. 266 modifie la réglementation sur la légalisation du travail noir afin de rendre plus efficace l'action de promotion de l'emploi, étendant à toutes les exploitations agricoles le cadre d'application de la réglementation sur le travail noir (loi 383/2001).

Programmation négociée

La Loi Financière 2003 (art. 69) introduit quelques modifications au régime de la programmation négociée en agriculture, étendant aux contrats de programme et aux pactes territoriaux agricoles le régime d'aides établi par la décision 2002/220/CE, concernant le crédit d'impôt en agriculture. En 2002 le CIPE a approuvé 8 contrats de programme pour des interventions dans le secteur agricole, pour un montant d'in-

vestissements de 624 millions d'euros. La délibération CIPE n. 88 du 24 octobre 2002 prévoit que, par le biais des accords de programme cadre, les Régions et les Provinces autonomes puissent compter sur plus de ressources pour encourager des initiatives productives facilitées utilisant des instruments de programmation négociée et/ou d'autres facilités pour des zones territoriales spécifiques.

Secteurs

Productions alimentaires

La Loi Financière 2003 (art. 69) prévoit un financement de 10 millions d'euros pour le secteur betteravier saccharifère en 2003.

La loi du 27 décembre 2002, n. 292 « Mesures d'urgence pour la sauvegarde de la bufflonne méditerranéenne italienne », par le biais de plans extraordinaires d'intervention régionaux, encourage l'assainissement et la valorisation du cheptel des buffles.

La loi du 30 mai 2003, n. 119, rensei-

gnant sur la réforme de la réglementation sur l'application du prélèvement supplémentaire dans le secteur du lait et des produits laitiers/fromagers, réorganise l'application du régime communautaire des quotas laitiers par le biais de :

- échelonnement des amendes relatives aux années de 1995-96 à 2001-2002, subordonné à l'approbation de l'UE et à l'exclusion des producteurs qui ne sont pas encore en règle avec le versement des amendes pour les années successives à 2001-02;
- possibilité de transférer les quotas d'une région à l'autre, avec des réserves pour les zones de montagne et les îles;
- récupération des quotas pour les producteurs qui utilisent moins de 70% de leur montant, mais avec la possibilité de dérogations au cas où les régions reconnaîtraient l'existence d'une cause de force majeure;
- un plan d'abandon de la production laitière/fromagère accompagné par un régime d'aides;

- répartition des quotas récupérés avec priorité pour les producteurs qui ont subi la réduction du quota B et pour les jeunes agriculteurs;
- introduction d'un système de retrait mensuel de la part des premiers acheteurs;
- possibilité de nommer un commissaire extraordinaire de gouvernement pour le monitoring et la surveillance de l'application de la loi.

Productions non alimentaires

La Loi Financière 2003 (art. 19) renvoie au 1^{er} janvier 2003 le début du projet expérimental de trois ans « bio-éthanol », visant à développer l'emploi de sources énergétiques à bas impact environnemental par l'application de quotes-parts d'accise réduites.

Agriculture dans les zones montagneuses

La Loi Financière 2003 (art. 85) institue, auprès du MIPAF, le Tableau des produits de montagne pour la sauve-

garde des produits typiques (règlement CEE n. 2081/92). Il est possible d'y inscrire les produits déjà protégés par l'appellation d'origine ou par l'indication géographique typique, dont toutes les phases de production et de transformation de la matière première aient été réalisées dans les municipalités montagneuses d'origine. La possibilité d'une mention additionnelle est en outre reconnue aussi pour les productions obtenues dans les zones les plus étendues des consortiums de protection.

La Loi Financière 2003 (art. 67) étend les facilités prévues par la loi du 28 février 1986, n. 44 pour la promotion et le développement de l'esprit d'entreprise des jeunes dans le Sud, aux municipalités montagneuses avec moins de 5.000 habitants, ne pas incluses dans les zones bénéficiaires identifiées par la réglementation en vigueur.

Le décret MIPAF du 27 février 2003 rétablit la consistance originelle du Fonds pour la montagne (art. 2, 1 97/94), l'intégrant d'environ 22,4 mil-

lions d'euros, pour financer les politiques globales en faveur des Régions et des Provinces autonomes. Le montant total pour 2002 s'élève environ à 58,4 millions d'euros.

Instrumentes fiscaux, de sécurité sociale et d'assurance

Crédit d'impôt sur les investissements

La loi du 8 août 2002, n. 178 modifie les règles pour l'application du crédit d'impôt. En agriculture (cf. art. 11) le régime d'aide est étendu à toutes les exploitations agricoles opérant sur le territoire national entier, qui effectuent de nouveaux investissements dans le secteur de la production, commercialisation et transformation de produits agricoles (annexe I du Traité qui institue la Communauté Européenne). Le décret MIPAF du 2 août 2002 identifie les typologies d'investissement qui peuvent jouir du crédit d'impôt pour le secteur agricole. Elles comprennent les investissements pour lesquels on pré-

sente une demande relative aux avis des PDR et des POR. La demande doit être instruite par l'organisme responsable. Cette facilité peut être cumulée aux autres aides. La circulaire de l'Agence des recettes 68/E du 13 août 2002 a réglé l'application de cette facilité. La Loi Financière 2003 (art. 69) étend le cadre de la concession aux demandes présentées aux termes des régimes d'aide nationaux, approuvés par la décision de la Communauté européenne. Le décret du MIPAF du 5 mars 2003 fixe le montant des ressources destinées aux investissements effectués dans les zones défavorisées (art. 87, par. 3, alinéas a et c du Traité CE) à 60% (105 millions d'euros) du financement total prévu pour 2003 (175 millions d'euros).

Système fiscal et de sécurité sociale

La loi du 7 avril 2003, n. 80 « Réorganisation du système fiscal de l'Etat » établit les lignes de conduite pour la réforme d'ensemble du système. Elle

prévoit la création de deux taux pour l'IRPEF et l'abolition graduelle de l'IRAP.

Instruments financiers et d'assurance

La Loi Financière 2003 (art. 69) prévoit que les ressources résiduelles du Fonds pour le développement de la mécanisation en agriculture, existantes à la date du 31 décembre 2002, soient réallouées au Fonds pour la réassurance des risques (cf. article 127, loi 388/00) pour encourager les exploitations agricoles à utiliser des assurances multirisques.

Développement de l'exploitation

Chefs d'exploitation féminins

Le décret du Ministère des activités productives du 22 novembre 2002 fixe les termes du 5^{ème} avis pour l'accès aux

facilités de la loi 215/92. Les ressources totales mises à disposition s'élèvent à environ 155 millions d'euros. La présentation des demandes et la concession des facilités est réglementée par la circulaire du Ministère des activités productives n. 1151489 du 22 novembre 2002. Les projets agricoles doivent être cohérents avec les secteurs concernés et avec les typologies d'investissement prévues par les POR et PDR.

Jeunes entrepreneurs

La délibération CIPE du 2 août 2002, n. 62 engage Sviluppo Italia à affecter 85 millions d'euros au financement des initiatives en faveur des jeunes entrepreneurs en agriculture (décret législatif n. 185/2000). Le régime d'aides, autorisé par la décision CE du 13 février 2003 (Aide d'Etat n. 336/2001) concerne la production, la

transformation et la commercialisation des produits agricoles. On encourage les nouvelles initiatives pour la production de biens et services; l'installation des jeunes; les coopératives sociales agricoles. Les initiatives doivent être localisées dans les régions du Sud et dans les autres zones sous-exploitées du Pays.

Intégrité de l'exploitation agricole

La Loi Financière 2003 (art. 69) introduit les modalités de mise en œuvre des financements visant à garantir l'intégrité et l'amélioration des exploitations agricoles (cf. art. 47 de la loi 448/01). A cette fin, la Caisse des dépôts et prêts est autorisée à octroyer à l'ISMEA des prêts vicennaux pour les subventions au développement de la propriété cultivatrice (loi 817/71).

L'élément qui a caractérisé davantage les interventions publiques à soutien du secteur agricole au cours des dernières années est, sans aucun doute, l'évolution de l'autonomie financière et politique des régions.

Au cours des dernières années on est passé, de manière articulée, d'un système de finances dérivées, dans lequel les sources de financement étaient fortement réparties par secteur, à un système moins dépendant des choix annuels de bilan de l'Etat; à partir de ce moment, et par des mesures successives, on est arrivé à la suppression des fonds à terme. Le décret législatif 56 de l'an 2000 « Dispositions en matière de fédéralisme fiscal » sanctionne l'autonomie financière régionale et renforce l'objectif de solidarité interrégionale au moyen du fonds national alimenté par la coparticipation TVA sur la base de paramètres qui respectent les différences interrégionales (la population résidente, la capacité fiscale y compris la lutte à l'évasion, la taille géographique). Cette année le système sera défi-

nitivement à régime et les régions devront être en mesure de prévoir leurs besoins et la destination finale des ressources acquises grâce aux nouvelles recettes fiscales. Le cadre institutionnel a été profondément réformé par la loi de révision n.3 de 2001, qui a introduit le principe du rôle central du pouvoir législatif et réglementaire régional par rapport à l'Etat, et de nouveaux équilibres dans les rapports entre Régions, Etat et Union Européenne.

La loi 131/03 (nommée loi «La Loggia») sanctionne la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle qui confirme, pour l'agriculture, les contenus de la réforme constitutionnelle et donc l'élargissement du pouvoir législatif des Régions à statut ordinaire. Les bilans des régions, tenant compte surtout de l'interprétation donnée par la réforme des systèmes comptables régionaux, deviennent donc un instrument essentiel dans la mise en œuvre des interventions publiques sur le territoire. Ils rendent possibles non seulement leurs propres subventions, dues à plus d'auto-

mie financière, mais aussi les composantes résiduelles de l'intervention nationale et celles provenant des politiques agricoles de l'UE.

Enfin, la loi 94 de 1997, par sa réglementation promulguée par le décret législatif du 28 mars 2000, n. 76 et les lois régionales de mise en œuvre tracent les principes et les nouvelles structures de la comptabilité des Régions. La nouvelle comptabilité est plus orientée aux objectifs et aux zones d'activité homogène, afin de permettre l'évaluation économique et financière des recettes et des dépenses, relativement aux objectifs plus généraux d'efficacité et de rendement. Le but est de doter les collectivités de nouvelles règles d'organisation et de gestion et des instruments comptables relatifs, afin de rationaliser l'emploi des ressources publiques.

Comparant les anciens et les nouveaux bilans, il a été possible de mettre en évidence les résultats financiers présentés par les administrations au cours des années 2000-2001.

Financements à l'agriculture pour des affectations économiques et fonctionnelles (millions d'euros)

	Assistance technique et services ¹		Aides aux investissements et à la gestion		Infrastructures		Activités forestières		Autres affectations		Payements totaux	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Piémont	15	15	74	74	24	40	27	26	33	44	173	200
Val-d'Aoste	4	3	40	44	1	2	3	4	25	20	73	74
Lombardie	30	86	121	141	14	22	6	26	23	8	195	282
P.A. de Trente	18	8	29	42	30	28	21	13	44	19	142	111
P.A. de Bolzano	26	23	74	83	4	7	15	14	27	22	145	149
Vénétie	32	33	110	144	22	22	3	5	30	40	197	244
Frioul-Vénétie-Julienne	8	6	28	31	47	37	5	6	14	10	101	90
Ligurie	15	9	31	3	2	3	15	11	10	39	72	65
Emilie-Romagne	25	23	121	91	19	28	11	9	6	7	182	159
Toscane	12	9	70	54	8	17	28	28	58	72	176	181
Ombrie	12	14	19	23	4	6	10	6	8	14	53	63
Marches	21	8	69	61	10	9	4	5	8	7	112	91
Latium	34	61	47	51	11	19	1	0	69	100	162	232
Abruzzes	6	1	59	62	11	13	14	16	16	18	106	110
Molise	2	1	48	9	5	6	2	2	10	6	67	25
Companie	8	-	23	-	12	-	3	-	5	-	122	-
Pouilles	29	12	20	51	76	115	5	5	45	59	175	242
Basilicate	13	13	71	79	11	19	33	26	37	14	165	151
Calabre	5	11	42	98	4	7	206	162	110	66	366	343
Sicile	28	12	174	182	107	115	82	281	127	91	518	680
Sardaigne	55	22	61	70	5	9	116	130	175	163	412	394
TOTAL	399	373	1.331	1.394	426	523	609	776	883	819	3.719	3.885

¹ La rubrique « Assistance technique et services » comprend les rubriques communément dénommées « Assistance technique » et « Recherche et expérimentation ».

Source INEA, Base de données des dépenses agricoles régionales.



APPENDICE

Consommations intermédiaires agricoles

Cet agrégat comprend les dépenses courantes des exploitations agricoles. Il a subi des innovations importantes avec le SEC95. Il inclut les semences, les engrais, les pesticides, les aliments pour animaux, l'énergie, l'eau utilisée pour l'irrigation et différents services. Les données du RICA ont permis de calculer différentes composantes de façon plus complète. De nouveaux éléments ont également été identifiés, en plus des consommations traditionnelles. Il s'agit notamment de la maintenance et de la réparation des machines et équipements agricoles, des frais de vétérinaire, des dépenses de transformation et de mise en bouteille, des expérimentations et des analyses techniques, des dépenses de publicité, des études de marché et des services de recherche, des dépenses associatives, des frais d'assurance, des dépenses bancaires et financières, et des dépenses en conseil juridique et comptable. A tous ces postes, il convient d'ajouter

les réemplois, qui comprennent aussi bien les produits réutilisés dans l'exploitation, que les ventes entre exploitations agricoles.

Coûts fixes

Charges supportées pour l'emploi de facteurs qui durent plusieurs années : amortissements, intérêts, loyers, rémunération des salariés permanents et de manière générale tous les coûts qui à court terme ne varient pas en fonction de la production.

Coûts variables

Coûts supportés pour l'emploi de facteurs qui se déprécient totalement, dont l'énergie, la location, la rémunération du travail temporaire et, de manière générale, tous les coûts qui varient en fonction de la production.

ETA – Entreprises de Travaux

Agricoles

Fourniture de matériel par des entreprises et/ou des sociétés spécialisées

dans la réalisation d'activités productives agricoles (labours, semis, récolte, etc.).

MBS – Marge Brute Standard

Pour chaque activité productive de l'exploitation, cet indice est obtenu en faisant la différence entre la production commercialisable et la somme de certains coûts spécifiques (semences, engrais, pesticides, aliments pour animaux, fourrage, etc.). Les coûts de main d'œuvre et de machines ne sont pas pris en compte. On qualifie de "standard" les marges brutes qui sont calculées de cette manière, car la production commercialisable et les coûts sont calculés sur une moyenne de trois ans et font référence à la zone d'altitude de chaque région. Les MBS sont exprimées en écus et sont actualisées par l'INEA, lors des enquêtes structurelles et des recensements réalisés par l'ISTAT.

La somme des MBS résultant des différentes activités productives d'une exploitation, équivaut à la dimension

économique de l'exploitation et est exprimée en UDE.

Modes d'exploitation

- exploitation individuelle;
- exploitation de type sociétaire
- métayage

Modes de faire-valoir de la SAU

Rapport entre l'exploitation et le capital foncier (propriété ou location).

OTEX – Orientation Technico-économique des Exploitations

Les exploitations agricoles sont classées par OTEX en fonction de l'importance économique des différentes activités productives qu'elles comportent et en fonction de leur combinaison.

Pour cela, on utilise les MBS de la zone dans laquelle l'exploitation se situe. On multiplie les hectares cultivés ou le nombre de têtes élevées par la MBS correspondante. La combinaison obtenue est rapportée à une classification typologique. Cette dernière permet

d'individualiser les OTEX en fonction des critères établis à l'échelle européenne, critères valables pour l'ensemble des statistiques officielles.

Une exploitation est dite spécialisée quand la MBS d'une activité ou de plusieurs activités productives similaires dépasse les deux tiers de la MBS totale de l'exploitation. A partir de 2001 la typologie adoptée est celle du règ. XX/2001.

PIB – Produit Intérieur Brut

C'est le résultat final de l'action des unités productives qui opèrent dans le territoire économique d'un pays donné.

Le PIB comprend la valeur totale des biens et services produits au sein d'un territoire donné, au cours d'une période donnée (en général une année solaire). Il ne prend pas en compte la valeur des biens et services intermédiaires.

Production au prix de base

Dans le secteur agricole, depuis l'intro-

duction du SEC95, on a recours à l'Unité d'Activité Economique Locale (UAEL) pour décrire le processus de production, les revenus qui en découlent et les relations d'ordre technico-économique entre les unités de production. On a ainsi dépassé le concept "de exploitation agricole nationale" qui permettait auparavant de prendre en compte l'ensemble des UAEL agricoles, classées en fonction de leur activité principale. Ces dernières constituent la "branche de l'activité économique agricole" vers laquelle conflue le résultat des activités secondaires, en plus du résultat de l'activité agricole proprement dite. Pour les activités secondaires, il s'agit par exemple de la transformation des produits agricoles par l'exploitation et/ou de certains services et autres fonctions productives (sylviculture, etc.).

Le concept de "production" est lié à celui d'UAEL. Dans la méthodologie du SEC95, ce premier concept comprend non seulement les produits à lancer sur le marché, à un prix écono-

miquement juste (production destinée à la vente), mais également des produits qui sont réutilisés par les producteurs respectifs en tant que consommations finales ou qu'investissements (production pour un usage final personnel). Ce nouveau système dépasse donc l'ancien concept de " production brute commercialisable ", puisqu'il prend en compte les réemplois, en plus de la production vendue sur le marché, conservée sous forme de stock ou encore autoconsommée. La part de production utilisée en tant que consommations intermédiaires par l'agent même qui a contribué à sa production constitue les réemplois.

D'importantes innovations ont également été réalisées en ce qui concerne le système des prix et la valorisation de la production. D'après le nouveau SEC, toutes les productions destinées à la vente ou à d'autres utilisations, doivent être évaluées au prix de base. Ce dernier inclut les subventions à la production et mesure donc la somme

effectivement perçue par le producteur. Les autres aides qui ont pour but d'apporter un soutien plus général (ex : mesures d'accompagnement, gel des terres, aides nationales et régionales) sont cependant exclues du calcul.

Revenu net

C'est la rémunération de tous les facteurs qui appartiennent à l'exploitant agricole : terre, travail et capital.

SAU – Surface Agricole Utile

Elle est composée de l'ensemble des cultures arables, prairies permanentes et pâturages, cultures ligneuses, potagers domestiques et châtaigneraies à fruits.

SN – Solde Normalisé

Exprimé en pourcentage, il est obtenu en faisant le rapport entre le solde simple (exportations – importations) et le volume de commerce

(exportations + importations). Il varie entre -100 (absence d'exportations) et +100 (absence d'importations) et permet de comparer la performance commerciale d'agrégats de différents produits et de produits de valeur absolue différente.

Subventions à la production

Primes et compléments versés au secteur agricole par les organismes publics.

Superficie totale d'exploitation

Pour les enquêtes structurelles sur les exploitations agricoles, la totalité de la SAU, les cultures sylvestres (bois et peupleraies), la superficie agricole non utilisée et la superficie rentrant dans le périmètre des terrains d'exploitation sont pris en compte. Cette définition diffère donc de la notion classique qui est adoptée pour les statistiques agricoles. Cette dernière prend en effet également en compte les terrains abandonnés qui ne font

pas partie de l'exploitation agricole.

UDE – Unité de Dimension

Européenne

C'est un multiple de l'écu de référence avec lequel on mesure la MBS de l'exploitation. A partir de 2001 le RICA a adopté la MBS'96 pour laquelle 1 UDE = environ 1.200 euros; pour les années précédentes la MBS'96 équivalait à 912 euros.

UTA – Unité de Travail Annuel

D'après la définition de l'UE pour les enquêtes structurelles, l'UTA équivaut à la contribution d'au moins 2200 heures par an pour un membre de la famille et de 1800 heures pour un salarié.

UTH – Unité Travailleur

Homme

C'est un indice de la comptabilité nationale qui permet de mesurer le volume total de travail employé pour produire au sein du pays. Il s'agit de quantités homogènes, en terme de temps de travail. Le travail exprimé en UTH (ou "équivalents travailleurs") prend notamment en compte les travailleurs irréguliers, les travailleurs non déclarés, les étrangers non-résidents et les travailleurs ayant un second emploi.

VA – Valeur Ajoutée

Cet agrégat résulte de la différence entre la valeur de la production de biens et services réalisée par chaque secteur de production, et la valeur des biens et services intermédiaires utilisés pendant la période considé-

rée. Elle correspond à la somme des revenus et des amortissements de chaque secteur.

Depuis l'introduction du SEC95, la VA et la production ne sont plus évaluées en fonction du coût des facteurs, puisque le concept de prix de base a été introduit. Ce dernier prend en compte le montant des subventions, qui varient en fonction de la valeur des biens produits (à l'exception des aides compensatoires qui ne sont pas directement liées aux quantités produites). Les impôts spécifiques sur les produits sont exclus. Contrairement à la VA évaluée en fonction du coût des facteurs, la VA au prix de base inclut les autres impôts sur la production et exclut les autres aides à la production. La VA au prix de base correspond à la production, nette des consommations intermédiaires.

Adresses et Sites Utiles

Ministère des Politiques agricoles et forestières MIPAF

Via XX Settembre, 20 - Roma
www.politicheagricole.it

DEPARTEMENTS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE

Abruzzes

Il Dipartimento

Via Catullo, 17 - Pescara
085/7672977
www.regione.abruzzo.it

Basilicate

Via Anzio, 44 - Potenza
0971/448710
www.regione.basilicata.it

Calabre

Via S. Nicola, 5 - Catanzaro
0961/744359
www.regione.calabria.it

Campanie

Centro direzionale isola A/6 - Napoli
081/7533510
www.regione.campania.it

Emilie-Romagne

Viale Silvani, 6 - Bologna
051/284516
www.regione.emilia-romagna.it

Frioul-Vénétie-Julienne

Via Caccia, 17 - Udine
0432/555111
www.regione.fvg.it

Latium

Via Rosa Raimondi Garibaldi, 7
- Roma
06/5168130
www.regione.lazio.it

Ligurie

Via D'Annunzio, 113 - Genova
010/5485722
www.regione.liguria.it

Lombardie

Piazza IV Novembre, 5 - Milano
02/67652505
www.regione.lombardia.it

Marches

Via Tiziano, 44 - Ancona
071/8063661
www.agri.marche.it

Molise

Via Nazario Sauro, 1 - Campobasso
0874/4291
www.siar.molise.it

Piémont

Corso Stati Uniti, 21 - Torino
011/4321680
www.regione.piemonte.it

Pouilles

Lungomare N. Sauro, 45 - Bari
080/5405202
www.agripuglia.it

Sarداigne

Via Pessagno, 4 - Cagliari
070/302977
www.regione.sardegna.it

Sicile

Viale Regione Siciliana, 2675
ang. Via Leonardo da Vinci - Palermo
091/6966066
www.regione.sicilia.it

Toscane

Via di Novoli, 26 - Firenze
055/4383777
www.rete.toscana.it

Province Autonome de Trente

Località Melta, 112 - Trento

0461/495111

www.provincia.trento.it

Province Autonome de Bolzano

Via Brennero, 6 - Bolzano

0471/992111

www.provinz.bz.it

Ombrie

Centro direzionale Fontivegge

- Perugia

075/5045130

www.regione.umbria.it

Val-d'Aoste

Quart - loc. Amerique, 127/a - Aosta

0165/275411

www.regione.vda.it

Vénétie

Palazzo Balbi - Dorsoduro 3901

- Mestre

041/2792832

www.regione.veneto.it

**ORGANISMES NATIONAUX DE
RECHERCHE****ANPA**

**Agenzia Nazionale per la
Protezione dell'Ambiente**

Via Vitaliano Brancati, 48 - Roma

www.sinanet.anpa.it

APRE

**Agenzia per la Promozione
della Ricerca Europea**

P.zza G. Marconi, 25 - Roma

www.apre.it

CNR

Consiglio Nazionale delle Ricerche

Piazzale Aldo Moro, 1 - Roma

www.cnr.it

ENEA

**Ente per le nuove tecnologie,
l'energia e l'ambiente**

Strada Prov. Anagninense, 301

Santa Maria di Galeria (RM)

www.enea.it

INEA

**Istituto Nazionale di Economia
Agraria**

Via Barberini, 36 - Roma

www.inea.it

INFS

**Istituto Nazionale per la
Fauna Selvatica**

Via Cà Fornacetta, 9

Ozzano dell'Emilia - Bologna

INN

Istituto Nazionale della Nutrizione

Via Ardeatina, 546 - Roma

www.inn.ingrm.it

ISMEA

**Istituto di Servizi per Mercato
Agricolo Alimentare**

Via C. Celso, 6 - Roma

www.ismea.it

ISTAT

Istituto Nazionale di Statistica

Via Cesare Balbo, 16 - Roma

www.istat.it

Istituto Guglielmo Tagliacarne

Via Appia Pignatelli, 62 - Roma

www.tagliacarne.it

Istituto Nazionale di Apicoltura

Via di Saliceto, 80 - Bologna

www.inapicoltura.org

Istituto Superiore di Sanità

Viale Regina Margherita, 299 - Roma
www.iss.it

NOMISMA

Strada Maggiore, 44 - Bologna
www.nomisma.it

UCEA**Ufficio Centrale di Ecologia Agraria**

Via del Caravita, 7/a - Roma
www.ucea.it

**INSTITUS DE RECHERCHE ET
D'EXPERIMENTATION AGRICOLE****Istituto Agronomico
per l'Oltremare**

Via Cocchi, 4 - Firenze
www.iao.florence.it

**Istituto Centrale per la Ricerca
Scientifica e Tecnologica Applicata
al Mare**

Via di Casalotti, 300 - Roma
www.icram.org

Ist. Sper. Agronomico

Via Celso Ulpiani, 5 - Bari
www.inea.it/isa/isa.html

Ist. Sper. Lattiero Caseario

Via A. Lombardo, 11 - Lodi (MI)
www.ilclodi.it

Ist. Sper. per l'Agrumicoltura

Corso Savoia, 190 - Acireale (CT)
www.gte.it/piante

Ist. Sper. per l'Assestamento

Forestale e l'Alpicoltura
P.zza Nicolini, 6 - Trento (Villazzano)
www.isafa.it

Ist. Sper. per la Cerealicoltura

Via Cassia, 176 - Roma
www.cerealicoltura.it

Ist. Sper. per le Colture Foraggere

Viale Piacenza, 29 - Lodi (MI)
<http://www.isnp.it/irsa/ISCF.htm>

Ist. Sper. per le Colture Industriali

Via di Corticella, 133 - Bologna
<http://www.sipeaa.it/isici2/home2.htm>

Ist. Sper. per la Elaiotecnica

Via Cesare Battisti, 198 - Pescara
www.inea.it/udi/Ricerca/Elaio

Ist. Sper. per l'Enologia

Via Pietro Micca, 35 - Asti
<http://www.isnp.it/irsa/ISEnol.htm>

Ist. Sper. per la Floricoltura

Corso degli Inglesi, 508
Sanremo (IM)
www.inea.it/istflo/istinfo.htm

Ist. Sper. per la Frutticoltura

Via Fioranello, 52 - Roma (Ciampino)
www.inea.it/isf/Institute/italy.html

**Ist. Sper. per la Meccanizzazione
Agricola**

Via della Pascolare, 16 (Via Salaria,
km. 29,200) - Monterotondo (Roma)
[www.inea.it/udi/Collab/ISMA/
Index.html](http://www.inea.it/udi/Collab/ISMA/Index.html)

**Ist. Sper. per la Nutrizione
delle Piante**

Via della Navicella, 2 - Roma
www.isnp.it

Ist. Sper. per l'Orticoltura

Via dei Cavalleggeri, 25
Pontecagnano (SA)
www.inea.it/udi/Ricerca/ISOR

Ist. Sper. per la Patologia Vegetale

Via Carlo G. Bertero, 22 - Roma
www.ispave.it

Ist. Sper. per la Selvicoltura

Viale Santa Margherita, 80 - Arezzo

www.selvicoltura.org

**Ist. Sper. per lo Studio e la
Difesa del Suolo**

Piazza M. D'Azelio, 30 - Firenze

www.inea.it/issds/index.htm

Ist. Sper. per il Tabacco

Via P. Vitiello, 66 - Scafati (SA)

www.inea.it/ist/home.htm

Ist. Sper. per la Viticoltura

Via 28 Aprile, 26 - Conegliano (TV)

www.inea.it/isv/isv.html

Ist. Sper. per la Zoologia Agraria

Via Lanciola, 12a - Firenze

www.isza.it

Ist. Sper. per la Zootecnia

Via O. Panvinio, 11 - Roma

www.isz.it

INSTITUTIONS NATIONALES

Ministère de l'Environnement

www.minambiente.it

Sénat de la République

www.senato.it

Chambre des Députés

www.camera.it

**Commission Agricole à la Cham-
bre des Députés**

www.camera.it/attivita/lavori/02.commissioni/13.agricoltura.asp

UNION EUROPEENNE

Union Européenne

www.europa.eu.int

Commission Européenne

www.europa.eu.int/comm

DG VI - Agriculture

www.europa.eu.int/comm/agriculture/index_it.htm

Comité de rédaction

Alessandro Antimiani (coordination), Sabrina Giuca, Francesca Marras et Roberta Sardone

Groupe de travail

Alessandro Antimiani, Davide Bortolozzo, Lucia Briamonte, Antonella De Cicco, Stefano Dell'Acqua, Roberto Giordani, Sabrina Giuca, Corrado Lamoglie, Franco Mari, Francesca Marras, Bruno Massoli, Roberto Murano, Cristina Nencioni, Maria Rosaria Pupo D'Andrea et Roberta Sardone

Aménagement de l'édition

Federica Giralico

Elaborations

Fabio Iacobini et Marco Amato

Conception graphique

Sofia Mannozi

Secrétaire

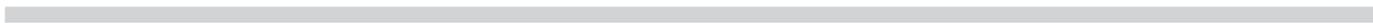
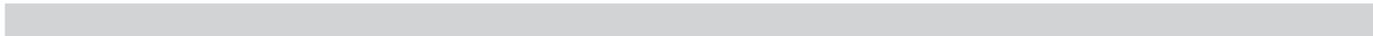
Elisabetta Alteri et Claudia Pasiani

Edition Internet

Roberta Merlini

Traduction

Valentina de Biase



NORD-OUEST

- 1 Piémont
- 2 Val d'Aoste
- 3 Lombardie
- 4 Ligurie

NORD-EST

- 1 Trentin-Haut-Adige
- 2 Vénétie
- 3 Frioul Vénétie Julienne
- 4 Emilie Romagne

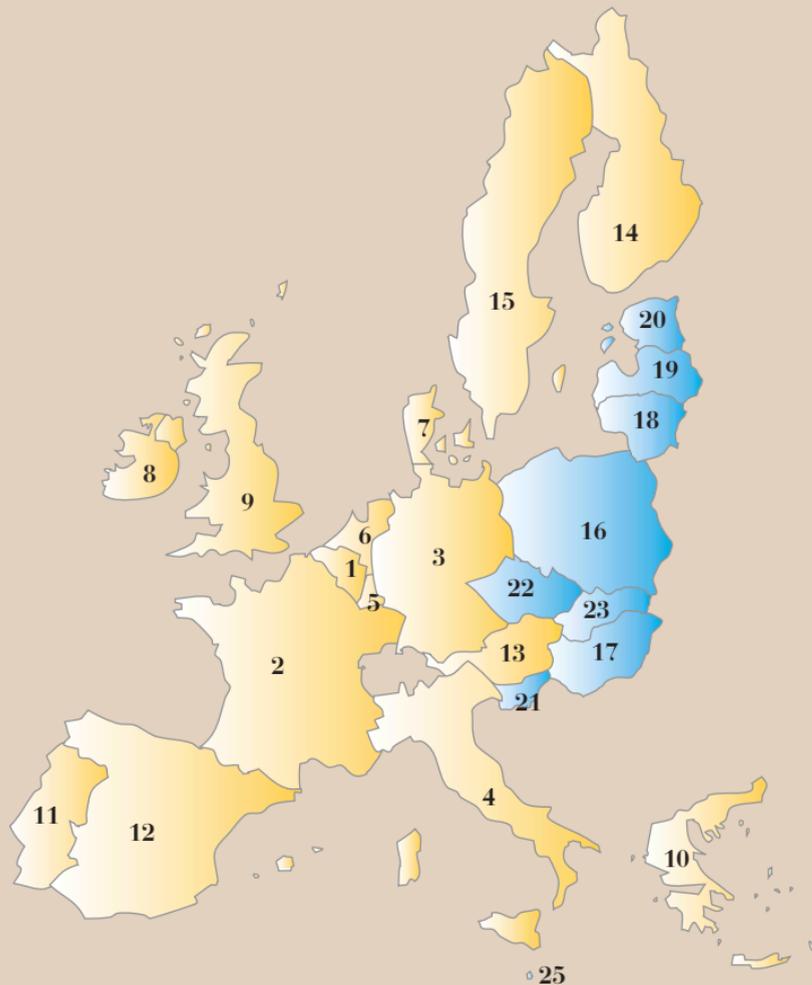
CENTRE

- 1 Toscane
- 2 Ombrie
- 3 Marches
- 4 Latium

SUD et ILES

- 1 Abruzzes
- 2 Molise
- 3 Campanie
- 4 Pouilles
- 5 Basilicate
- 6 Calabre
- 7 Sicile
- 8 Sardaigne





PAYS UE

- 1 Belgique (€)
- 2 France (€)
- 3 Allemagne (€)
- 4 Italie (€)
- 5 Luxembourg (€)
- 6 Pays Bas (€)
- 7 Danemark
- 8 Irlande (€)
- 9 Royaume-Uni
- 10 Grèce (€)
- 11 Portugal (€)
- 12 Espagne (€)
- 13 Autriche (€)
- 14 Finlande (€)
- 15 Suède

CANDIDATS UE

- 16 Pologne
- 17 Hongrie
- 18 Lituanie
- 19 Lettonie
- 20 Estonie
- 21 Slovénie
- 22 Rép. Tchèque
- 23 Rép. Slovaque
- 24 Chypre
- 25 Malte